



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Rapport relatif
aux liens financiers
entre l'État
et le Groupe Bpifrance



2024

Table des matières

Introduction générale	7
A. Bpifrance : des métiers diversifiés, une activité en croissance continue depuis 2012.....	8
1. Une banque publique créée en 2012 pour soutenir le développement des entreprises	8
2. Une organisation renouvelée en 2020	8
3. Un bilan de plus de dix ans, largement positif	11
B. Description des métiers de Bpifrance	11
1. Le métier de financement (voir la partie 1.2 du rapport).....	12
2. Le métier de garantie (voir la partie 1.3 du rapport)	13
3. Le métier de l’investissement (voir la partie 1.5)	13
4. Le métier de l’innovation (voir la partie 1.4)	14
5. L’export (voir partie 1.6).....	15
6. Le métier d’accompagnement (voir la partie 1.7).....	16
7. Le métier de création (voir la partie 1.8).....	16
C. Les modalités de financement des activités de Bpifrance.....	17
1. Les apports en capital.....	17
2. Les dotations budgétaires	17
3. La mobilisation d’une partie des dividendes perçus par l’EPIC Bpifrance.....	21
4. Les reliquats de fonds de garantie.....	21
5. L’autofinancement.....	22
1. Présentation des missions et métiers	25
1.1. Organisation du Groupe Bpifrance	25
1.2. Financement	26
1.2.1. Présentation du métier Financement.....	26
1.2.2. Activité 2022 du métier Financement.....	27
1.3. Garantie	28
1.3.1. Présentation du métier Garantie	28
1.3.2. Activité 2022 du métier Garantie	29
1.4. Innovation	30
1.4.1. Présentation du métier Innovation	30
1.4.2. Activité 2022 du métier innovation	31
1.5. Investissement	32
1.5.1. Présentation du métier de l’investissement	32
1.5.2. Activité 2022 du métier Investissement	34
1.6. International	36
1.6.1. Présentation du métier international.....	36

1.6.2. Activité 2022 du métier International	37
1.7. Accompagnement	37
1.7.1. Présentation du métier accompagnement.....	37
1.7.2. Activité 2022 du métier accompagnement	38
1.8. Création	38
1.8.1. Présentation du métier Création	38
1.8.2. Activité 2022 du métier création.....	39
2. Actions portées par Bpifrance dans le cadre de France 2030 et du Plan de relance	41
2.1. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l'action « Aides à l'innovation Bottom-up », du volet « Aides Guichet » de France 2030, au 31 décembre 2022	41
2.2. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre des actions structurelles, volet « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » et du volet « Financement des investissements stratégiques » de France 2030, au 31 décembre 2022 (voir Annexe 2)	44
2.3. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de Relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2022 (voir Annexe 3)	45
3. Synthèse des flux financiers au 31 décembre 2022	47
3.1. Synthèse des flux financiers liés aux dotations en 2022	47
3.2. Synthèse des flux financiers (autres que ceux relatifs aux dotations) entre Bpifrance et l'État	48
3.2.1. Dividendes versés par Bpifrance à l'EPIC Bpifrance	48
3.2.2. Commissions de garantie.....	48
3.2.3. Prêts accordés à Bpifrance	48
3.2.4. Remontée des fonds à l'État	48
4. Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2022	49
4.1. Fonds de garantie	49
4.1.1. Présentation de la comptabilité des fonds de garantie	50
4.1.2. Solde comptable du fonds/ Bilan du fonds.....	50
4.1.3. Résultat du fonds/compte de résultat du fonds	51
4.2. Fonds de garantie d'intervention (FGI)	51
4.2.1. Présentation des FGI.....	51
4.2.2. Situation des FGI au 31 décembre 2022.....	51
5. Rémunération perçue par Bpifrance en 2022 pour la gestion des dispositifs confiés par l'État	55
6. États financiers synthétiques au 31 décembre 2022 des fonds d'investissement financés par dotation publique	57
6.1. Flux souscripteurs des fonds PIA et gestion pour compte de tiers publics à fin 2022 (en M€)	57

6.2. Performance souscripteur des fonds gérés au titre du PIA et pour le compte d'autres tiers publics à fin 2022 (en M€).....	59
7. Liste des participations financières significatives détenues dans des entreprises au sein du portefeuille du groupe au 31 décembre 2022	61
1. Annexe 1 – Glossaire	65
2. Annexe 2 – État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l'action « Aides à l'innovation bottom-up », du volet « Aides guichet » de France 2030, au 31 décembre 2022	67
Objectif 1 - Production d'énergie décarbonée	67
Objectif 2 : Hydrogène vert	68
Objectif 4 : Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	68
Objectif 5 – Avion bas carbone	69
Objectif 6 : alimentation Saine et durable	69
Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux innovants de demain	70
Objectif 8 – Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	71
Objectif 9 : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale	71
Objectif 10 – Investir dans le champ des fonds marins	72
Levier 1 – Matières premières / Sécurisation des approvisionnements	72
Levier 2 – Composants électroniques et Robotique	73
Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres	73
Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation	74
Autres dispositifs	75
3. Annexe 3 – État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2022	77
i. Axe Ecologie (programme 362 du budget de l'État)	77
ii. Axe compétitivité (programme 363 du budget de l'État)	79
iii. Axe cohésion (programme 364 du budget de l'État)	81
4. Annexe 4 – Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2022	83

Introduction générale

L'article 185 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 prévoit la publication annuelle « d'un rapport sur les activités de la société anonyme Bpifrance mentionnée à l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, de toutes ses filiales directes et indirectes et de l'établissement public industriel et commercial Bpifrance, ci-après dénommés " Bpifrance ", pour les activités qui sont financées par dotations de l'État. Les activités de Bpifrance qui ne peuvent être rendues publiques du fait de contraintes liées au secret des affaires ainsi que les informations dont la présentation pourrait porter atteinte aux intérêts financiers de Bpifrance sont exclues du périmètre de ce rapport.

« Ce rapport présente notamment les informations suivantes relatives au dernier exercice clos :

« a) Le montant de prise en garantie, au 31 décembre, des principaux fonds de garantie actifs et bénéficiant de dotations de l'État, gérés par Bpifrance pour son compte propre ou pour le compte de tiers, rapporté à la dotation totale de ces fonds, ainsi que les éventuels reliquats sis sur ces fonds ; le niveau d'encours des produits qui leur sont adossés ainsi qu'un résumé des flux ayant affecté en crédit ou en débit le niveau de ces fonds au cours de l'exercice précédent, en particulier lorsque ces flux traduisent des redéploiements intervenus entre fonds de garantie ;

« b) Une synthèse des flux financiers intervenus entre l'État et Bpifrance, ainsi qu'une analyse des flux financiers intervenus entre entités au sein du groupe, notamment pour ce qui concerne la distribution de dividendes ou l'octroi de prêts ou de lignes de trésorerie et leur contribution éventuelle au financement de l'activité de Bpifrance ;

« c) Une liste des dispositifs mis en œuvre par Bpifrance au nom et pour le compte de l'État et financés sur dotations publiques, notamment dans le cadre du plan de relance de l'économie, des programmes d'investissements d'avenir ou du plan France 2030, ainsi qu'une synthèse de leur mise en œuvre ;

« d) La rémunération perçue par Bpifrance pour la gestion des dispositifs confiés par l'État, avec une analyse synthétique de l'adéquation de celle-ci aux moyens déployés par Bpifrance dans ce cadre, qu'ils soient opérationnels, humains ou financiers, au cours de l'exercice précédent ;

« e) Un état financier synthétique au 31 décembre des fonds d'investissements financés par une dotation publique et gérés par Bpifrance, faisant état de la dotation totale de ces fonds, du montant des engagements déjà pris par Bpifrance dans le cadre de leur gestion et du total des décaissements réalisés depuis leur création ;

« f) La liste des participations financières significatives détenues dans des entreprises au sein du portefeuille du groupe au 31 décembre, les évolutions notables de la composition de ce portefeuille ainsi qu'une analyse synthétique de l'exposition de ce portefeuille aux principaux risques de marché. »

A. Bpifrance : des métiers diversifiés, une activité en croissance continue depuis 2012

1. Une banque publique créée en 2012 pour soutenir le développement des entreprises

Bpifrance est une banque publique instituée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la banque publique d'investissement. Son action s'inscrit dans le cadre du soutien public au développement des très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

L'action de Bpifrance prend la forme d'un continuum de solutions, disponibles à chaque étape de la vie de l'entreprise, de la création à la transmission, que ce soit sous la forme de prêts, de garantie de prêts, de subventions ou d'investissement en fonds propres. Bpifrance a pour mission de cibler son intervention directe et d'entraîner les acteurs privés (banques et fonds d'investissement) (i) vers les secteurs ou types d'entreprise présentant des difficultés d'accès au financement (ii) en priorisant ses produits en fonction de leur effet de levier.

Bpifrance a également développé une offre de services d'accompagnement des entreprises, prenant la forme principalement de missions de conseil, de formation, de mise en réseau et d'accélérateurs notamment pour aider les entreprises dans leur stratégie de transition économique et écologique.

Extrait de l'article 1er de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012

« Art. 1er A. - La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions.

« En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

« Elle oriente en priorité son action vers les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel.

« Elle investit de manière avisée pour financer des projets de long terme.

« Elle accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières. Elle participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire.

« Elle apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

« Elle favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient.

« Elle mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement.

« Elle développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement.

« Elle peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. »

2. Une organisation renouvelée en 2020

À sa création en 2012, Bpifrance a regroupé trois entités :

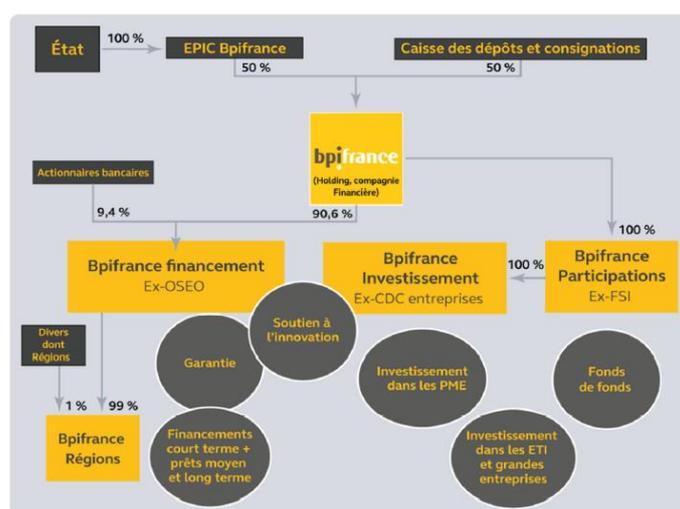
- **le groupe Oséo**, devenu Bpifrance Financement, dont le capital était détenu majoritairement (62,81 %) par l'État, à travers un établissement public industriel et commercial (EPIC) ainsi que par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à hauteur de 26,89 % et des établissements

financiers (banques et assurances) pour environ 10 %. Ce groupe exerçait les métiers de prêts, de garanties de prêts et de soutien à l’innovation ;

- **CDC Entreprises**, devenu Bpifrance Investissement, société de gestion agréée par l’AMF, filiale à 100 % de la CDC, chargée d’une activité d’investissement dans les PME, notamment dans des segments présentant des défaillances de marché (capital-risque, notamment amorçage, et capital développement). CDC Entreprises détenait une filiale, Avenir Entreprises (devenue Fonds stratégique d’investissement-Régions), dédiée au renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises (PME) et déployée en région ;
- **le Fonds stratégique d’investissement (FSI)**, devenu Bpifrance Participations, créé en 2008, dont le capital était détenu à 51 % par la CDC et à 49 % par l’État et dont le rôle était de soutenir la compétitivité par des investissements en fonds propres dans les entreprises.

Ces trois entités fondatrices se retrouvaient jusqu’en 2020 dans l’organisation du groupe (voir schéma ci-dessous).

Structure simplifiée du groupe Bpifrance et de son actionariat jusqu’en 2020



Source : Cour des comptes

Le groupe Bpifrance était ainsi organisé autour d’une holding, **Bpifrance SA**, détenue à parts égales (50%) par l’État (via son établissement public industriel et commercial Bpifrance) et par la CDC. Cette holding faisait partie des administrations publiques (APU) en tant qu’organisme divers d’administration centrale (ODAC) au sens de l’INSEE. Elle détenait les entités suivantes :

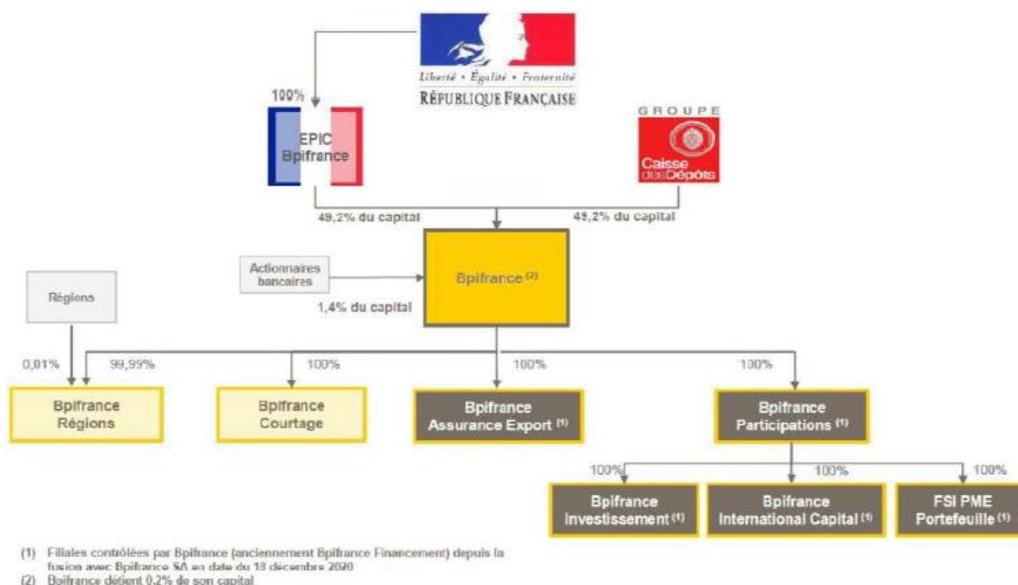
- **Bpifrance Financement** (propriété de la holding à hauteur de 91 %), dotée du statut d’établissement de crédit et d’une capacité réglementaire à recourir à l’endettement, le reste du capital étant détenu par les banques privées bénéficiant des garanties bancaires délivrées par Bpifrance Financement ;
- **Bpifrance Participations**, qui portait les participations en fonds propres du groupe Bpifrance ;
- **Bpifrance Assurance Export**, également dotée du statut d’administration publique.

Afin de lever les freins au développement de son activité, le groupe Bpifrance a fait l’objet en 2020 d’une réorganisation interne (voir schéma ci-dessous). Cette restructuration s’est traduite par l’absorption de Bpifrance SA par sa filiale Bpifrance Financement. Le groupe est depuis constitué

d’une entité faîtière – Bpifrance - ayant le statut d’établissement bancaire. L’établissement bancaire regroupe les métiers du financement et de la garantie, les aides à l’innovation et le soutien à la création d’entreprises.

Quatre filiales de premier rang dépendent de Bpifrance. Elles complètent les métiers de la banque publique. Les principales sont Bpifrance Participations, qui porte les prises de participations en fonds propres directes ou via des fonds et des fonds de fonds, et Bpifrance Assurance Export qui agit au nom et pour le compte de l’État dans le domaine des garanties au commerce extérieur. Trois autres filiales sont elles-mêmes rattachées à Bpifrance Participations : Bpifrance Investissement, Bpifrance International Capital et FSI PME Portefeuille.

Structure capitalistique de Bpifrance après la fusion de 2020



Source : Bpifrance, rapport annuel 2020

Dans le cadre de la restructuration du groupe, la gouvernance de ce dernier a été simplifiée par la suppression de l’intermédiation opérée par la holding. Le capital de Bpifrance a été optimisé via la remontée des fonds propres de Bpifrance Participations au sein de la nouvelle entité faîtière. De plus, en faisant disparaître Bpifrance SA en l’absorbant, Bpifrance (ex-Bpifrance Financement) a conservé son statut d’établissement de crédit, rehaussant la capacité d’endettement du groupe.

Si l’appartenance de Bpifrance Participations à la catégorie des ODAC lui interdit d’emprunter à plus d’un an, Bpifrance a pu financer en 2021 par de la dette une augmentation de capital de 3 Md€ de sa filiale Bpifrance Participations. À la suite de la fusion-absorption, les capitaux propres de l’entité de financement ont en effet augmenté pour passer de 4 Md€ à 25 Md€ (3,9 Md€ de Bpifrance Financement, 20,3 Md€ de Bpifrance Participations et 0,9 Md€ de Bpifrance SA).

Bpifrance est soumise à la réglementation bancaire et responsable devant les autorités de contrôle nationale et européenne. Bpifrance Participations est la **société de portefeuille** du groupe qui détient l’ensemble des actifs gérés pour compte propre. Bpifrance Investissement, filiale à 100 % de Bpifrance Participations, est la **société de gestion agréée** et contrôlée par l’Autorité des marchés financiers (AMF).

Comme c’était le cas lors de la création de la banque publique, l’établissement public industriel et commercial (EPIC) Bpifrance porte à 100 % la participation de l’État dans Bpifrance. Il porte également à son bilan les fonds d’investissement lancés dans le cadre des programmes

d'investissement d'avenir (PIA) et de France 2030 qui sont confiés, en gestion, à Bpifrance et les lui délègue au fur et à mesure de leur utilisation, via diverses conventions passées entre l'État, Bpifrance et l'EPIC. L'EPIC accorde en outre sa garantie aux emprunts et émissions des sociétés du groupe Bpifrance en contrepartie d'une rémunération au prix du marché. Il perçoit les dividendes en tant qu'actionnaire de la banque qu'il reverse en tout ou partie (*cf. infra*) à l'État sous forme de recette non fiscale (RNF).

3. Un bilan de plus de dix ans, largement positif

La création de la banque publique d'investissement avait pour objet de poursuivre et d'amplifier le soutien public au financement des entreprises face à un risque d'assèchement des compartiments les plus risqués du marché du crédit ainsi qu'aux insuffisances en fonds propres qui pouvaient freiner la croissance des entreprises françaises.

Elle visait également à rationaliser un paysage fragmenté : l'existence de nombreux canaux de financement public des entreprises (Oséo, FSI, CDC Entreprises, etc.), intervenant sur des segments parfois proches, voire identiques, présentait un défaut de lisibilité pour les PME dans les territoires. Le groupe a, pour l'ensemble de ses missions, bénéficié de moyens importants, qu'il s'agisse de l'apports de ses actionnaires au capital, de dotations budgétaires ou de moyens alloués par les programmes d'investissements d'avenir (PIA) successifs ou plus récemment, le plan de relance et le plan France 2030.

Sa mise en place a donné naissance à un groupe ayant une capacité d'action renforcée et une offre d'intervention à tous les stades de vie d'une entreprise dans de nombreux domaines de l'économie. Cette offre a été considérablement renforcée depuis la crise sanitaire et l'opérateur a été mobilisé pour le déploiement de dispositifs d'urgence et de relance. Cela s'est traduit par une forte croissance de l'activité de Bpifrance (+25 % en moyenne sur l'ensemble des métiers sur la période 2020-2022), tant sur ses métiers historiques que sur d'autres métiers en fort développement tels que l'accompagnement. La croissance de cette activité d'accompagnement est une évolution particulièrement structurante depuis la crise sanitaire et nécessite des moyens publics de plus en plus importants.

D'après le bilan réalisé par la banque à l'occasion de son dixième anniversaire, l'impact de son action sur l'économie peut s'évaluer par les indicateurs suivants :

- le financement de près de 535 000 entreprises au total, pour un montant de financements accordés d'environ 260 Md€, auxquels s'ajoutent 190 Md€ d'encours garanti dans le cadre de l'assurance export ;
- une empreinte significative sur le tissu des PME et ETI françaises (respectivement 40 % et 60 % de ces entreprises ont été soutenues au moins une fois sur les 10 dernières années) ;
- un surcroît de croissance important sur 10 ans, en chiffre d'affaires et en création d'emplois, au profit des entreprises bénéficiaires comparées à des entreprises similaires non financées par Bpifrance ;
- la contribution à la création de plus de 1 700 ETI en 10 ans.

L'impact de l'action de Bpifrance sur l'économie a été documenté par plusieurs rapports publics récents¹.

B. Description des métiers de Bpifrance

¹ Cf. notamment, la publication de Bpifrance (*Bpifrance. 10 ans d'impact 2013-2023*), les rapports de la Cour des comptes (« Les aides publiques à l'innovation des entreprises », 2021 ; « Les activités d'investissement de Bpifrance », « Rapport portant sur une entreprise publique – Bpifrance », 2023) et de la commission des finances du Sénat (« Les fonds de garantie de Bpifrance », 2023).

Cette partie présente de façon succincte les métiers de Bpifrance ainsi que les lignes directrices de l'intervention de la banque dans chacun de ces domaines d'activité. Chaque métier est présenté dans le détail dans la suite du rapport.

1. Le métier de financement (voir la partie 1.2 du rapport)

Ce métier recouvre l'activité de prêts accordés directement par Bpifrance qui peuvent se distinguer entre prêts de moyen-long terme (supérieurs à trois ans) ou à court-terme. L'encours total des engagements de prêts, tous produits confondus, s'élève à 9 Md€ en décembre 2022.

Les financements en crédit de moyen-long terme (MLT)

Regroupés sous le vocable de « financement MLT » ou parfois « cofinancement », ils prennent la forme de :

- prêts directs et crédit-bail (ou « prêts avec garantie » ou « prêts MLT classiques ») : ces prêts permettent, en partenariat avec une ou plusieurs banques, l'investissement matériel ou immobilier d'entreprises, présentant un collatéral et sur une durée de plus de 3 ans ;
- prêts à l'investissement sans garantie (ou « prêts sans garantie ») : ce sont des prêts, sans garantie prise par la banque sur l'entreprise ou le patrimoine du chef d'entreprise et un différé d'amortissement de deux ans. Ils permettent de financer des investissements immatériels ou à faible valeur de gage et l'augmentation du besoin en fonds de roulement d'entreprises financièrement saine (exemples : prêt numérique, prêt robotique, prêt vert, prêt croissance international...). Ils sont adossés à des fonds de garantie internes permettant à l'activité financement de Bpifrance d'être couverte par son activité de garantie (cf. infra) qui supporte *in fine* le risque financier principal (voir encadré ci-dessous). La tarification du PSG se décompose en un taux d'intérêt bancaire et le coût de la garantie.

Les prêts sans garantie

Les prêts sans garantie de Bpifrance visent à financer des dépenses comme l'achat de matériel à faible valeur de gage (parc informatique par exemple), les investissements immatériels ou la recherche et le développement que certaines entreprises auraient autrement dû autofinancer en raison de leur difficulté à présenter un collatéral suffisant auprès des banques.

L'objectif est de limiter les besoins en fonds de roulement associés à de tel projets pour en maximiser la viabilité. Bpifrance a largement développé l'offre de ce produit au cours des dix dernières années (1,9 Md€ d'encours en 2014 contre 4,9 Md€ en 2022), notamment en réponse à la crise sanitaire (1,8 Md€ d'encours sur les 4,9 Md€ en 2022) ainsi que pour le financement de la transition écologique et le soutien à certains secteurs spécifiques.

Les financements en crédit de court terme

Ils regroupent divers instruments sous la forme d'avances et de cautions (« financement CT » dans le rapport) pour des durées de remboursement inférieures à trois ans :

- ces prêts permettent aux entreprises d'obtenir une avance de trésorerie sur leurs créances liées à l'exécution de commandes publiques ou de favoriser l'octroi de cautions solidaires ou de garanties à première demande exigées pour l'exécution de marchés des grands donneurs d'ordre privés (« mobilisation des comptes clients ») ;

- par le passé, Bpifrance a également proposé, sur le même modèle, le préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ayant permis aux entreprises de disposer d'une avance de trésorerie en anticipation de leur activation du crédit d'impôt.

Les deux types d'activité de financement ont connu des dynamiques contrastées depuis 2013, qui traduisent une évolution des modalités d'intervention. Les montants distribués en financement de court, moyen-long terme ont progressé respectivement de près de 40 % et de 90 % entre 2013 et 2021. Ces évolutions sont notamment dues à l'augmentation du volume annuel des prêts sans garanties (PSG) octroyés (+230 % entre 2013 et 2021) qui se sont imposés comme l'outil central de réponse à la crise sanitaire en 2020.

2. Le métier de garantie (voir la partie 1.3 du rapport)

Ce métier permet aux banques commerciales accordant des prêts à des entreprises, dans des moments charnières de leur développement, de se couvrir auprès de Bpifrance contre le risque de défaillance de leurs clients. La banque commerciale rémunère Bpifrance pour l'octroi de cette garantie sans laquelle le prêt à l'entreprise serait refusé car jugé trop risqué. Au 31 décembre 2021, l'encours total des fonds de garantie s'élève à 19 Md€, principalement porté par les fonds de place² (55 % de l'encours) et plus précisément par trois grands fonds :

- le fonds création (25 % de l'encours), permettant le financement des créations d'entreprises ;
- le fonds transmission (12 %) permettant le financement en cas de transmission ;
- le fonds développement (10 %), permettant le financement des différentes phases de développement d'une entreprise.

Les garanties prennent la forme soit de :

- garanties de crédit bancaire octroyées pour tout type de projet. Elles facilitent l'accès des PME au crédit, aux fonds propres et aux quasi-fonds propres, en limitant le recours aux cautions personnelles et en partageant le risque avec les banques. Ces interventions sont adossées à plusieurs fonds de garantie selon la finalité des projets des TPE-PME soutenues (création, transmission, investissement, international, innovation, trésorerie) ;
- garanties en fonds propres, qui proposent un mécanisme d'assurance sur une partie des pertes de fonds de capital investissement sur leurs prises de participations en fonds propres.

L'activité de soutien à l'internationalisation des entreprises rejoint le métier de garanties en ce qu'il se traduit par l'octroi de produits de garanties spécifiques à l'assurance export (voir partie sur les métiers de l'international).

3. Le métier de l'investissement (voir la partie 1.5)

Bpifrance a la double mission de soutenir le développement des entreprises par des interventions en fonds propres et de structurer l'écosystème français de l'investissement en capital pour qu'il soit capable de répondre aux besoins des entreprises

Ces missions sont assurées de deux manières complémentaires :

- des investissements directs, en fonds propres ou quasi-fonds propres, dans les entreprises via des fonds de capital investissement gérés par Bpifrance ;
- des investissements indirects, i.e. via des souscriptions dans des fonds de capital investissement, gérés par des sociétés de gestions indépendantes, aux côtés d'investisseurs

² C'est-à-dire des fonds de garantie assurant les banques de la place, par opposition aux fonds de garantie interne qui garantissent les prêts de Bpifrance en particulier les prêts sans garantie.

privés (activité de fonds de fonds) qui, à leur tour, investissent en capital dans les entreprises françaises.

Ces soutiens offrent des solutions de financement en fonds propres aux entreprises à chaque étape de leur cycle de développement, de leur création/amorçage jusqu'à leur transmission, en passant par l'accélération ou la consolidation de leur croissance.

L'activité de prise de participations en fonds propres a augmenté de plus de 77 % entre 2016 et 2021, passant de près de 25 à 44,4 Md€ d'actifs sous gestion. Il est prévu que ces investissements en fonds propres puissent atteindre 60,7 Md€ en 2025. Si ce chiffre inclut une gestion pour compte de tiers en progression, il s'appuie aussi sur des investissements pour compte propre de Bpifrance dont l'encours devrait passer d'environ 34 à 40 Md€. Les principales participations directes de Bpifrance sont notamment STMicroelectronics (semi-conducteurs), Stellantis (automobile), Orange (télécommunications), Soitec (semi-conducteurs) ou Doctolib (services informatiques).

4. Le métier de l'innovation (voir la partie 1.4)

Ce métier regroupe l'ensemble des instruments de prêts et garanties (financés par l'État) ou prise de participations (financées par l'État mais aussi par Bpifrance) dans des entreprises venant soit d'être créées soit travaillant à des innovations (produits, techniques) dont le financement soulève des risques tels qu'il ne peut être assuré par des banques commerciales. Bpifrance propose aux entreprises innovantes un continuum de solutions permettant de les soutenir à chaque étape de leur développement, pour un volume d'activité cumulé de 4,5 Md€ en 2022 auprès de 6 451 sociétés.

En fonction de la maturité et du type de projet innovant nécessitant un besoin de financement, Bpifrance intervient sous forme d'aides, de prêts ou de participations :

- **les aides à l'innovation** : elles regroupent les interventions de Bpifrance sous la forme de subventions, d'avances remboursables ou de prêts à taux zéro innovation. Ces aides concernent une grande variété de projets d'innovation, de la création d'entreprise tirée d'une innovation au financement de projets d'innovation portés par des entreprises matures, pour leur propre compte ou dans le cadre d'un consortium mêlant plusieurs entreprises et laboratoire(s) de recherche. Elles peuvent être attribuées à la suite d'une demande spontanée émanant d'une entreprise (« aides réseau » ou « aides guichet »), ou bien dans le cadre de concours ou d'appels à projets ;
- **les prêts à l'innovation** : il peut s'agir de prêts sans garantie appelés prêts d'amorçage, prêts d'amorçage innovation et prêts innovation. Ces prêts ne nécessitent pas de caution de la part de l'entreprise. Ils permettent aux entreprises de financer des investissements immatériels ou à faible valeur de gage et l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Les prêts d'amorçage permettent de renforcer spécifiquement la trésorerie de leurs bénéficiaires dans l'attente d'une levée de fonds ou à la suite d'une levée de fonds ;
- **les participations en capital-innovation** : les prises de participations de Bpifrance en matière de capital-innovation visent spécifiquement les entreprises innovantes, non encore rentables mais avec un fort potentiel de développement. Elles se matérialisent par des tickets d'investissement compris entre 1 et 150 M€ (cf. *supra*, « Le métier de l'investissement »).

En parallèle des activités structurelles de financement de l'innovation présentées ci-dessus, Bpifrance opère des dispositifs de soutien dirigés vers certains secteurs : stratégies d'accélération dans le cadre du plan France 2030, PIIEC (Plan Nano, Plan Santé, Plan Hydrogène...).

5. L'export (voir partie 1.6)

Filiale de Bpifrance, Bpifrance Assurance Export (*Bpifrance AE*) gère, au nom et pour le compte de l'État, les **garanties et financements publics en soutien à l'exportation**. La rémunération de Bpifrance AE est intégralement financée par le programme 134 (voir partie 5).

Les garanties export publiques (32 Md€ d'engagements en 2022), dont la gestion a été transférée par l'État de la Coface à Bpifrance AE en 2017, se décomposent en plusieurs produits, visant à soutenir les entreprises à chaque étape de leur démarche de projection à l'export :

- **l'assurance prospection** apporte aux entreprises (i) un soutien en trésorerie immédiat et (ii) une assurance contre le risque d'échec de leurs démarches de prospection des marchés étrangers ;
- **l'assurance change** permet de protéger du risque de change en amont des contrats ;
- **l'assurance caution export** et **l'assurance préfinancement export** permettent respectivement de faciliter l'émission de cautions dans le cadre de contrats export, et la mise en place de crédits de préfinancement inhérents à la bonne exécution de contrats à l'export ;
- **l'assurance-crédit** couvre les risques encourus au titre de l'exécution du contrat, de son paiement ou du remboursement du contrat de prêt à l'export ; au sein de l'assurance-crédit, la garantie des projets stratégiques couvre les contrats commerciaux, les contrats de prêts et les investissements à l'étranger présentant un intérêt stratégique pour l'économie française ou les projets en France favorisant le développement du commerce extérieur ;
- **l'assurance investissement** protège les investissements durables à l'étranger d'entreprises françaises contre les risques politiques.

L'ensemble des garanties export sont regroupées sur le compte de commerce 915. Des dotations budgétaires depuis le programme 114, viennent compenser en année N+1 les procédures déficitaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bpifrance AE assure également au nom et pour compte de l'État, à la place de Natixis, le *back office* de différentes missions financières, dont :

- la procédure de stabilisation de taux ;
- la mission de gestion des garanties pour la construction navale. Ces deux dispositifs assurantiels ont ainsi été ajoutés au compte de commerce 915 ;
- les prêts du Trésor aux États étrangers et aux entreprises et services publics ayant obtenu la garantie de leur gouvernement ou de leur banque centrale (Prêts aux États étrangers - compte de concours financiers 851) ;
- les dons du Trésor destinés à des opérations d'aide extérieure (FASEP - programmes 110 et 363) ;
- les avances remboursables à l'industrialisation de technologies militaires (article 90 - compte de commerce 904) ;
- les prêts consentis au titre du compte « prêts du Fonds de développement économique et social » à l'exception des prêts exceptionnels octroyés à de très petites entreprises (prêts du FDES - compte de concours financiers 862).

Le métier des petits financements export, porté sur le bilan de Bpifrance, s'appuie sur trois grands types de produits :

- **les prêts sans garantie internationaux** (finalité de développement international) qui permettent de financer les investissements immatériels et les besoins en fonds de roulement générés par les projets de développement à l'international ;
- **les avances de trésorerie export** ;

- **les crédits acheteur et fournisseur.** Le crédit acheteur est directement octroyé au client étranger d'une entreprise française exportatrice. Le montant peut aller de 5 à 25 M€ si Bpifrance agit en prêteur seul et jusqu'à 75 M€ si Bpifrance agit en cofinancement avec d'autres financeurs. Le crédit fournisseur est initialement octroyé par l'exportateur à son client puis racheté par Bpifrance à l'entreprise exportatrice. Le montant concerné peut aller de 1 à 25 M€.

Les garanties des crédits octroyés par les partenaires bancaires dans le cadre de projets d'internationalisation et les garanties couvrant le déploiement de filiales à l'étranger (Garantie de projet à l'international) sont également incluses dans le panorama des soutiens à l'international.

6. Le métier d'accompagnement (voir la partie 1.7)

Cette gamme de soutiens repose sur trois piliers :

- **le conseil aux entreprises**, permettant notamment d'identifier les leviers de croissance de celles-ci (efficience de la gestion, stratégie, décarbonation et efficacité énergétique). Cela regroupe des missions de conseil par des consultants tiers et une gamme de diagnostics ;
- **la formation**, qui permet d'accroître le capital entrepreneurial des entreprises et de favoriser leur développement ;
- **la mise en réseau**, notamment vecteur de créations d'opportunités pour les dirigeants.

Bpifrance propose des offres de soutien correspondant à chacun de ces piliers, et notamment des « Accélérateurs » qui les combinent tous les trois (participation de l'équipe dirigeante à une promotion composée de pairs et proposant des activités de conseil, de formation et de mise en œuvre s'étalant sur une période pouvant durer jusqu'à deux ans).

L'activité d'accompagnement connaît un essor important depuis 2015, à l'instar de celle développée par d'autres entités publiques (ADEME, chambres de commerce et d'industrie etc.). En 2021, Bpifrance a accompagné 858 entreprises dans le cadre de ses accélérateurs, réalisé 3 352 prestations de conseil et 26 700 formations. En 2022, ces chiffres s'établissaient respectivement à 982, 4 100 et 48 800. L'accompagnement de Bpifrance s'adresse principalement aux TPE, PME et ETI et tend à cibler davantage les TPE, la part des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€ ayant crû de 41 points entre 2015 (25%) et 2021 (66%). En termes sectoriels, la part des entreprises industrielles parmi les entreprises accompagnées était de 41% en 2021.

Bpifrance intervient en tant qu'intermédiaire entre les chefs d'entreprise et les prestataires de conseil dont elle assure la stricte sélection et le suivi qualitatif des interventions dans les entreprises. Des partenaires publics peuvent également intervenir (Ademe, conseils régionaux, chambres consulaires...), ce qui se traduit par un cadre conventionnel dense et des co-financeurs multiples.

7. Le métier de création (voir la partie 1.8)

Au 1er janvier 2019, Bpifrance reprend l'Agence France Entrepreneur (AFE) et l'activité de soutien aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise de la Caisse des dépôts et des consignations pour lancer Bpifrance Création. Depuis cette date, Bpifrance a pour mission de renforcer et coordonner l'action nationale et locale en faveur de la création d'entreprises et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire, y compris les quartiers politique de la ville (QPV) : couverture territoriale et lisibilité de l'offre, accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs, sensibilisation et promotion de l'entrepreneuriat.

Ce métier se concrétise par le financement des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises (1 900 implantations) et l'octroi de prêts d'honneur (8 000 octroyés en 2021, à taux zéro et sans garantie ni caution personnelle) aux porteurs de projet.

C. Les modalités de financement des activités de Bpifrance

1. Les apports en capital

Bpifrance a bénéficié depuis sa création de concours financiers publics importants. Lors de la constitution de Bpifrance, les entités regroupées (Oséo, FSI et CDC Entreprises) avaient chacune fait l'objet d'une valorisation sur laquelle les actionnaires (l'État et la Caisse des dépôts et des consignations) s'étaient accordés : la part de chaque actionnaire était estimée à 9 Md€. Les titres apportés pour la constitution des capitaux propres de l'entité Bpifrance ont représenté une valorisation totale de 18 Md€.

Par la suite, une augmentation du capital d'un total de 3 Md€ a été décidée en 2013, à part égale entre la CDC et l'EPIC, soit 1,5 Md€ par actionnaire.

2. Les dotations budgétaires

Sur le programme 134, le financement des activités de Bpifrance

Le programme 134 « Développement des entreprises et régulation » de la mission « Économie » porte les crédits du budget de l'État qui ont initialement doté les fonds de garantie de Bpifrance. Dans le cadre du plan France Relance, 409 M€ sont venus renforcer la dotation des fonds de garantie en 2021 et 2022.

Les dotations du budget de l'État aux fonds de garantie de Bpifrance (voir encadré)

Dotations budgétaires des fonds de garantie (M€)	2020	2021	2022	2023
P134	100	-	-	-
P363	-	305	104	-

Malgré un volume de garanties octroyées en croissance, il n'a pas été nécessaire de verser en 2023 une dotation budgétaire aux fonds de garantie en raison du mécanisme des résidus futurs probables (voir ci-dessous).

Le développement de l'activité d'accompagnement entraîne également un nouveau besoin de financement. En effet, les prestations d'accompagnement sont réalisées par Bpifrance ou le plus souvent externalisées à des cabinets de conseil, bureaux d'études ou établissements d'enseignement supérieur. Elles sont prises en charge partiellement par Bpifrance et les entreprises ne supportent qu'une fraction du coût des prestations d'accompagnement dont elles bénéficient, le reste à charge. Cette activité est donc structurellement déficitaire et doit être subventionnée pour la rapprocher de l'équilibre d'exploitation.

Le rôle et le financement de Bpifrance pendant la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire, 5 Md€ ont été décaissés de la mission « Plan de relance » (**programmes 362, 363 et 364**) vers Bpifrance avec comme principaux objets : le projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) hydrogène (1,3 Md€), le dispositif de soutien aux relocalisations sectorielles et territoriales (1,6 Md€), les dispositifs de soutien aux filières (automobile, aéronautique, nucléaire, etc.) pour près de 1,1 Md€. Le programme 363 a permis l'alimentation des fonds de garantie à hauteur de 409 M€ notamment pour financer les garanties octroyées par Bpifrance dans le cadre des garanties Développement/Création/Transmission Relance ou encore du Prêt Croissance Relance.

De plus, Bpifrance est, depuis sa mise en place, l'opérateur de l'un des principaux dispositifs de soutien de l'État aux entreprises pendant la crise : les prêts garantis par l'État (PGE). Le Gouvernement avait en effet mis en œuvre dès mars 2020 un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises dans la limite d'un plafond de 300 Md€. Jusqu'au 30 juin 2022, les entreprises de toute taille et quelle que soit leur forme juridique ont ainsi pu demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Les PGE Résilience mis en place en avril 2022 visent à soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine. Ils ont été prolongés jusqu'à fin décembre 2023. Ces prêts, qui peuvent représenter jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années, permettent aux entreprises pénalisées par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine de faire face à des difficultés de trésorerie.

Au total, 180 Md€ de prêts ont été garantis par l'État. La garantie des PGE est gérée par Bpifrance au nom et pour le compte de l'État. Le financement des sinistres n'est pas porté au bilan de Bpifrance mais directement financé par le budget de l'État via le programme 114. En 2022, la sinistralité de ces prêts liée à des défaillances d'entreprises bénéficiaires a été de 1,5 Md€.

Les principaux financeurs externes sont l'EPIC Bpifrance via le retour de dividendes, l'État (en direct via France 2030 ou l'Ademe), les conseils régionaux, la CDC et d'autres financeurs tels que des fédérations professionnelles et opérateurs de compétences (OPCO). Les financements de l'État, y compris via l'EPIC Bpifrance, s'élevaient à 77 % des financements externes en 2021 (les autres financements externes provenant de la CDC, de l'Ademe, du Centre national du cinéma ou encore des fédérations professionnelles).

L'enveloppe globale de 50 M€ prévue par la convention entre l'EPIC et Bpifrance en 2023 arrivant à épuisement, le programme 134 contribuera à partir de 2024 au financement de l'activité traditionnelle d'accompagnement et, d'autre part, à des actions menées par Bpifrance dans le cadre du plan Quartiers 2030. Une ouverture de 100 M€ en AE et en CP est ainsi prévue qui permettra de financer l'ensemble des priorités stratégiques confiées à Bpifrance.

Le programme 134 porte aussi une brique correspondant à la rémunération de Bpifrance Assurance Export pour ses prestations réalisées pour le compte de l'État (gestion des garanties publiques et autres outils de soutien financier à l'export). La dotation prévue dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) pour 2023 atteint 78,1 M€ (en AE et en CP). Ce montant augmente de +56 % par rapport à la LFI 2022 (50,1 M€) en raison de la prise en charge des coûts directs du transfert des missions financières jusque-là opérées par Natixis (*cf. supra*) et de l'assujettissement au taux normal de TVA de l'ensemble des prestations réalisée par Bpifrance AE à compter du 1er janvier 2023.

Une dotation budgétaire de 323,9 M€ en AE et 79,9 M€ en CP est prévue dans le projet de loi de finances pour 2024 au titre des prestations réalisées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État. Elle correspond à la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de la gestion des garanties publiques et d'autres outils de soutien financier à l'export. Le montant de 323,9 M€ en AE correspond à l'engagement de la totalité des dotations annuelles contractualisées (en intégrant la TVA déductible au taux de 20 %), dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2028 signée entre l'État et Bpifrance Assurance Export ; les 79,9 M€ en CP correspondent au versement prévu pour 2024 dans la convention.

Sur le programme 114, la compensation des déficits de l'activité d'assurance-export de Bpifrance

Le financement de l'activité d'assurance-export, hors rémunération de Bpifrance AE, est intégralement porté par le programme 114 « Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) » de la mission « Engagements financiers de l'État ». Ce programme porte les dotations budgétaires qui viennent compenser les procédures déficitaires de l'assurance-export. En loi de finances initiale, ce programme aux crédits évaluatifs retrace une sorte de « provisions » comptables à des charges probables (et pas seulement éventuelles) qu'il convient de rattacher à l'exercice comptable. Ainsi, lorsque des déficits sont constatés à l'année N pour un instrument de l'assurance-export, en année N+1 des dotations budgétaires sont prévues sur le P114 et viennent abonder le compte de commerce 915 « Soutien financier au commerce extérieur » qui a supporté le déficit l'année N.

Dotations budgétaires prévues dans le PLF pour 2024 pour couvrir les déficits des instruments d'assurance-export

Type d'instrument d'assurance-export	Dotations budgétaires prévues pour 2024 (en M€)
Assurance prospection	89
Garantie des cautions et préfinancements	22
Garantie de change	0
Assurance-crédit	0
Stabilisation de taux	0
Garantie pour la construction navale	0
Total	111

Source : *Projet annuel de performances pour 2024 du programme 114 « Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) »*

Sur la mission Investir pour la France pour 2030, le financement de l'activité innovation de Bpifrance

Les aides octroyées par Bpifrance pour le soutien à l'innovation sont financées sur les crédits budgétaires de la mission « Investir pour la France de 2030 » et plus particulièrement par les deux programmes suivants³ :

- le programme 424 « Financement des investissements stratégiques » qui porte le volet destiné à structurer des filières ciblées dont le développement est jugé prioritaire pour l'économie française (énergies renouvelables, agriculture et alimentation, santé, matériaux, composants électroniques, etc.). Bpifrance est un des quatre opérateurs de ce programme avec la CDC, l'Ademe ou l'Agence nationale de la recherche. Il permet à Bpifrance de lancer

³ Le volet fonds propres de France 2030 suit un circuit budgétaire spécifique. En effet, si les aides à l'innovation sont versées directement à Bpifrance sous la forme d'un simple versement en trésorerie à partir des programmes 424 et 425, le mécanisme de dotation en fonds propres est de nature différente. Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Participations financières de l'Etat » sert en effet d'intermédiaire entre le budget général et les fonds d'investissement en fonds propres de Bpifrance. Puisqu'en vertu de l'article 21 de la LOLF, « les opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'Etat [...] sont, de droit, retracées sur un unique compte d'affectation spéciale », les programmes 424 et 425 effectuent d'abord des versements au CAS PFE, qui vient ensuite doter les fonds d'investissement gérés par Bpifrance pour le compte de l'Etat.

les appels à projets thématiques de France 2030 pour octroyer des subventions et avances remboursables à des projets d'innovation ou d'industrialisation ;

- le programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » qui porte le volet structurel des aides à l'innovation, c'est-à-dire les aides guichet distribuées par le réseau de Bpifrance et les aides octroyées dans le cadre de concours ou programmes nationaux tels que les concours d'innovation ou le dispositif i-Démo.

Auparavant, les aides à l'innovation distribuées par Bpifrance étaient portées par le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » pour près de 250 M€ par an. Désormais, l'ensemble des financements de l'État en matière d'aide à l'innovation sont unifiés au sein d'une même mission budgétaire à visibilité pluriannuelle (« Investir pour la France de 2030 »).

Financements pluriannuels de l'activité de soutien à l'innovation de Bpifrance sur crédits budgétaires (Md€)

Programme budgétaire	Action concernant Bpifrance	Enveloppe pluriannuelle d'engagements (2021-2027)	Enveloppe affectée à Bpifrance au 31 décembre 2022	Catégories d'aides à l'innovation financées par l'action
424	2. Maturation des technologies, R&D, valorisation de la recherche	3,0	1,8	Appels à projets stratégies d'accélération France 2030
	3. Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales	7,5	3,5	Appels à projets stratégies d'accélération France 2030
	4. Soutien au déploiement	10,5	4,3	Appels à projets stratégies d'accélération France 2030
	5. Accélération de la croissance (hors fonds propres)	3,5	1,5	N.A.
	6. Industrialisation et déploiement	12,9	5,8	Appels à projets stratégies d'accélération France 2030
425	2. Aides à l'innovation « bottom up » subventions et prêts	5,3	3,6	N.A.
	3. Aides à l'innovation (fonds propres)	3,0	1,1	Subventions innovation Avances remboursables Prêts innovation R&D Concours d'innovation Projets collaboratifs R&D

Source : PLF 2023 – PAP « Investir pour la France de 2030 » ; SGPI

Évolution de la part de l'enveloppe pluriannuelle des PIA confiée à Bpifrance

Vague de PIA	Enveloppe totale	Enveloppe sous gestion Bpifrance	Part opérateur Bpifrance
PIA 1	33,5	3,1	12,1%
PIA 2	12,6	2,9	23,2%
PIA 3	10,5	4,3	41,2%
PIA 4/France 2030	50,5	21,6	42,8%
Total	107,0	32,9	30,7%

Source : PLF 2023 – Jaune « Investissements d'avenir » ; SGPI

3. La mobilisation d'une partie des dividendes perçus par l'EPIC Bpifrance

Conformément au pacte d'actionnaires, Bpifrance verse en théorie chaque année à ses deux actionnaires, l'État via l'EPIC Bpifrance et la CDC, un dividende équivalent à 35 % de son résultat net part groupe (RNPG). Le dividende versé ensuite par l'EPIC Bpifrance à l'État, considéré comme une recette non fiscale (RNF), n'est pas nécessairement égal à la part du dividende de Bpifrance perçue par l'EPIC.

Entre 2013 et 2021, sur les 1 700 M€ de dividendes reçus par l'EPIC Bpifrance, 600 M€ ont été effectivement perçus par l'État, les 1 100 M€ restant ayant été réemployés pour constituer le fonds de réserve de Bpifrance (à hauteur de 614 M€), pour abonder le fonds de mutualisation des fonds de garantie (à hauteur de 415 M€) et pour diverses dotations (dont le financement de l'accompagnement évoqué ci-dessus)⁴.

Il est toutefois prévu désormais de remonter l'intégralité du dividende versé par Bpifrance à l'EPIC puis à l'État sans réemploi du dividende, dans un objectif de meilleure lisibilité des flux financiers entre l'État et Bpifrance. C'est ce qui a été fait pour cette année 2023. Les financements nécessaires aux activités de Bpifrance précédemment pris en charge par le réemploi du dividende figureront donc intégralement au budget général de l'État afin notamment de renforcer la lisibilité pour le Parlement des flux financiers entre l'État et Bpifrance.

4. Les reliquats de fonds de garantie

L'utilisation des reliquats de fonds de garantie a été l'une des principales ressources de l'activité de garantie au cours des dernières années.

Bpifrance gère pour son « compte propre » différents dispositifs de garantie pour lesquels elle est responsable de son risque et y est exposée directement. Ces opérations sont retracées sur des fonds de garantie, fonds sans personnalité juridique et comptablement rattachés aux comptes de Bpifrance.

Un fonds de garantie de Bpifrance est caractérisé par :

- son encours, total des garanties accordées et risque de perte maximale ;
- son solde, argent disponible effectivement sur le fonds ;
- ses flux, positifs (dotations ou commissions) ou négatifs (indemnisations, frais).

Ces fonds de garantie pour compte propre ne sont structurellement désignés pour être pas des fonds rentables : ils viennent assurer une mission de service public au bénéfice d'entreprises ou de

⁴ Les disponibilités du fonds de mutualisation (couche de sécurité n°1) sont utilisées lorsque celles d'un fonds de place ou d'un fonds interne sont insuffisantes. Les disponibilités du fonds de réserve (couche de sécurité n°2) sont utilisées lorsque celles du fonds de mutualisation sont insuffisantes.

particuliers victimes d'une « faille de marché », c'est-à-dire qu'aucun dispositif de garantie privé ne peut leur bénéficier. Le résultat net des fonds de garantie de Bpifrance est structurellement négatif.

Résultat net des fonds de garantie pour compte propre de Bpifrance

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumulé
Résultat	-93	-99	-50	-81	-159	-78	-560

Ainsi, même si ces activités sont opérées par Bpifrance pour compte propre, elles sont dotées par un bailleur mandataire⁵. Ces dotations de l'État, voire des régions, sont calibrées pour couvrir la perte attendue. S'il se trouve que ces dotations sont supérieures à la perte effectivement subie après extinction du fonds ou si les primes et commissions prélevées sur les banques auxquelles les garanties sont octroyées rendent le dispositif rentable, le trop-perçu ou la plus-value, qualifiés de reliquats peuvent être restitués au bailleur ou transférés à un autre fonds de garantie.

Les ressources publiques doivent venir combler les pertes subies par les fonds. Tant qu'elles ne se sont pas dépensées en sinistres, elles constituent une dette de Bpifrance envers les bailleurs publics. De ce point de vue, les reliquats, c'est-à-dire la différence entre les ressources publiques et le déficit des garanties de Bpifrance, constituent une réserve qui peut soit être restituée à l'État, soit redistribuée sur d'autres fonds de garantie jusqu'à épuisement.

Du fait de l'activité déficitaire des fonds, ces reliquats peuvent s'épuiser, auquel cas Bpifrance serait amenée à demander des dotations supplémentaires à l'État. Toutefois, sur la période 2016-2023, ces reliquats ont augmenté jusqu'à 930 M€. La révision en 2022 des coefficients de proportionnalité entre besoin de dotation et encours devrait permettre de corriger cette tendance en permettant un volume d'encours supérieur avec un même niveau de fonds publics.

5. L'autofinancement

Bpifrance Participations agit en qualité d'investisseur avisé. La rentabilité qu'elle dégage sur ses investissements en fonds propres lui permet d'autofinancer une grande partie des investissements en fonds propres du groupe. Elle permet aussi à Bpifrance Participations de verser des dividendes à Bpifrance : sur la période 2013-2021, ces dividendes se sont élevés à 3 689 M€, auxquels il faut ajouter 817 M€ de primes d'émission et d'apport.

Ces dividendes contribuent à la très grande majorité des dividendes ensuite versés par Bpifrance à ses actionnaires.

⁵ Généralement l'État, mais les régions contribuent à certains fonds de garantie.

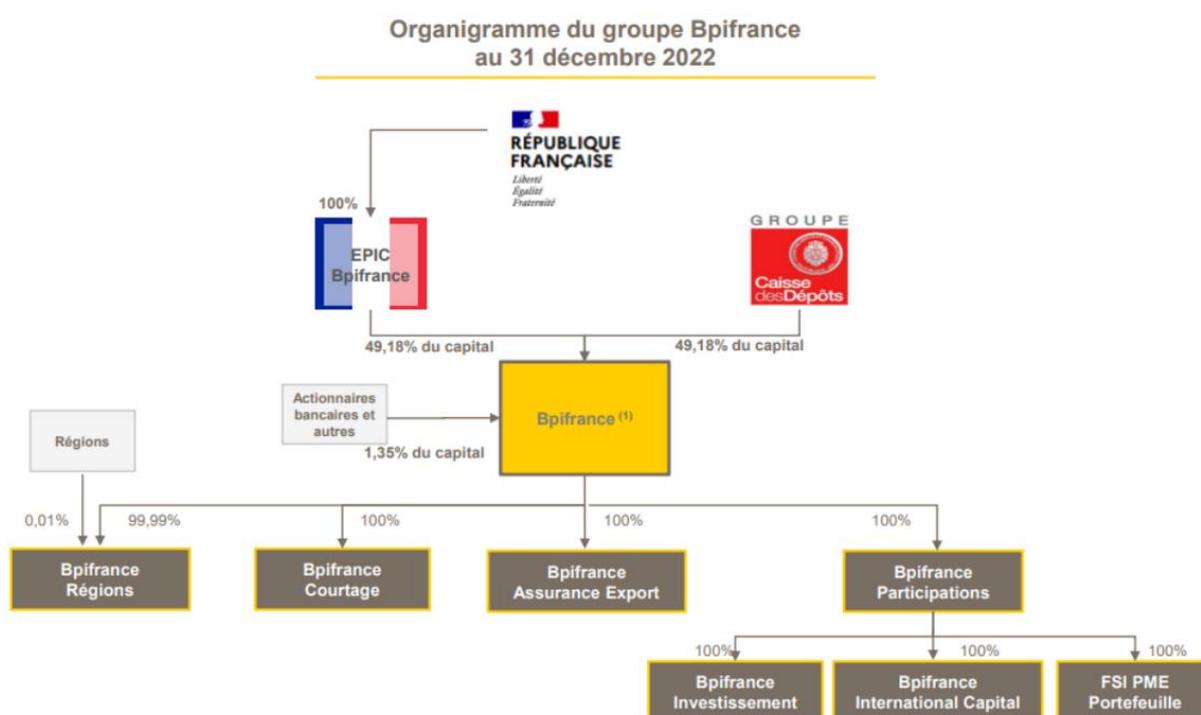
Liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

1. PRÉSENTATION DES MISSIONS ET MÉTIERS

1.1. Organisation du Groupe Bpifrance

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l’État et par les Régions. L’ordonnance du 29 juin 2005 relative à la banque publique d’investissement – modifiée notamment par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 et précisée par le décret du 19 avril 2021 – lui donne pour mission de favoriser l’innovation, l’amorçage, le développement, l’internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Bpifrance est un établissement de crédit et une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Régions (qui opère, avec l’établissement de crédit, les activités de Financement), Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Courtage.



(1) Bpifrance détient 0,29% de son capital.

En tant qu’établissement de crédit, Bpifrance est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d’investissement soumises au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d’opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d’un système de prévention des risques (financier, d’image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne.

Sa filiale, Bpifrance Investissement, en tant que société de gestion de portefeuille assujettie à la supervision de l’AMF, exerce ses activités en conformité avec la réglementation applicable. À ce titre, elle est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier encadrant l’activité des sociétés de

gestion. En particulier, Bpifrance Investissement est agréée au titre de la directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Bpifrance est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : État, collectivités locales (notamment les Régions) et Union européenne.

Bpifrance est soumise aux réglementations des aides d'État (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

Sont présentés ci-après les métiers de Bpifrance et de ses filiales :

ncement

1.2.1. Présentation du métier Financement

Bpifrance a un rôle de banque de place : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et certaines régions, Bpifrance intervient en soutien des investissements des petites et moyennes entreprises (PME) :

- Corporels et incorporels⁶ par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans le financement des énergies renouvelables ;
- Immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, Transition écologique, Industrie, Tourisme, International, Transmission, Innovation), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions, la Banque des Territoires ou encore le groupe Banque européenne d'investissement (BEI) ont également été développés pour encourager l'investissement dans certaines phases ou secteurs stratégiques : Industrie, Tourisme, Climat, French Touch⁷ et TPE.

Bpifrance contribue au financement du cycle d'exploitation et finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés. Au titre des marchés financés, elle délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

⁶ Ces investissements incorporels correspondent principalement au financement de fonds de commerce.

⁷ La French Touch est un mouvement destiné à accompagner l'expansion économique des industries culturelles et créatives. La French Touch fédère les entreprises du secteur pour constituer un réseau d'entrepreneurs autour des valeurs partagées d'excellence, d'authenticité, de créativité et d'audace : La French Touch (la-frenchtouch.fr)

1.2.2. Activité 2022 du métier Financement

Répartition par nature de concours

(en M€)	2021	2022	Évolution en (%)
Financement			
Production nouvelle ^{(1) (2)}	9 682	9 829	1,5%
Encours au 31 décembre ^{(1) (2)}	43 157	45 331	5,0%
Cofinancement Moyen et Long Terme	5 139	4 872	-5,2%
Prêt à Long et Moyen Terme y compris Crédit Export	3 927	3 689	-6,1%
Crédit-Bail	1 212	1 183	-2,4%
Prêts sans garantie ⁽²⁾	4 543	4 957	9,1%
Dont Prêt croissance et Croissance International	732	1 078	47,3%
Court Terme ⁽³⁾			
Mobilisation de Créances	3 817	4 199	10,0%
Préfinancement du CICE	1 741	733	-57,9%

(1) Hors Financement Court Terme

(2) Dont Prêts de Développement Innovation 2021 : 581M€ - 2022 : 598M€

(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée.

En 2022, Bpifrance a déployé 9,1 Md€ de financement à moyen et long terme (+11 %) pour 7 500 entreprises et 8 Md€ de financement court terme (+15 %).

Le crédit d'investissement maintient son niveau de 2021 (hors mesure d'urgence économique⁸) avec 4,8 Md€ mis à disposition de 2 000 entreprises. Le financement de l'immobilier et le financement de l'équipement poursuivent leur croissance de respectivement 7 % et 11 % par rapport à 2021.

Les prêts sans garantie affichent une nouvelle année record, hors mesures d'urgence, affichant une croissance de +27 %. Ce sont ainsi plus de 4 Md€ de prêts décaissés, dont 1,9 Md€ dédié aux grands enjeux de la relance :

- 1,1 Md€ de prêts verts décaissés pour financer la transition écologique et énergétique de plus de 900 entreprises ;
- 320 M€ de prêts croissance relance pour financer notamment les grands investissements de la filière industrielle et accélérer sa consolidation ;
- 230M€ de prêts relance financés par les régions ;
- 210M€ de prêts tourisme en partenariat avec la Banque des Territoires.

Le financement à court terme affiche une croissance de près de 15 % avec 8 Md€ d'avances classiques dans les PME et TPE.

⁸ Principalement le prêt rebond et le PGE Bpifrance.

1.3. Garantie

1.3.1. Présentation du métier Garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la garantie de Bpifrance a vocation à inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres, au titre de la création, de l'innovation, du développement, de la transmission, du renforcement de la trésorerie et de l'international.

La quotité garantie varie entre 40 et 60 % selon les produits. Dans le cadre du plan France Relance, la quotité garantie est portée entre 60 et 70 % sur les fonds Développement, Création et Transmission. La quotité de garantie peut atteindre 80 % avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance.

En garantie notifiée, la quotité peut être ajustée à la baisse soit parce que la banque le demande (pour baisser le coût de la commission ou par exemple si son comité a validé un accord sous réserve de 50 % de garantie elle n'ira pas au plafond si celui-ci est supérieur) soit parce que lors de l'étude par le réseau de Bpifrance les éléments analysés vont dans ce sens. Pour déterminer la quotité, lors de l'étude de la demande de garantie par le réseau, les chargés d'affaire Bpifrance appliquent une quotité qui contextualise la demande (par exemple, dès lors que plusieurs banques interviennent sur la même demande, la quotité est systématiquement diminuée afin que les banquiers conservent une implication jugée suffisante dans la prise de risque).

En contrat de garantie – lorsque la garantie est mise en place par les banques sans sollicitation en amont du réseau Bpifrance (cf. paragraphe ci-dessous) – la quotité est fixe par fonds. Le dispositif vise un fonctionnement le plus simple possible pour le rendre vraiment opérant. Ainsi, par exemple, la quotité de garantie pour le renforcement de trésorerie est systématiquement de 50 % (une quotité est donc définie par fonds et valable pour toute l'année de production).

En ce qui concerne la tarification de la garantie, les conventions avec l'État qui mettent en place les fonds de garantie (création, transmission, développement, renforcement de la trésorerie, court terme ou innovation) – il existe un fonds par finalité – fixent les commissions applicables qui doivent refléter le risque des types de concours et des bénéficiaires garantis et les durées des concours. Ces commissions sont prélevées à la mise en place de la garantie.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000 € ou en sollicitant Bpifrance pour les montants plus élevés.

La garantie des prêts étudiants, dispositif réalisé pour compte de l'État (à partir de crédits ouverts sur le programme 231) et renforcé dans le cadre du plan France Relance, permet de garantir les prêts réalisés par les banques aux bénéficiaires d'étudiants sans que ces derniers aient à apporter d'autre garantie (cela permet notamment aux étudiants sans cautions des parents d'obtenir ces prêts), la banque s'engage en contrepartie de cette garantie à ne pas prendre de suretés, la quotité est fixe à 70 % et le montant du crédit plafonné à 20 000 € par étudiant.

	2021	2022	Evolution en %
Montant des risques (Hors fonds internes)	3 093	4 109	32,8%
Création	1 609	2 145	33,3%
Transmission	622	804	29,4%
Développement	509	732	44,0%
Innovation	50	87	74,6%
International	78	91	17,5%
Trésorerie (1)	226	249	10,0%
Répartition par type d'interventions garanties	3 093	4 109	32,8%
Crédits bancaires	2 786	3 722	33,6%
Fonds Propres	108	200	85,3%
Court terme	199	187	-6,3%
Nombre de concours garantis	66 846	96 491	45,1%
Montant net des risques couverts (y compris les fonds internes)	5 315	6 366	19,8%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	17 685	19 071	7,8%

1.3.2. Activité 2022 du métier Garantie

(1) Y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », et « Surgarantie RT »

L'activité de garantie a connu une forte croissance en 2022, amplifiant le rebond observé en 2021. Les crédits garantis sont en hausse de 15 %, le nombre d'entreprises bénéficiaires ainsi que le niveau de risque assumé par Bpifrance sont en croissance, respectivement de +37 % et +33 %. 2019, année de référence, est aussi dépassée sur ces deux indicateurs.

L'augmentation des quotités et la baisse des commissions continuent à favoriser le marché du crédit des TPE et PME. Le montant des prêts garantis augmente ainsi de 15 %, la hausse des quotités favorise une augmentation du montant en risque pris par Bpifrance de 33 % passant de 3,1 Md€ à 4,1 Md€.

L'ensemble des fonds est en progression et surperforme les niveaux de références de 2019 sauf le fonds RT qui dans le contexte du PGE progresse de 27 % mais reste en-deçà de son niveau de référence.

La forte croissance en nombre des concours garantis +30 000 (fonds externe et interne) est en partie tirée par le fort développement des Prêts d'Honneurs, soit +13 600 concours garantis (+37 M€ en risque).

Le PGE classique est en effet resté distribué par la place bancaire jusqu'au 30 juin 2022 et enregistre donc une baisse significative, le PGE Résilience créé en réponse au conflit en Ukraine reste opérationnel et a été prorogé jusqu'à fin 2023.

Ce PGE Résilience a été assez peu utilisé avec 1 523 bénéficiaires en 2022 mais intervient sur des montants unitaires plus importants d'environ 510 000 € (vs 159 000 € pour l'ensemble des PGE) car nettement plus orienté vers les ETI qui représentent 13% des PGE Résilience mis en place (vs 1,8% pour l'ensemble des PGE).

La garantie des prêts étudiants a de nouveau marqué une forte croissance de 21 % en nombre et de 25 % en montant avec un montant de prêts passé de 203 M€ en 2021 à 253 M€ en 2022.

1.4. Innovation

1.4.1. Présentation du métier Innovation

La mission du financement de l'innovation de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entraînement d'une banque commerciale.

Bpifrance apporte pour cela une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt innovation R&D ou à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en deux grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables, prêts innovation R&D ou à taux zéro) et les prêts sans garantie (Prêts d'Amorçage, Prêts d'Amorçage Innovation, Prêts Innovation, Prêts Nouvelle Industrie), financés via le budget de l'État (France 2030 principalement), les régions, l'Europe et certains partenaires, et opérés par le réseau Bpifrance dans toutes les régions ;
- les aides individuelles ou pour des projets collaboratifs financés par le budget de l'État (France 2030 principalement et France Relance), apportées dans le cadre de concours (i-Lab et i-Nov) ou d'appels à projets (pour le volet structurel de France 2030 : i-Demo, AAP 1ère Usine ; pour le volet dirigé de France 2030 : les AAP sectoriels des stratégies d'accélération et des objectifs stratégiques de France 2030), sous forme de subventions et avances récupérables, opérées par la direction de l'expertise de Bpifrance.

1.4.2. Activité 2022 du métier innovation

(en M€)	2021	2022
Aide à l'innovation – Réseau	831	881
Dont prêt innovation R&D	443	464
Aide à l'innovation – Programmes et Concours	511	428
Prêts (PSG et OC FTS)	505	584
PGE Soutien Innovation	76	14
Plan de Relance	1 381	351
Volet Dirigé Sectoriel	1 102	2 214
Dont IPCEI – H2	-	1 431
Total	4 407	4 473

L'activité de financement de l'innovation a encore atteint un niveau exceptionnel en 2022 avec 4,5 Md€ accordés à 6 450 entreprises en 2022, sous l'effet du déploiement de France 2030 et du plan Deeptech ainsi que du lancement du plan Start-ups et PME industrielles.

Au global, l'activité est en très légère hausse en valeur par rapport à 2021 (+1 %) mais a plus que triplé depuis 2019 (1,3 Md€). Les montants moyens accordés sont supérieurs à 2021, notamment en raison de la baisse de la part des appels à projets France relance et de la montée en puissance du volet dirigé sectoriel de France 2030, avec de plus gros projets financés.

Les aides à l'innovation structurelles sont stables par rapport à 2021 à 1,3 Md€. Les Prêts Innovation R&D confirment leur attractivité avec une production de 464 M€ (+5% par rapport à 2021). Le continuum i-Lab, i-Nov, i-Demo (qui remplace le PSPC) représente 389 M€ sur l'année. Le soutien à la Deeptech et à l'industrialisation des start-ups a été spécifiquement renforcé : +31 % en valeur pour les Bourses French Tech Emergence et les aides au développement Deeptech ; premiers financements du nouvel appel à projets 1ère usine.

Les prêts sans garantie innovation sont en croissance de +15 % par rapport à 2021 et représentent 584 M€ en 2022. Cette gamme de prêts s'est enrichie en 2022 du prêt Nouvelle Industrie (30 M€ déployés en 2022), permettant de financer les étapes d'industrialisation des entreprises innovantes.

Le volet dirigé sectoriel de France 2030 représente 2,2 Md€ accordés à 491 entreprises en 2022, grâce au déploiement des stratégies d'accélération, des appels à projets sur les thématiques France 2030 et de la contractualisation des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) Hydrogène (pour 1,4 Md€).

1.5. Investissement

1.5.1. Présentation du métier de l’investissement

Les missions de l’investissement

Par ses interventions en fonds propres, Bpifrance finance le développement et la croissance des startups, des PME et vise à l’émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l’économie française et, partant, au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s’effectuent de façon sélective, en investisseur avisé en économie de marché, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l’investisseur et pour l’économie nationale) des entreprises ou des fonds financés.

Toutefois, Bpifrance n’est pas un investisseur comme un autre. D’une part, il intervient en tant qu’investisseur avisé opérant aux conditions de marché, d’autre part en tant qu’opérateur de l’État, il intervient au service de l’intérêt collectif ce qui l’amène notamment à compléter l’offre d’investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d’investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l’amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital-transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l’économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d’investisseurs classiques.

Bpifrance s’attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, les opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, *via* des prises de participation minoritaires, un effet d’entraînement de l’investissement privé par l’investissement public ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu’elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d’administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d’investissement, notamment au contexte technologique de l’entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés ;
- Bpifrance intègre dans ses décisions d’investissement, en sus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises, l’impact des projets sur la compétitivité de l’économie française.

Dans toutes ses décisions d’investissement, Bpifrance accorde une place significative à la démarche d’investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées.

Les métiers de l’investissement

L’activité d’investissement de Bpifrance repose sur deux modalités d’interventions distinctes :

- L’investissement direct pour lequel les équipes de Bpifrance Investissement elles-mêmes :
 - o Instruisent les projets d’investissement au capital des entreprises cibles (réalisation des *due diligences*, négociations des valorisations d’entrée et des termes des pactes d’actionnaires : condition de représentation dans la gouvernance, éventuelles clauses de sortie, etc.) ;
 - o Réalisent les opérations d’investissement ;
 - o Suivent ensuite les participations (participation aux instances de gouvernance, éventuels réinvestissements, etc.) jusqu’à leur cession.
- L’investissement indirect pour lequel, les équipes de Bpifrance Investissement instruisent les projets, réalisent les souscriptions qu’elles suivent ensuite sur leur durée de vie non dans des entreprises mais dans des fonds gérés par des équipes de gestion privées, qui à leur tour, investiront directement dans les entreprises.

Dans les deux cas, les investissements de Bpifrance reposent, pour l’essentiel, sur des fonds qui, s’ils peuvent prendre des formes juridiques variées (FPCI, FPS, SLP, etc.), ne doivent être vus que comme le support juridico-financier de ces investissements.

Une seconde distinction est essentielle à la bonne compréhension du métier de l’investissement tel qu’il est exercé par Bpifrance Investissement, aussi bien directement qu’indirectement. En matière d’investissement en fonds propres, Bpifrance intervient :

- Soit pour son compte propre : elle expose ainsi son propre bilan ;
- Soit pour le compte de tiers : dans ce dernier cas, Bpifrance n’est que le gestionnaire de ressources qui lui sont confiées par d’autres acteurs.

La plus grande part (env. 37,5 Md€ sur les 50,5 Md€ d’actifs sous gestion à fin 2022) des investissements en fonds propres de Bpifrance sont ainsi réalisés sur les fonds propres du groupe (logés dans Bpifrance Participations). Une fraction minoritaire (13 Md€ fin 2022), quoique significative et croissante depuis quelques années (3,5 Md€ fin 2015), des investissements en fonds propres sont réalisés sur des ressources dont Bpifrance s’est vu confier la gestion par des investisseurs (*limited partners* ou LP) publics ou privés.

Ainsi, depuis 2010, l’État, au travers des programmes fonds propres du PIA puis de France 2030, est historiquement le principal bailleur de fonds de cette activité. Plus récemment, la part des LP privés (assureurs, industriels, fonds souverains, FEI) a eu tendance à croître, notamment depuis la mise en place du fonds LAC 1 en 2020.

a) Les métiers d’investissement direct

Le capital développement

Le métier du capital développement investit directement en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance. Implantée sur l’ensemble du territoire avec 53 bureaux régionaux, les 160 investisseurs professionnels de cette direction assurent un rôle d’investisseur minoritaire actif recherchant une performance durable et responsable sur le long terme pour leurs participations.

Ce métier inclut les activités :

- Large Cap et Partenariats Fonds Souverains, afin d'accompagner le développement des ETI et grandes entreprises françaises et s'allier aux investisseurs de long terme et fonds souverains (16,8 Md€ sous gestion) ;
- Mid Cap, afin d'accélérer la croissance des PME et ETI indépendantes à fort potentiel (2,2 Md€ sous gestion) ;
- Small Cap, afin de faire grandir les PME et ETI de nos territoires (2,2 Md€ sous gestion) ;
- Fonds Spécialisés (Tourisme, Fonds Impacts Environnement, FAA, Lac I), afin d'adresser à travers la gestion pour compte de tiers des besoins spécifiques identifiés (5,6 Md€ sous gestion).

Au total, le portefeuille du Capital-développement est composé de plus de 660 participations pour un montant d'actifs sous gestion de 26,8 Md€.

Le métier Capital-Innovation

Le métier Capital-Innovation investit en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissement dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds des Programmes d'Investissements d'Avenir et du plan France 2030).

b) Le métier Fonds de Fonds (investissement indirect)

Le métier du Fonds de fonds souscrit, aux côtés d'autres investisseurs publics et privés dans des fonds eux-mêmes gérés par des sociétés de gestion privées. L'équipe d'investissement indirect, Fonds de Fonds de Bpifrance gère 17 Md€ d'actifs sous gestion représentant 12 Md€ souscrits au travers de 580 fonds partenaires, dont près de la moitié sont en période d'investissement. En 2022, 1,6 Md€ ont été investis dans 70 nouveaux fonds partenaires.

1.5.2. Activité 2022 du métier Investissement

a) Le métier Capital-Développement

2,5 Md€ dans plus de 180 sociétés ont été investis en 2022 par les équipes de la Direction du Capital développement (contre 2,2 Md€ en 2021) :

- L'activité du pôle Large Cap a atteint 1,92 Md€ en 2022. Ce niveau record a notamment été permis par un niveau exceptionnellement élevé d'investissements dans les GE et les ETI (plus de 424 M€ et 410 M€ d'investissements respectivement) et la poursuite du déploiement du fonds Lac I, qui a investi 1,1 Md€ en 2022 (notamment dans SEB et Elis) ;
- L'activité des fonds Mid Cap reste bien orientée avec une réalisation de 225 M€ dans 25 entreprises, en fonds propres ainsi qu'en dette privée et en Obligations Relance. L'activité s'est concentrée dans les secteurs de la santé et du numérique ;
- L'activité Small Cap Régions a investi 161 M€ dans 61 entreprises dont 49 nouveaux investissements pour 142 M€. A ces 161 M€, s'ajoutent les 5 M€ d'investissements du Fonds de Renforcement des PME. Le fonds Definvest a connu également une dynamique positive avec 5 investissements réalisés en 2022 ;

- Les fonds Tourisme ont déployé plus de 52 M€ (43 M€ d'investissements et 9 M€ de réinvestissements) dans 28 entreprises (Groupe Pierre et Vacances, Pozeo, ...);
- Enfin, le pôle Fonds Impact Environnement a déployé 34 M€ dans 11 opérations dans les secteurs des énergies renouvelables, des offreurs de solution pour la transition énergétique et environnementale et de la filière bois, avec par exemple les investissements dans Moulinot, Hasap ou le Groupe Riaux.

La dynamique de rotation des portefeuilles s'est accélérée avec des cessions qui s'élèvent à 1,5 Md€ et un niveau de multiple⁹ moyen de x2¹⁰ :

- L'activité de l'équipe Large Cap et Partenariats Fonds Souverains a été marquée par des cessions totales ou partielles. A noter la cession partielle de Paprec pour 150 M€, ainsi que diverses cessions totales ou partielles (Wifirst, Groupe GPS, Greenyellow, Albioma), confirmant la bonne dynamique de rotation du portefeuille ;
- Pour Mid Cap, 9 cessions totales (dont ADIT, Groupe GPS) et 5 cessions partielles ont été enregistrées, pour un total de 131 M€ cédés en dette et en fonds propres ;
- L'activité Small Cap Régions a cédé 82 participations pour un montant total de près de 165 M€.

b) Le métier Capital-Innovation

En 2022, dans un contexte de marché encore dynamique malgré un certain ralentissement au deuxième semestre (les levées de fonds de start-ups françaises ayant encore progressé de +16,5 %, de 11,5 Md€ en 2021 à 13,5 Md€ en 2021, notamment tiré par les plus gros tours de table du premier semestre), le métier Innovation affiche une croissance de +10,6 % de ses investissements, pour un total de 726 M€ investis dans 149 sociétés dont 54 nouvelles participations. Par ailleurs, le métier innovation a procédé à 33 cessions pour un montant total de 99 M€, en décroissance par rapport à 2021, en raison d'une conjoncture globalement moins favorable.

A fin 2022 le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 361 participations et les actifs sous gestion s'élèvent à 6,59 Md€.

c) Le métier Fonds de fonds

Après des exercices en croissance de 2013 à 2021, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2022 avec un niveau record de souscriptions, soit 1 603 M€, dans 70 nouveaux fonds.

Les souscriptions réalisées pour le compte des fonds propres de Bpifrance ont représenté près de 60 % des souscriptions de l'année, à près de 945 M€¹¹, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 40 %, à près de 658 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte de France 2030.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 150 M€ ont été souscrits dans 8 nouveaux fonds. L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des

⁹ Le multiple de cession correspond au rapport entre les flux encaissés dans le cadre d'une opération de cession (y compris produits financiers) et le montant investi initialement dans la participation concernée.

¹⁰ Multiple calculé sans les opérations de cessions partielles opérées sur deux participations cotées très dépréciées.

¹¹ A la quote-part détenue par Bpifrance

équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre depuis 6 ans.

En Afrique, les souscriptions en fonds de fonds ont représenté près de 15 M€ (qui s'ajoutent aux 1 603 M€ susvisés).

Afin de renforcer l'accès à l'investissement des particuliers dans les entreprises françaises non cotées, Bpifrance a lancé un premier fonds de fonds *retail* (Bpifrance Entreprises 1) dont 95 M€ ont été commercialisés auprès de particuliers entre octobre 2020 et juin 2021. Bpifrance a, en 2022, lancé un deuxième fonds, Bpifrance Entreprises 2, doté de 100 M€ et avec un ticket d'entrée à 3 000 €. 101 M€ ont été collectés auprès de plus de 7 000 investisseurs particuliers en six mois.

1.6. International

1.6.1. Présentation du métier international

Cette activité est structurée autour de trois métiers.

a) Le métier de l'assurance Export

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Bpifrance assure au travers de Bpifrance Assurance Export la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Jusqu'alors, cette activité était opérée par la direction des garanties publiques de Coface.

La garantie est accordée directement par l'État, témoignant ainsi de son soutien aux exportateurs. Ces garanties aux exportateurs sont destinées à encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Plus précisément, l'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers et à protéger des fluctuations des devises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques en stricte conformité avec les règles internationales de l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'Union Européenne et de l'OCDE.

b) Le métier du financement de l'export

Dans un environnement international toujours plus concurrentiel, les entreprises françaises se doivent d'accompagner leur offre technique et commerciale de propositions de financement afin de remporter des marchés qui seront les relais de leur croissance future.

Depuis 2015, la Direction des Financements Export propose aux entreprises exportatrices domiciliées en France des solutions de financement moyen long terme destinées à leurs acheteurs étrangers, qu'ils soient étatiques, publics, privés ou sociétés de projet.

Quel que soit le secteur d'activité (transport, énergie, eau, défense, équipements industriels...) et le continent de destination, la Direction des Financements Export de Bpifrance propose des crédits exports, avec la couverture de Bpifrance Assurance Export, sous forme de :

- Rachat de crédit fournisseur (de 1 à 25 M€) ;
- Crédit acheteur bilatéral (de 5 à 25 M€) ou en participation (jusqu'à 75 M€).

Ces modalités d'intervention permettent aux exportateurs de mitiger les risques de contrepartie tout en proposant à leurs acheteurs des solutions de financement compétitives et de long-terme.

1.6.2. Activité 2022 du métier International

a) **Bpifrance assurance export**

En soutien aux exportations françaises, l'activité du métier Export de Bpifrance a enregistré une hausse de 58 % de son activité à 33 Md€, portée notamment par l'Assurance-crédit (+74 % par rapport à 2021).

2022 est marqué par une hausse exceptionnelle du volume en Assurance-crédit (+74 %) liée à plusieurs contrats d'envergure, notamment dans le secteur de la défense, de l'aéronautique, de la croisière et du ferroviaire. Aussi, l'Assurance Prospection destinée aux PME exportatrices a connu quant à elle une augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment au travers de projets à impact positif sur le climat.

Avec une progression de 15 % des volumes, la Garantie des Projets Internationaux et les Prêts Croissance Internationaux confirment l'accélération des investissements internationaux depuis l'élargissement du produit au marché européen.

b) **Accompagnement à l'export**

3 876 sociétés (+28 %) ont été accompagnées au travers du partenariat de Bpifrance avec Business France, reconduit en 2022, au sein de la Team France Export. De nouveaux formats d'accompagnement ont vu le jour, notamment Cultur' Export, dédié aux Industries Culturelles et Créatives de la French Touch.

c) **Crédit export**

La superposition des crises (conflit en Ukraine et Covid-19) a largement affecté la projection des PME-ETI à l'international qui s'est traduit par une baisse significative de l'activité Crédit Export en 2022. Cet exercice de transition annonce une année 2023 remarquable notamment dans les infrastructures de développement à caractère social sur le continent africain. En 2022, 93% des clients export sont des PME-ETI, et 66% des dossiers sont à destination africaine. L'année est également marquée par une diversification de la géographie des acheteurs, avec notamment, un contrat en Indonésie, un aux Emirats Arabes-Unis et deux en Colombie.

1.7. Accompagnement

1.7.1. Présentation du métier accompagnement

Cette activité permet aux chefs entreprises (PME et ETI) de bénéficier d'un panel d'offres structurées de conseil, de formation et de mise en réseau.

1.7.2. Activité 2022 du métier accompagnement

Lancée en 2015, l'activité d'accompagnement a poursuivi sa trajectoire de croissance avec près de 3 500 entreprises accélérées depuis 2015. La gamme d'accompagnement a été élargie au bénéfice de l'innovation dans l'industrie afin de favoriser le passage à l'échelle des startups industrielles et accompagner le pivot des PME matures. Les dispositifs Climats (Diag Eco-Flux, Décarbon'Action et Perf'Immo) ont enregistré une forte croissance (+66%).

Avec 982 nouvelles entreprises accélérées en 2022 (+13%), l'accompagnement confirme la dynamique de 2021, année record. 45 nouveaux programmes ont été lancés en 2022, dont 14 en partenariat avec des Régions et 20 avec des filières industrielles (beauté, bois, industriels de la santé, construction, automobile, transformation et valorisation des déchets...) et de services (tourisme, jeux vidéo, savoir-faire d'exception...)

L'action du métier de l'accompagnement s'est encore renforcée sur deux axes de développement stratégiques pour les entreprises, en collaboration avec le CETIM et l'ADEME, partenaires clés des interventions de Bpifrance :

- **la réindustrialisation** : avec près de 300 entreprises embarquées dans des Accélérateurs de Filières industrielles, le lancement d'un parcours conjoint Bpifrance et CETIM pour accompagner le passage à l'industrie du futur, et une nouvelle dynamique engagée en faveur de l'innovation dans le cadre du Plan Startups et PME industrielles, via le lancement d'une gamme dédiée (Accélérateurs Néo, Diag Amorçage industriel, Missions de conseil « Stratégie Innovation », etc.)
- **la transition énergétique et environnementale** : avec 1 160 Diag'Actions Climat réalisés en 2022 (+66 % vs. 2021 et des impacts concrets : 45 K€ d'économies de charges en moyenne par an par entreprise identifiées grâce au Diag Eco-Flux), 266 VTE Vert (Volontariat Territorial en Entreprise) signés, permettant à des dirigeants de PME de recruter des jeunes talents pour les accompagner sur des projets de transition environnementale, la poursuite des Accélérateurs Décarbonation et un enrichissement de l'offre conseil (Diag Perf'Immo, Missions de conseil « Stratégie Environnement » cofinancées par l'Union Européenne, etc.)

1.8. Création

1.8.1. Présentation du métier Création

Depuis 2019, Bpifrance a repris et développé les missions de soutien à la création d'entreprise jusqu'à assurées par la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et l'Agence France Entrepreneur d'autre part. Pour ce faire, Bpifrance a structuré une action nationale et locale en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire, y compris dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec pour objectifs de renforcer :

- la couverture territoriale et la lisibilité de l'offre ;
- l'accompagnement de porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- les actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat menées auprès des différents publics, en particulier auprès des jeunes et des femmes.

En pratique, Bpifrance coordonne l'action et co-finance les interventions des réseaux associatifs (France Active, Initiative France, Adie, Réseau Entreprendre, etc.) de l'accompagnement à la création afin de mieux :

- sensibiliser, préparer et orienter les porteurs de projets ;
- accompagner et financer ces projets ;
- agir pour tous sur l'ensemble du territoire ;

- observer l'évolution de la création d'entreprise et professionnaliser les réseaux d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des créateurs.

Depuis le 31 décembre 2019, Bpifrance s'est vu confier la gestion du Fonds de Cohésion Sociale (FCS) au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Ce fonds est sans personnalité morale.

Créé à l'initiative de l'État par la loi du 18 janvier 2005, le FCS est un dispositif d'insertion professionnelle et financière aux personnes en situation de fragilité ou éloignées de l'emploi, destiné à garantir des prêts accordés par des établissements bancaires et des organismes financiers :

- **les microcrédits professionnels** : prêts accordés à des personnes en difficulté, femmes, QPV, chômeurs, jeunes ... créant ou reprenant une entreprise (FOGEFI, Lois Galland, Prêt à taux zéro (PTZ ou ex prêt Nacre), Prêts d'Honneur Solidaire et Renfort).
- **les microcrédits personnels** : prêts accordés à des personnes à faibles revenus, habituellement exclues du système bancaire traditionnel, pour des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle, ou mobilité propre.

En 2021, dans un contexte de crise sanitaire et économique, le Ministère de la Transition Écologique a alloué une dotation au FCS afin de garantir des prêts proposés par des organismes financiers agréés par le FCS pour financer l'acquisition de véhicules propres.

1.8.2. Activité 2022 du métier création

Dans un contexte fortement dynamique, avec plus de 1 million de créations d'entreprises dénombrées, l'année 2022 a été marquée par la constitution du collectif Cap Créa, qui regroupe 26 Réseaux d'accompagnement partenaires de Bpifrance, mobilisés pour favoriser le doublement d'entreprises pérennes, créatrices de valeurs et d'emplois d'ici 5 ans. Au total ces Réseaux avec le soutien de Bpifrance ont accompagné 155 000 porteurs de projets et contribué à la création de 79 000 entreprises.

Ces actions ont donné lieu à l'octroi de près de 70 M€ de subventions à plus 250 structures d'accompagnement sur l'ensemble du territoire et de la mobilisation de 108 M€ de prêts d'honneur pour 15 700 créateurs. L'augmentation des moyens mobilisés a été favorisée par la mise en place en 2022 du programme Insertion par le Travail indépendant, déployé pour le compte de l'État.

Bpifrance a par ailleurs déployé fortement son programme de soutien à l'Entrepreneuriat Pour Tous en direction des QPV, avec les financements de la Caisse des Dépôts et de l'État : au-delà des 153 CitésLabs et volontaires et des 9 Bus de l'Entrepreneuriat, l'année 2022 a vu le développement des Accélérateurs (notamment dans le cadre du plan Marseille en Grand).

Avec le soutien de la Caisse des Dépôts, Bpifrance a en outre lancé le programme Entreprendre au Cœur des territoires, 42 dispositifs qui doivent permettre d'accompagner les créateurs hors des grands métropoles.

Afin d'encourager la création, la reprise ou le développement d'entreprises, l'État finance via le Fonds de Cohésion Sociale, le FOGEFI (Fonds solidaire de Garantie pour l'Entrepreneuriat Féminin et l'Insertion) qui garantit des prêts accordés à trois types de publics :

- Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) : création, reprise ou développement d'entreprises par les femmes ;
- Les personnes physiques en difficulté d'insertion professionnelle souhaitant créer leur entreprise grâce à un microcrédit ;

- Les personnes en situation d'exclusion accompagnées par des personnes morales dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Au 31 décembre 2022, 77 M€ et 25 937 garanties octroyées au titre du FOGEFI ont permis de mobiliser 251 M€ de prêts.

L'intervention du Fonds de Cohésion Sociale consiste aussi à abonder les fonds de garantie créés régionalement par les associations membres du réseau France Active et bénéficiant, dans le cadre de la loi Galland, de dotations des collectivités.

Au 31 décembre 2022, 170 M€ et 6 902 garanties octroyées au titre des Lois Galland ont permis de mobiliser 314 M€ de prêts.

Le FCS qui s'inscrit dans l'ambition de l'État de développer le nombre d'entrepreneurs en garantissant deux dispositifs de prêts d'Honneur.

Dans des conditions identiques au PTZ ex-Nacre, Bpifrance a mis en place en juillet 2020, le Prêt d'Honneur Solidaire, entièrement digitalisé, garanti à 100 % par le Fonds de Cohésion Sociale et distribué par les réseaux d'accompagnement historiques : ADIE, France Active, Initiative France, BGE....

Lancé en février 2021, pour répondre aux besoins de renforcement des fonds propres des entreprises, fragilisées pendant la crise sanitaire et économique liée au COVID-19, le Prêt d'Honneur Renfort est garanti à 100 % par le FCS, si le porteur de projet a déjà bénéficié d'un prêt précédemment garanti par le FCS.

Au 31 décembre 2022, 30 M€ octroyés au titre des Prêts d'Honneur ont permis à 5 058 porteurs de projets d'être accompagnés par les réseaux tels qu'Initiative France, France Active, ADIE...

Le Fonds de Cohésion Sociale garantit aussi les microcrédits personnels de 16 établissements financiers actifs. Ce dispositif confirme son attractivité auprès des bénéficiaires avec en 2022, 18 417 bénéficiaires. Les principaux contributeurs restent l'ADIE et les Caisses d'Épargne avec 3 155 prêts.

2. ACTIONS PORTÉES PAR BPIFRANCE DANS LE CADRE DE FRANCE 2030 ET DU PLAN DE RELANCE

2.1. État d’avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l’action « Aides à l’innovation Bottom-up », du volet « Aides Guichet » de France 2030, au 31 décembre 2022

Les aides à l’innovation de Bpifrance, dites « Aides Guichet » constituent l’un des volets de l’action « Aides à l’innovation bottom up » du programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d’innovation » de la mission Investir pour la France en 2030.

Ce volet « Aide Guichet » porte une gamme d’outils de financement à destination notamment des entrepreneurs personnes physiques, des PME et ETI et des partenaires académiques afin de leur permettre de financer des études de faisabilité, des travaux de recherche, de développement, d’innovation, ou bien encore des prestations d’expertises externes, en vue de mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d’industrialisation et de commercialisation, et d’accompagner les entreprises innovantes dans leur croissance et développement en France et à l’international.

Elles sont attribuées sous forme de subventions, d’avances remboursables ou de prêts.

Ce volet « Aides Guichet » de l’action « Aides à l’innovation bottom up », comportent les dispositifs de financement suivants (voir tableau).

Dispositifs	Objectifs et caractéristiques principales
Avances récupérables	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme d’avance récupérable Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non.
Prêt à taux zéro Innovation	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de prêt à taux zéro Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non.
Prêt FEDER Innovation	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de prêt FEDER Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non.
Prêt Innovation R&D	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de prêt Projets éligibles : projets innovants collaboratifs ou non.
Subvention	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets innovants nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique
Bourse French Tech	Bénéficiaires : Entrepreneurs personnes physiques ou Petite Entreprises de moins d’un an. Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets innovants nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique
Aides Eurostars	Bénéficiaires : PME et partenaires académiques Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets innovants collaboratifs incluant la participation d’au moins deux partenaires de deux pays membres du réseau Eurostars.

Dispositifs	Objectifs et caractéristiques principales
Aide aux structures de recherche sous contrat (SRC)	Bénéficiaires : Structures de recherche sous contrat (SRC) Modalités : Aide accordée sous forme de subvention et/ou Prêt. Projets éligibles : programmes de recherche internes visant le ressourcement des domaines scientifiques ou technologiques constituant le domaine d'excellence de l'entreprise.
Diagnostics	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide indirecte accordée sous forme de subvention. Caractéristiques : modules d'expertise et de conseil réalisés par des prestataires externes référencés par Bpifrance, société anonyme.
Bourse French Tech Emergence	Bénéficiaires : Jeunes entreprises de moins d'un an. Modalités : Aide accordée sous forme de subvention. Projets éligibles : projets d'innovation de rupture qualifiés Deeptech nécessitant une phase de maturation et de validation technico- économique.
Aides au Développement Deeptech (ADD)	Bénéficiaires : PME et ETI Modalités : Aide accordée sous forme de subvention et/ou avance récupérable Projets éligibles : projets d'innovation de rupture qualifiés Deeptech, collaboratif ou non.

Dotations perçues en 2022 par Bpifrance

L'année 2022 a été financée sur dotation issues du programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » de la mission Investir pour la France 2030 et des reliquats disponibles sur les dotations 2021.

L'activité des « Aides Guichet » de Bpifrance en 2022 a démarré le début de l'année avec les reliquats de l'année 2021 (1^{ère} dotation de 140 M€) afin d'éviter toute rupture de l'activité de financement des entreprises innovantes.

Dans ce contexte, pour l'année 2022, les dotations affectées¹² aux « Aides Guichet » de Bpifrance (296 M€ au total) ont été les suivantes :

- 154,9M€ de dotations PIA4 2022 dont 14,7M€ de reliquats disponibles du PIA4 2021 ;
- 117,8M€ de dotation FII 2022 donc 10,3M€ de reliquats FII 2021 ;
- 23,1M€ de dotation France 2030.

¹² Dotations 2021 affectées à l'activité sur les « Aides Guichet » hors coûts de gestion de Bpifrance

Pour chacun des dispositifs de financement des « Aides Guichet », ces dotations ont été consommées en 2022 comme suit :

2022 - DOTATIONS CONSOMMEES	PIA4	FRANCE 2030	FII	TOTAL DOTATIONS CONSOMMEES
AVANCE RECUPERABLE	16 536 333 €	90 000 €	2 386 169 €	19 012 502 €
PRÊT A TAUX ZERO INNOVATION	845 100 €	68 966 €	- €	914 066 €
PRÊT FEDER INNOVATION	991 167 €	- €	- €	991 167 €
PRÊT INNOVATION R&D	37 567 759 €	8 499 741 €	34 197 443 €	80 264 943 €
SUBVENTION	16 139 796 €	- €	8 947 600 €	25 087 396 €
BOURSE FRENCH TECH	15 616 308 €	- €	6 874 970 €	22 491 278 €
EUROSTARS	6 514 658 €	- €	- €	6 514 658 €
SRC	447 400 €	- €	2 552 600 €	3 000 000 €
DIAGNOSTICS	1 121 560 €	- €	- €	1 121 560 €
ST AIDES A L'INNOVATION	95 780 081 €	8 658 707 €	54 958 782 €	159 397 570 €
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	14 936 000 €	- €	8 439 000 €	14 936 000 €
AIDE AU DEV. DEEPTech SUB	16 827 500 €	4 305 000 €	16 965 500 €	21 132 500 €
AIDE AU DEV. DEEPTech AR	20 996 250 €	4 972 500 €	20 533 750 €	42 459 698 €
ST AIDES DEEPTech	52 759 750 €	9 277 500 €	45 938 250 €	78 528 198 €
TOTAL DOTATIONS D'INTERVENTION	148 539 831 €	17 936 207 €	100 897 032 €	237 925 768 €

Soit un montant total de dotations consommées en 2022 de 237,93M€ au titre des « Aides Guichet »¹³.

Activités « Aides Guichet » 2022

Ces dotations ont permis de déployer 743,5 M€ de financement auprès des entreprises innovantes françaises après effet de levier (coefficients multiplicateurs¹⁴).

L'activité réalisée¹⁵ par dispositif est la suivante :

2022 - ACTIVITES	Coefficients 2022	Activité PIA4	Activité FRANCE 2030	Activité FII	Total Activité 2022
AVANCE RECUPERABLE	3,0	49 608 999 €	270 000 €	7 158 507 €	57 037 506 €
PRÊT A TAUX ZERO INNOVATION	5,8	4 901 580 €	400 003 €	- €	5 301 583 €
PRÊT FEDER INNOVATION	3,0	2 973 501 €	- €	- €	2 973 501 €
PRÊT INNOVATION R&D	5,8	217 893 002 €	49 298 498 €	198 345 169 €	465 536 669 €
SUBVENTION	1,0	16 139 796 €	- €	8 947 600 €	25 087 396 €
BOURSE FRENCH TECH	1,0	15 616 308 €	- €	6 874 970 €	22 491 278 €
EUROSTARS	1,0	6 514 658 €	- €	- €	6 514 658 €
SRC	1,0	447 400 €	- €	2 552 600 €	3 000 000 €
DIAGNOSTICS	1,0	1 121 560 €	- €	- €	1 121 560 €
ST AIDES A L'INNOVATION		315 216 805 €	49 968 501 €	223 878 846 €	589 064 152 €
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	1,0	14 936 000 €	- €	8 439 000 €	23 375 000 €
AIDE AU DEV. DEEPTech SUB	1,0	16 827 500 €	4 305 000 €	16 965 500 €	38 098 000 €
AIDE AU DEV. DEEPTech AR	2,0	41 992 500 €	9 945 000 €	41 067 500 €	93 005 000 €
ST AIDES DEEPTech		73 756 000 €	14 250 000 €	66 472 000 €	154 478 000 €
TOTAL ACTIVITES		388 972 805 €	64 218 501 €	290 350 846 €	743 542 152 €

¹³ Les reliquats PIA4 et FII disponibles ont été réaffectés au titre de la programmation « Aides Guichet » 2023.

¹⁴ La capacité d'engagement pour l'activité est résumée par un facteur d'exposition K, pour un euro de dotation, appelé coefficient multiplicateur. La capacité d'engagement est déterminée pour chaque nouvelle génération comme le produit de la dotation et du coefficient multiplicateur. $Engagement = K \times Dotation$.

¹⁵ La capacité d'engagement pour l'activité est résumée par un facteur d'exposition K, pour un euro de dotation, appelé coefficient multiplicateur. La capacité d'engagement est déterminée pour chaque nouvelle génération comme le produit de la dotation et du coefficient multiplicateur.

En nombre d'aides, cette activité se ventile de la façon suivante par dispositif :

2022 - NOMBRE D'AIDES ACCORDEES	PIA4	FRANCE 2030	FII	TOTAL
AVANCE REMBOURSABLE INNOVATION	186	1	21	208
PRÊT A TAUX ZERO INNOVATION	52	2		54
PRÊT FEDER INNOVATION	15			15
PRÊT INNOVATION R&D	578	170	633	1 381
SUBVENTION INNOVATION	470		242	712
BOURSE FRENCH TECH	576		254	830
EUROSTARS	33			33
SRC	4		14	18
DIAGNOSTICS	73			73
ST AIDES A L'INNOVATION	1 987	173	1 164	3 324
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	170		95	265
AIDE AU DEV. DEEPTTECH	44	10	46	100
ST AIDES DEEPTTECH	214	10	141	365
TOTAL NBRE D'AIDES ACCORDEES	2 201	183	1 305	3 689

2.2. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre des actions structurelles, volet « Financement structurel des écosystèmes d'innovation » et du volet « Financement des investissements stratégiques » de France 2030, au 31 décembre 2022 (voir Annexe 2)

Au sein du Programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation », en complément des aides à l'innovation dites « aides guichets, Bpifrance a déployé en 2022 d'autres dispositifs du PIA structurel : concours i-Lab et i-Nov, i-Démo, 1ère usine.

Dans le Programme 424 « Financement des investissements stratégiques », Bpifrance opère à date dans quasiment tous les objectifs ou leviers et stratégies d'accélération (SA) rattachées :

- **Objectifs** : 1 – Production d'énergie décarbonée (Renouvelable et Nucléaire) ; 2 – Hydrogène vert ; 4 – Production de véhicule zéro émission ; 5 – Avion Bas Carbone ; 6 – Alimentation saine et durable ; 7- Production de biomédicaments et DM innovants ; 8 – Industries Culturelles et Créatives ; 9 – Espace ; 10 – Fonds marins
- **Leviers** : 1 – Matériaux durables ; 2 – Électronique et robotique ; 3 – Numérique (SA Cloud, 5G, IA, Cyber et Quantique) ; 5 – Innovation et startups.

En 2022, Bpifrance a aussi continué à déployer certaines actions rattachées au plan de relance (notamment des projets PIIEC H2), des grands défis de Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ainsi que certains programmes PIA 3.

Les financements sont généralement attribués sur décision Première Ministre (DPM) sous forme d'un mix de subventions et d'avances récupérables. Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) sont attribués sous forme de subvention assortie d'un retour à l'État en cas de rentabilité économique supérieure à ce qui a été notifié à la Commission européenne.

Les procédures de sélection des projets se déroulent en général sous forme d'appel à projet, ponctuellement sous forme de financement de projet ayant suivi un processus de sélection gré à gré. La sélection fait intervenir trois filtres de sélection (pré-sélection, audition en présence d'experts externes, instruction approfondie) avant proposition de financement par le Comité de pilotage ministériel opérationnel.

Certains projets sont relevés dans un cadre d'un AAP puis réorientés vers un AAP du dirigé, ce qui peut conduire à des écarts entre les répartitions de financements par AAP et celles par thématique.

*Les données relatives à l'état d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France 2030 sont disponibles en **annexe 2**.*

2.3. État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de Relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2022 (voir Annexe 3)

Le plan France Relance, qui permet d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays, propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations.

Afin de relancer rapidement l'économie et d'obtenir des résultats en matière de décarbonation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire, un plan exceptionnel de 100 milliards d'euros a été déployé par le Gouvernement autour de trois volets : la transition écologique (programme 362), la compétitivité (programme 363) et la cohésion (programme 364).

*Les données relatives à l'état d'avancement des autres dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance sont disponibles en **annexe 3**.*

Un point particulier, au regard de son importance, mérite d'être fait concernant le **dispositif des prêts garantis par l'État (PGE)**, dont la mise en œuvre a été étendue jusqu'au 31 décembre 2023 à la suite de la guerre en Ukraine. Afin de permettre aux entreprises françaises de faire face à leurs besoins de trésorerie générés par le ralentissement de l'économie française du fait de la pandémie de Covid-19, l'État a confié à Bpifrance la gestion au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État de la garantie instituée par l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020.

La garantie de l'État peut être accordée aux prêts consentis par les établissements de crédit et les sociétés de financement ou par des prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier, à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 30 juin 2022 inclus, à des entreprises immatriculées en France autres que des établissements de crédit ou des sociétés de financement quelle que soit leur taille, dans la limite d'un encours total garanti de 300 Md€. La quotité de garantie (part du montant du prêt garanti) est de 90 % pour les TPE, PME et ETI et varie de 70 % à 90 % pour les grandes entreprises. La durée du prêt est de 6 ans maximum.

Par arrêté en date du 7 avril 2022, l'État a souhaité apporter un soutien aux entreprises subissant un impact fort de la crise en Ukraine par la création d'un PGE Résilience. Le **PGE Résilience** présente les mêmes caractéristiques que le PGE classique et se cumule avec celui-ci. Seul son montant diffère et est égal à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen réalisé sur les trois derniers exercices comptables clôturés. Dans les cas où l'entreprise ne dispose pas de trois, mais seulement de deux ou d'un exercice comptable clos, alors ce plafond est égal à 15 % de son chiffre d'affaires (CA) annuel moyen respectivement réalisé sur les 2 derniers ou sur le dernier exercice comptable clos.

Il n'y a pas de constitution de fonds ni de dotation *ex ante* pour ce dispositif, Bpifrance appelle les montants auprès de l'État quand les banques procèdent à des appels en garantie via Bpifrance, qui relaie ces demandes auprès de l'État.

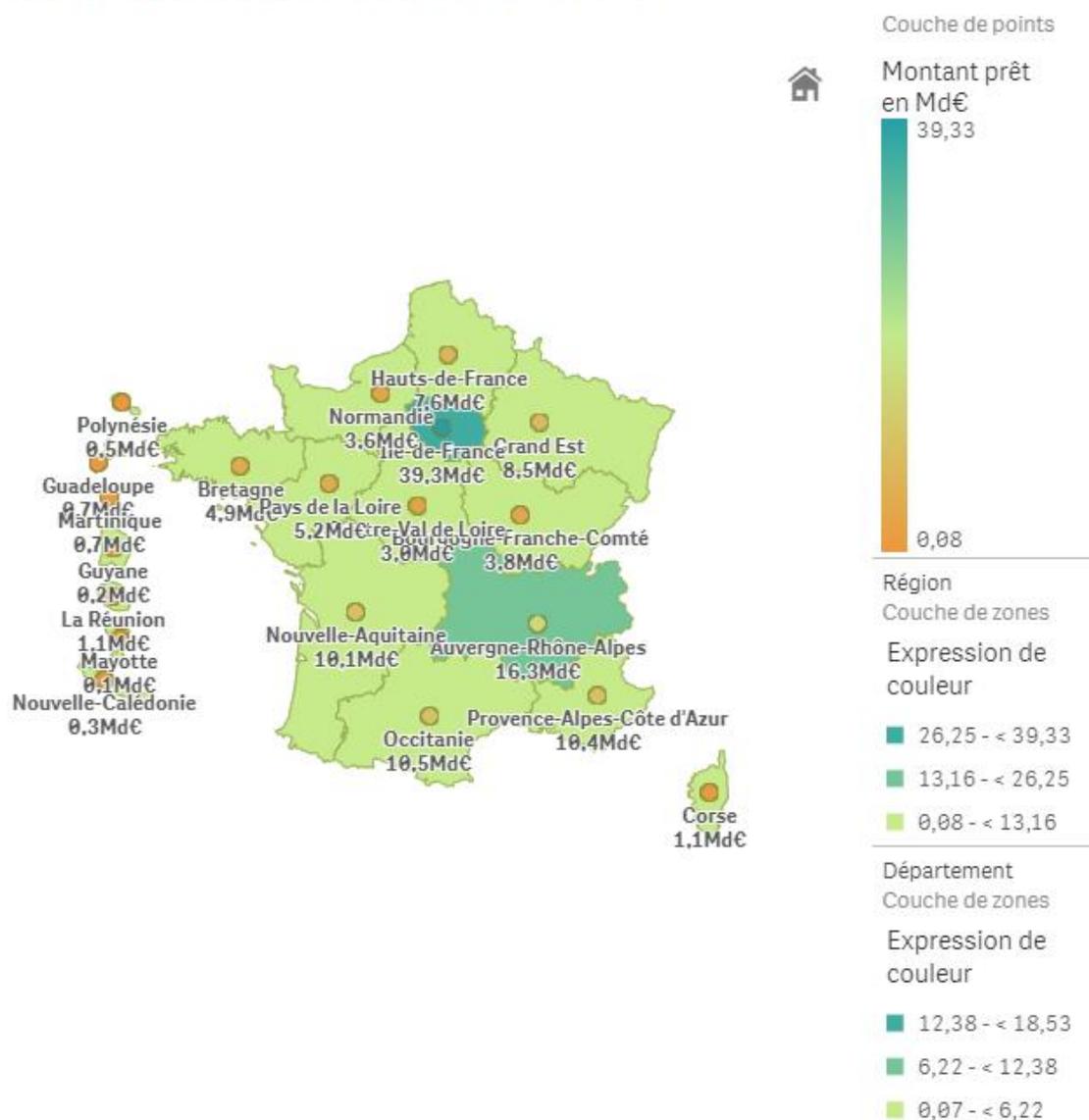
Au 31 décembre 2022, les PGE ont été accordés à plus de 685 600 bénéficiaires, ils représentent en encours restant un montant de 144 Md€ de prêts environ (128 Md€ à destination des PME et ETI (aussi appelés PGE de masse) et 16 Md€ à destination des grandes entreprises.

Au 31 décembre 2022, le montant de capital restant dû (encours) est de 82Md€ environ pour les PGE de masse et d’environ 8Md€ pour les PGE Grandes entreprises.

Le montant des indemnités versées aux banques en 2022 est de 1,3Md€ environ. Le montant des commissions prélevées pour le compte de l’État en 2022 est de 564 M€ environ (ceci correspond à une inversion par rapport à 2021, on a en effet désormais moins de dossiers qui se mettent en place et un important stock de dossiers mis en place les années précédentes).

PGE hors Grandes Entreprises (données au 31.12.22)

Répartition géographique des prêts en nombre et montant



3. SYNTHÈSE DES FLUX FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les flux financiers intervenus entre l'État et Bpifrance en 2022 peuvent être classés en deux catégories :

- Les flux financiers liés aux dotations, servant à financer les activités de Bpifrance : crédits ouverts en loi de finances en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, reliquats disponibles constatés sur certains dispositifs, produits financiers issus du placement des dotations reçues de l'État ;
- Les flux financiers hors dotation (dividende, commissions de garantie, prêts et remontée à l'État de distribution de fonds d'investissement).

3.1. Synthèse des flux financiers liés aux dotations en 2022

Sont désignés par :

« **Ventilation des crédits ouverts en loi de finances pour 2022 par dispositif** » : les montants d'Autorisations d'Engagement et de Crédits de Paiement versés par l'État (ici bailleur) au groupe Bpifrance (via l'EPIC Bpifrance en tant qu'opérateur du PIA ou directement à Bpifrance) pour l'accomplissement de missions précisées par l'État.

« **Ventilation du financement du Fonds Maitre de garantie Trésor par compartiment** » : conformément à la convention cadre des fonds de garantie entre Bpifrance et l'État du 29 juin 2009, Bpifrance réalise des simulations de la situation des fonds au 30 juin de chaque année. Le solde dégagé est affecté au financement des compartiments du Fonds Maitre de garantie Trésor pour couvrir les nouveaux engagements non couverts par des dotations nouvelles.

« **Ventilation des produits financiers 2021 du fonds de mutualisation et du fonds de réserve par compartiment du Fonds Maitre de garantie Trésor** » : conformément aux conventions relatives au Fonds de Mutualisation du 29 juin 2009 et Fonds de Réserve du 17 juin 2015, 90% des produits financiers issus des placements de ces fonds constatés au terme de l'année n-1, sont affectés au financement des compartiments du Fonds Maitre de garantie Trésor.

Ventilation des crédits ouverts en loi de finances pour 2022 par dispositif (hors Fonds Propres et BAE)			Montant AF 2022 en €	Montant CF 2022 en €	GCT / GCP
N° Programme	Nom du Programme	Détail par dispositif destinataire			
P363	Compétitivité	Création Relance	0	47 453 333	GCP
		Transmission Relance	0	17 280 000	GCP
		Prêt Croissance Relance	0	18 000 000	GCP
		Prêt Vert 4 - FNG	0	53 200 000	GCP
		Prêt Vert 4 - Bonification	0	26 800 000	GCP
		Garantie Verte	0	866 667	GCP
		Total		0	163 600 000
P192	Recherche et enseignement supérieur	Fonds unique interministériel	374 389	33 619 763	GCT
P362	Ecologie	Soutien à l'investissement de modernisation	848 539 981	327 670 676	GCT
P363	Compétitivité		1 283 731 474		
		Total	2 132 271 455	327 670 676	
P423	Accélération de la modernisation des entreprises	PIA3 PSPC	0	91 000 000	GCT
		PIA3 Accompagnement et transformation des filières	0	50 000 000	GCT
		Total	0	141 000 000	
P424	Financement des investissements stratégiques	PIA4 Soutien au déploiement	0	150 000 000	GCT
		PIA 4 Maturation	0	60 000 000	GCT
		PIA 4 Démonstration	0	150 000 000	GCT
		Total	0	360 000 000	
P425	Financement des écosystèmes de l'innovation	PIA 4 Aides guichet	200 000 000	140 000 000	GCP
		PIA 4 Régionalisé	0	30 000 000	GCT
		PIA 4 Aides nationales	0	175 221 863	GCT
		Total	200 000 000	345 221 863	
P425	Financement des écosystèmes de l'innovation	PIA 4 / FR 2030 Aides guichet	70 000 000	65 600 000	GCP
		PIA 4 / FR 2030 Aides nationales	850 000 000	160 000 000	GCT
		Total	920 000 000	225 600 000	
P424	Financement des investissements stratégiques	FR 2030 Industrialisation et Déploiement	5 840 000 000 (dont 100 M€ CNES)	735 000 000	GCT
		PIA 4 / FR 2030 Maturation	1 200 000 000	135 000 000	GCT
		PIA 4 / FR 2030 Démonstration	2 575 000 000	285 000 000	GCT
		PIA4 / FR 2030 Soutien au déploiement	2 810 000 000	520 000 000	GCT
		Total	12 425 000 000	1 675 000 000	
P103 / P364	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Fonds de cohésion sociale	28 800 000	28 800 000	GCT

Ventilation du financement du Fonds Maître de garantie Trésor par compartiment							
Programme	Fonds destinataires	Fonds sources débités	Montant détaillé en €				
134 Trésor	Développement des entreprises et régulations	Création hors Relance	Création	27 865 385	GCP		
		Transmission hors Relance	Transmission	2 756 497	GCP		
		Renforcement Haut de Bilan	Renforcement Haut de Bilan	51 106 195	GCP		
		Renforcement de Trésorerie	Renforcement de Trésorerie	3 710 938	GCP		
		FASEP / GPI	Création	9 333 333	GCP		
		Innovation	Création	234 328	GCP		
		Court Terme	Création	1 771 218	GCP		
		Création Relance	Création	45 835 128	GCP		
		Prêt Croissance Relance	Renforcement Haut de Bilan	8 666 667	GCP		
		Prêt Vert Relance	Renforcement Haut de Bilan	57 911 111	GCP		
		Transmission Relance	Transmission	19 342 034	GCP		
		Garantie de fonds propres relance	Transmission	32 608 696	GCP		
		Avance +	Renforcement de Trésorerie	5 000 000	GCP		
		Prêt d'honneur Création Reprise Relance	Transmission	7 684 638	GCP		
		Prêt d'honneur Renfort Relance	Transmission	197 042	GCP		
			Total		274 023 209		
		P192	Recherche et enseignement supérieur	Prêt d'amorçage investissement	Prêt pour l'Innovation	14 673 913	GCP
				Prêt d'amorçage	Prêt d'amorçage	7 053 030	GCP
				Prêt pour l'Innovation	Prêt pour l'Innovation	7 657 534	GCP
				Total		29 384 478	
Ventilation des produits financiers 2021 du fonds de mutualisation et du fonds de réserve par compartiment du Fonds Maître de garantie Trésor							
Programme	Fonds destinataires	Fonds sources débités	Montant détaillé en €				
P134 Trésor	Développement des entreprises et régulations	Innovation	Produits financiers 2021 issus du Fonds de Réserve	2 100 000	GCP		
		Innovation	Produits financiers 2021 issus du Fonds de Mutualisation	800 000	GCP		
		Total		2 900 000			

16

3.2. Synthèse des flux financiers (autres que ceux relatifs aux dotations) entre Bpifrance et l'État

3.2.1. Dividendes versés par Bpifrance à l'EPIC Bpifrance

En 2022, Bpifrance a versé un dividende de 277,6 M€ à l'EPIC Bpifrance au titre du solde sur dividende de l'exercice 2021 (217,4 M€) et de l'acompte sur dividende de l'exercice 2022 (60,2 M€).

3.2.2. Commissions de garantie

L'EPIC Bpifrance a pour mission de garantir des émissions obligataires effectuées par Bpifrance. Cette garantie accordée fait l'objet d'une rémunération, dont le niveau de tarification est déterminé annuellement par le conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance sur la base d'une rémunération au prix du marché. Le montant des commissions fixé au titre d'un exercice est effectivement versé au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

En 2022, l'EPIC Bpifrance a perçu 44 M€ de commissions de garantie au titre de l'exercice 2021.

3.2.3. Prêts accordés à Bpifrance

L'EPIC Bpifrance dispose à son bilan de prêts consentis à Bpifrance pour un montant de 712 M€ au 31 décembre 2022. Ces prêts avaient été accordés à Bpifrance en 2015 dans le cadre de dispositifs ciblés (Prêts verts 2, Prêts robotiques, Prêts croissance Industrie) et sont en gestion extinctive jusqu'à 2025 maximum.

3.2.4. Remontée des fonds à l'État

Lorsqu'un fonds d'investissement PIA / France 2030 cède une participation, le produit de cette participation est distribué à l'État par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance.

Le montant des remontées de fonds d'investissements PIA distribués à l'État à travers l'EPIC Bpifrance s'élève à 52 M€ en 2022.

¹⁶ GCP = Gestion pour compte propre ; GCT = Gestion pour compte de tiers.

4. SITUATION DES FONDS DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.1. Fonds de garantie

Les Fonds de garantie constituent une modalité *sui generis* de gestion financière, juridique et comptable de la garantie. Ces véhicules ont beaucoup été utilisés ces 10 dernières années afin de :

- Permettre à Bpifrance de garantir des crédits accordés par les banques de place sur des financements risqués et, partant, de combler des failles de marché (vision activité) ;
- Cantonner le risque potentiel lié à cette activité afin de protéger les fonds propres de la Banque (vision financière et risque).

Parmi les interventions de l'État, la Cour des comptes classe les fonds de garantie parmi la catégorie des fonds sans personnalité juridique.

Ils sont des instruments financiers, comptables et juridiquement encadrés gérés par Bpifrance en gestion pour compte propre dont l'objectif est d'accorder des garanties sur des prêts effectués par des établissements financiers.

Les fonds de garantie sont des éléments de la comptabilité de Bpifrance destinés à lui permettre de rendre compte à l'État de l'utilisation des fonds que ce dernier lui verse pour lui permettre de remplir sa mission d'intérêt économique général.

Les dotations, qui sont du consommable, sont enregistrées comme une dette de Bpifrance vis-à-vis du bailleur, dont la restitution est subordonnée aux pertes qui se matérialiseront sur le dispositif. Les éventuels reliquats, à l'extinction des risques supportés par le Fonds, peuvent être restitués au bailleur ou transférés vers un autre dispositif géré par Bpifrance.

La constitution d'un fonds de garantie repose sur la signature d'une convention entre Bpifrance et un tiers, le bailleur, ainsi que sur le versement d'une dotation par ce bailleur. La convention définit :

- i) les règles d'éligibilité du dispositif mis en place au titre du Fonds de Garantie ;
- ii) les règles de fonctionnement du Fonds de garantie.

Les règles d'éligibilité précisent les éléments suivants :

- **La cible du Fonds – c'est-à-dire qui sont les bénéficiaires finaux des financements garantis** (en règle générale, ce sont des PME) ;
- **Les financements éligibles** : prêts court terme/ moyen long terme, crédits-bails, etc. ;
- **La durée de la garantie** : la garantie est accordée pour la durée du financement ;
- **La quotité maximum** : part du risque supporté par le Fonds de garantie ;
- **Coût de la garantie** : montant acquitté par les organismes financiers bénéficiaires de la garantie.

Les règles de fonctionnement du Fonds de garantie précisent les éléments suivants :

- **Le montant de dotation - et ses modalités de versement – ainsi que le coefficient multiplicateur** : le dotateur verse une somme à laquelle est appliqué un effet de levier pour déterminer la production globale de garantie permise par le Fonds. Le coefficient multiplicateur est calculé par la direction de l'Actuariat en fonction du risque que représentent les bénéficiaires ciblés et les types de prêts garantis. Cet effet de levier permet de maximiser l'impact des crédits publics dédiés à la Garantie Bpifrance ;

- **Le schéma comptable du Fonds (débit et crédit)** – le fonctionnement comptable des fonds de garantie est exposé ci-après ;
- **La rémunération de Bpifrance** ;
- **Les modalités de mise en jeu de la garantie** : ces modalités permettent de définir dans quels cas de figure les banques ont le droit d'être indemnisées ;
- **Les modalités de gestion extinctive du fonds** : ce sont les modalités de gestion du fonds quand ce dernier ne produit plus de nouvelles garanties. Elles prévoient notamment le retour à l'État du solde du fonds quand les risques se sont éteints ;
- **Les éléments de reporting** (activité, solde comptable du Fonds) dus au dotateur et qui lui permettent de suivre le bon déroulement du dispositif ;
- **Les autres dispositions juridiques** (confidentialité, protection données personnelles, dénonciation, etc.).

*Les éléments relatifs aux fonds de garantie actifs et bénéficiant de dotations de l'État font l'objet d'une revue complète par les commissaires aux comptes. Ils sont publiés en **annexe 4** du présent rapport.*

4.1.1. Présentation de la comptabilité des fonds de garantie

Les fonds de garantie peuvent être appréhendés au moyen de deux réalités comptables : le bilan et le compte de résultat. Voici comment sont constitués ces deux agrégats pour les fonds de garantie en gestion pour compte propre.

4.1.2. Solde comptable du fonds/ Bilan du fonds

Pour connaître le solde comptable d'un fonds par exemple au 31 décembre de l'année N :

- On part du solde comptable en N-1, on y ajoute :
 - Les dotations reçues au cours de l'année N (montant versé par le dotateur calibré pour distribuer le montant de garantie projeté) ;
 - Les redéploiements de dotation en provenance d'autres fonds de garantie ;
 - Le résultat du fonds de l'année N – *dont on verra la composition ci-après (ce résultat peut être négatif).*
- On en retranche les remboursements et redéploiements (qui peuvent être des remboursements de dotation au dotateur et des redéploiements de dotation vers d'autres fonds de garantie géré par Bpifrance par exemple).

Les actifs comptables des fonds de garantie correspondent au solde du fonds **duquel on retranche** :

- Le montant du contentieux (indemnisations) et des intérêts à payer aux banques (il s'agit des intérêts de trésorerie dus par Bpifrance aux banques pour la période durant laquelle cette dernière procède aux diligences visant le recouvrement de la créance) * ;
- Le remboursement aux clients des commissions perçues d'avance (par exemple dans le cas d'un remboursement anticipé). Des commissions peuvent également être reversées par les clients, dans ce cas le montant correspondant vient reconstituer l'actif net.

4.1.3. Résultat du fonds/compte de résultat du fonds

Le résultat annuel du fonds est composé des éléments suivants :

- Les produits financiers : les dotations reçues pour le fonctionnement du fonds sont placées en majorité sur des comptes gérés à l'AFT, une partie (définie contractuellement avec le dotateur) des produits financiers découlant de ces placements revient au fonds (+) ;
- Les participations en plus-value (pour les fonds qui garantissent des fonds propres) et récupérations le cas échéant (si la banque a recouvré une partie de la créance après avoir été indemnisée) (+)¹⁷ ;
- Les commissions dues par les banques qui sont le prix acquitté par elles pour bénéficiaire de la garantie Bpifrance (+) ;
- Les charges contentieuses et les provisions précontentieuses et contentieuses (-) : la plupart du temps, ces éléments qui correspondent respectivement aux montants payés dans le cadre de l'activité de règlement de la garantie (honoraires d'avocat par exemple) et aux provisions passées quand les créances deviennent douteuses puis quand la garantie est mise en jeu par les banques sont retranchés au résultat du fonds.
- Ils peuvent néanmoins s'y ajouter s'il y a une reprise de provisions par exemple.

4.2. Fonds de garantie d'intervention (FGI)

4.2.1. Présentation des FGI

Lorsque l'État s'appuie sur Bpifrance pour mettre en œuvre une politique publique de soutien à l'innovation au bénéfice des entreprises, Bpifrance crée un « fonds de garantie d'intervention » (« FGI »).

Un FGI correspond à un fonds sans personnalité juridique permettant de sanctuariser les crédits dédiés au dispositif et d'isoler analytiquement toute opération venant impacter au débit ou au crédit le fonds. Les modalités de fonctionnement financier et comptable du FGI répondent à des règles strictes notamment en ce qui concerne les modalités de versement effectif des crédits de paiement, les schémas comptables et natures d'opérations imputables, les conditions de transfert de crédits, la mise en extinction des dispositifs sous-jacents, les reversements à l'État des crédits libres d'emploi ou encore les coûts de gestion associés.

Les FGI sont gérés soit « pour compte de tiers » soit « compte propre ». Ils sont présentés en annexe des états financiers de Bpifrance pour les premiers, et portés au bilan de Bpifrance pour les seconds.

4.2.2. Situation des FGI au 31 décembre 2022

Les éléments relatifs aux fonds de garantie d'intervention actifs et bénéficiant de dotations de l'État sont publiés en annexe dans le rapport annuel de Bpifrance et font l'objet d'une revue complète par les commissaires aux comptes.

¹⁷ La Garantie Bpifrance fonctionne en perte finale. Lorsqu'un événement de crédit se produit (par exemple une succession d'impayés ou le fait que la société fasse face à un jugement de redressement judiciaire), la banque « met en jeu » la garantie, c'est-à-dire qu'elle demande à être indemnisée. La banque doit ensuite faire en sorte de récupérer le maximum de sa créance. Quand elle a effectué les diligences nécessaires, elle peut être indemnisée par Bpifrance à hauteur de la partie garantie de sa créance qu'elle n'a pas su récupérer.

21.1 Situation comptable des fonds de garantie d'intervention

(en M€)

Fonds	Solde au 31/12/2021	Dotations 2022	Remboursements et redéploiements 2022	Résultats 2022	Solde au 31/12/2022	Avances Récupérables Saines	Encours Prêts Innovation Sains
Aides à l'innovation - ISI	809,5	0,0	0,0	-144,3	665,2	238,2	642,7
PMII - ISI 2008	26,1	0,0	0,0	-3,7	22,4	0,0	0,0
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,6	26,6
Transition Agroécologique	2,3	0,0	0,0	-0,2	2,1	0,0	0,0
FGI PIA4 AGI	89,2	409,0	0,0	-95,4	402,8	79,4	560,8
FII AI	43,1	115,3	0,3	-45,8	112,9	38,4	174,5
Aides sur financement partenaires	230,5	39,8	0	-15,5	254,8	27,6	35
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	49,8	0,0	-0,3	-1,7	47,8	53,0	0,0
OUTRE-MER	7,8	0,0	0,0	-2,4	5,4	0,0	0,0
FNI-FISO	8,2	0,0	0,0	-0,3	7,9	0,2	0,9
Autres Créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Total	1 266,5	564,1	0,0	-309,3	1 521,3	451,0	1 440,5

21.2 Résultat des fonds de garantie d'intervention au 31 décembre 2022

(en M€)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits et charges divers	Résultat au 31/12/2022
Aides à l'innovation - ISI	1,3	-147,5	0,0	0,0	1,9	-144,3
PMII - ISI 2008	0,0	-9,9	0,0	0,0	6,2	-3,7
Transition Agroécologique	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
FGI PIA4 AGI	-70,7	-23,7	-1,2	0,0	0,2	-95,4
FII AI	-44,4	-1,4	0,0	0,0	0,0	-45,8
Aides sur financement partenaires	-10,6	-5,0	-0,8	0,0	0,9	-15,5
DEEP TECH Fonds Innovation Industrie	0,4	-2,3	-0,1	0,0	0,3	-1,7
OUTRE-MER	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,4
FNI-FISO	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,3
Total	-126,6	-190,1	-2,1	0,0	9,5	-309,3

Les ressources nettes des fonds de garantie à l'innovation peuvent être appréhendées au moyen de deux réalités comptables : le bilan et le compte de résultat. Voici comment sont constitués ces deux agrégats/annexes pour les fonds de garantie innovation en gestion pour compte propre.

Pour connaître le **solde comptable** d'un fonds par exemple au 31 décembre de l'année N. Au solde comptable en N-1 :

- On ajoute :
 - Les dotations reçues au cours de l'année N ;
 - Les redéploiements de dotations reçus en provenance d'autres fonds ;
 - Le résultat du fonds de l'année N.
- On retranche :
 - Les remboursements et les redéploiements (qui peuvent être des remboursements de dotations au dotateur ou des redéploiements de dotations).

Le tableau en note 21-1 (Situation comptable) reprend ces éléments et constitué en colonne :

- Le stock des fonds en fin d'exercice précédent ;
- Les dotations et des redéploiements de l'année ;
- Le résultat de l'année ;
- Le stock des fonds en fin d'exercice ;
- Les encours des avances récupérables sains ;
- Les encours des prêts Innovation sains.

Pour connaître le **résultat d'un fonds** de l'année N :

- On ajoute :
 - Le montant des reprises de provisions ;
 - Le montant des remboursements d'indus de subventions ;
 - Le montant des remboursements retour meilleures fortunes ;
 - Le montant des compléments de redevance ;
 - Le montant des pénalités de retard.
- On retranche :
 - Le montant des subventions ;
 - Le montant des dotations aux provisions et des pertes ;
 - Le montant des frais, expertises et charges ;
 - Le montant des couts financiers (couts de liquidité).

Le tableau en note 21-2 (Résultat) reprend ces éléments et constitué en colonne :

- Du montant des subventions ;
- Du montant des provisions et pertes ;
- Du montant des frais et charges diverses ;
- Du montant des charges et produits financiers ;
- Du montant des produits divers.

Dans les deux tableaux, l'ensemble des dispositifs Innovation gérés dans les comptes de Bpifrance est regroupé en ligne.

FGI

- Aides à Innovation – ISI (FGI – AI ; FGI-ISI-2009)
- PMII – ISI 2008
- Transaction Agroécologique
- PIA4 AGI (COEF+SUB)
- FII AI (COEF+SUB)
- DEEP TECH Fonds II (DEEP Tech FII + Bourse French Tech)
- OUTRE-MER
- FISO (FNI-FISO + FGI – FISO 2)

Fonds Partenaires et Régionaux

- FRI2 (conventions régionales)
- Aides sur financement partenaires (autres conventions régionales et historiques)

5. RÉMUNÉRATION PERÇUE PAR BPIFRANCE EN 2022 POUR LA GESTION DES DISPOSITIFS CONFIÉS PAR L'ÉTAT

Bpifrance est un établissement de crédit supervisé par la BCE, doté en particulier d'un Comité d'audit¹⁸ compétent pour évaluer l'adéquation des revenus avec les coûts supportés par le groupe :

- rétrospectivement via les arrêtés de comptes ;
- prospectivement, au travers des exercices de budgets et de plans à moyen-terme du groupe.

Le tableau ci-dessous reprend, sur le périmètre des dispositifs confiés par l'État en 2022, la rémunération de Bpifrance au regard de l'ensemble des revenus et des coûts supportés :

2022 (en M€)	Revenus Totaux BPIFrance	Dont Rémunération par l'État	Charges d'exploitation (hors coût du risque)	dont frais de personnel	dont coût SI	dont frais de locaux	Coût du risque	REX
Innovation - Financement	118	49	-124	-71	-26	-8	-48	-54
Garantie	132	125	-58	-35	-16	-3	0	74
Accompagnement	43	16	-63	-27	0	-3	0	-21
Assurance Export (1)	48	48	-42	-25	-4	-4	0	5
Investissement - Gestion des ressources publiques (2)	53	53	-35	-21	-3	-2	0	17
Création	-30	1	-13	-6	-2	-1	-3	-46
TOTAL	362	291	-335	-185	-51	-21	-51	-24

1 : **Assurance Export** : Revenus et Rem. Etat nets des investissements récurrents en IT qui s'élevaient à 7,1 M€ en 2022

2 : **Investissement** : Revenus et Rem. Etat dont 43 M€ au titre des différents programmes du PIA

Les rémunérations perçues par Bpifrance ont des natures différentes selon les métiers :

- Innovation (Financement) :
 - **La rémunération versée par l'État (Aides à l'innovation)** est constituée par des frais de gestion. Les frais de gestion sont facturés par dispositif suivant des modalités prévues dans les conventions signées entre l'État et Bpifrance, à savoir essentiellement en fonction du temps passé par les collaborateurs et des coûts associés pour distribuer et gérer les produits. Les frais de gestion sont prélevés sur les crédits versés par l'État au titre des dispositifs ;
 - **Les revenus totaux** de Bpifrance pour l'activité d'Innovation (Financement) sont pour l'essentiel constitués de la rémunération versée par l'État (Aides à l'Innovation) ainsi que par les intérêts versés par les entreprises clients dans le cadre de prêts.
- Garantie :
 - **La rémunération versée** par l'État pour l'activité de Garantie est constituée par :
 - Prêts garantis par l'État – défraiement par l'État à partir de crédits du programme 363 « Compétitivité » sur présentation de justificatifs des dépenses engagées ;
 - Prêts étudiants garantis par l'État – au titre de la gestion du fonds de garantie Prêts étudiants, Bpifrance est rémunéré de la façon suivante :

¹⁸ Composé d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant l'État (APE, Trésor) et la Caisse des Dépôts.

- A la mise en place, une dotation forfaitaire lors de la création et à la mise en place du fonds (à partir de crédits au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;
- Dans le cadre de la gestion récurrente, Bpifrance conserve la moitié des commissions qui sont acquittées et une marge d'intermédiation du fait de la gestion financière de 10 % du résultat financier si ce dernier est positif.
- Garantie classique - rémunération suivant les modalités prévues dans les conventions avec l'État, à savoir essentiellement par transfert d'une quote-part des commissions perçues par les fonds de garantie.
- **La différence entre les revenus totaux de Bpifrance et la rémunération versée par l'État** provient des commissions de gestion des fonds de garantie régionaux.
- Accompagnement :
 - **La rémunération versée par l'État** consiste en la compensation des coûts non pris en charge par les bénéficiaires pour les programmes d'Accélérateurs. Cette rémunération a été jusqu'à présent versée par l'EPIC Bpifrance chaque année ;
 - L'activité d'Accompagnement, en plus de la rémunération versée par l'État, **génère des revenus** via la refacturation d'une partie du coût des programmes aux entreprises clientes et aux organisations professionnelles.
- Assurance Export : la rémunération est déterminée suivant un plan pluriannuel validé avec l'État, couvrant les charges supportées et intégrant une marge conditionnée par l'atteinte d'objectifs de déploiement. La rémunération perçue par Bpifrance Assurance Export est financée par le programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».
- Investissement – Gestion de ressources publiques : La rémunération de Bpifrance Investissement est essentiellement composée des commissions de gestion prévues entre Bpifrance et l'État. Cette rémunération est détaillée dans le règlement de chaque fonds souscrit par l'État.
- Création :
 - Bpifrance n'est que marginalement rémunéré par l'État pour son activité de Création et supporte sur son compte de résultat la quasi-intégralité des coûts.

6. ÉTATS FINANCIERS SYNTHÉTIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2022 DES FONDS D'INVESTISSEMENT FINANÇÉS PAR DOTATION PUBLIQUE

6.1. Flux souscripteurs des fonds PIA et gestion pour compte de tiers publics à fin 2022 (en M€)

Fonds	Origine des dotations	Milésimes	Taille	Appels	Amortissements	Distributions de PMVR / résultats	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Distributions de PMVR / résultats cumulés	Souscriptions non libérées
FRPME ¹	PIA	2020	94	5,6	-	-	14,8	-	-	79,2
Definvest ²	DGA	2018	50	6,6	-	-	13,9	-	-	36,1
FIT2 ³	CDC	2020	187	57,6	-	-	176,4	-	-	10,1
FAA 2 ²⁻⁴	APE	2021	264	8,5	-	-	56,9	-	-	207,1
Lac1 ⁵	CDC	2020	3 898	64,9	3,3	-	1 427,6	7,5	-	2 470,0
French Tech Souveraineté ²	PIA	2021	150	150,0	-	-	150,0	-	-	-
Capital Développement			4 642	293,1	3,3	-	1 839,5	7,5	-	2 802,6
Definvest ²	APE	2018	50	3,4	-	-	36,1	-	-	13,9
French Tech Souveraineté ²	PIA	2021	200	59,0	-	-	64,0	-	-	136,0
Maladies rares	PIA	2013	50	1,5	-	-	42,8	11,0	-	7,3
Fonds Accélérateur Biotech Santé ²	PIA	2016	100	4,6	-	-	51,8	-	-	48,2
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2015	80	1,6	-	10,0	43,7	0,6	10,0	36,3
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2021	50	2,4	-	-	3,1	-	-	46,9
Fonds Ecotechnologies	PIA	2012	225	12,1	-	-	189,9	14,3	-	35,1
Ville de demain	PIA	2015	50	2,0	4,2	-	33,7	4,2	-	16,3
Tech&Touch ²	PIA	2020	100	4,6	-	-	20,0	-	-	80,0
PSIM	PIA	2017	270	20,6	-	-	140,4	38,9	-	129,6
French Tech Seed	PIA	2019	150	9,5	29,3	-	99,5	46,4	-	50,5
Ambition Amorçage Angels	PIA	2016	50	4,0	22,7	-	42,5	27,9	-	7,5
SPI	PIA	2015	700	52,1	-	-	567,1	195,4	-	132,9
FABS (SPI) ²	PIA	2016	40	0,4	-	-	2,7	-	-	37,3
Fonds Innovation Défense	DGA	2021	100	35,0	-	-	55,0	-	-	45,0
Fonds Patient Autonome ⁶	CDC	2021	96	16,2	-	-	40,6	-	-	54,9
Fonds Ecotechnologies 2	PIA	2022	150	22,1	-	-	22,1	-	-	128,0
SPI2	PIA	2022	666	30,4	-	-	30,4	-	-	635,2
Total Innovation			3 126	282	56	10	1 485,4	338,7	10,0	1 640,7
FFPCR	Etat	1998	91	-	-	-	91,5	87,8	-	-
FNA	PIA	2011	580	41,1	46,1	-	503,5	175,2	-	76,3
FNA 2	PIA	2018	500	63,8	-	-	119,2	-	-	380,8
French Tech Accélération ²	PIA	2015	120	8,6	12,4	-	96,7	23,2	-	23,3
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2021	50	1,8	-	-	2,3	-	-	47,7
FFR	PIA	2016	81	5,3	1,8	-	24,7	1,8	-	55,8
FABS ²	PIA	2016	60	14,2	-	-	50,0	-	-	10,0
FFQP	PIA	2016	50	5,5	-	-	16,1	-	-	33,6
FFMC2	PIA	2014	650	40,7	82,8	-	527,2	194,9	-	122,8
FF Edtech	PIA	2016	30	5,7	-	-	13,2	-	-	16,8
FMC3	PIA	2018	600	113,3	-	-	278,0	3,9	-	321,7
Tech & Touch ²	PIA	2020	25	0,5	-	-	6,2	-	-	18,8
FFI3+	CDC	2013	121	-	35,9	-	110,6	98,6	-	10,0
FF Growth ⁷	CDC	2020	405	46,5	-	-	101,9	-	-	302,8
FF Digital ⁸	CDC	2017	139	19,7	1,7	-	114,4	4,0	-	25,0
Mandat APE - Fonds Aéro	APE	2020	150	66,5	-	-	78,8	-	-	71,2
FAA 2 ²⁻³	APE	2021	66	2,2	-	-	3,3	-	-	62,7
FFRER	Etat - Relance	2021	250	13,0	-	-	28,0	-	-	222,0
FFD 2 ⁹	CDC	2022	165	5,8	-	-	5,8	-	-	159,2
FMC4	PIA	2022	600	4,5	-	-	4,5	-	-	595,5
Total Fonds de fonds			4 732	458,6	180,7	-	2 176,0	589,4	-	2 555,8
Total			12 500	1 033,3	240,1	10,0	5 500,9	935,6	10,0	6 999,0
dont total fonds PIA			6 419	684,5	199,3	10,0	3 152	738	10	3 267
dont total fonds souscrits par l'Etat (APE, DGA...)			796	127,9	-	-	322	88	-	474
dont total fonds souscrits par la CDC			579	58,2	37,2	-	327	102	-	252
dont autres souscriptions			4 705	162,8	3,7	-	1 699	8	-	3 006

1 Le fonds FRPME est souscrit à hauteur de 53% par Bpifrance et à 47% par le PIA
2 S'agissant des fonds/poches multi-métiers, un découpage par métier a été opéré
3 Le fonds FIT 2 est souscrit à hauteur de 43% par la CDC, 32 % par Bpifrance et 25 % par la BEI
4 Le FAA2 est souscrit à hauteur de 31,8% par l'APE, 45,5% par des tiers privés et 22,7% par Bpifrance
5 Le fonds Lac1 est souscrit à hauteur de 1,5% par la CDC et 33,3% par Bpifrance
6 Le Fonds Patient Autonome est souscrit à hauteur de 21% par la CDC et à 65% par Bpifrance
7 Le Fonds de fonds Growth est souscrit à près de 25% par la groupe CDC
8 Le Fonds de fonds Digital est souscrit à 72% par la groupe CDC, 17% par Bpifrance et le solde par des tiers privés
9 Le Fonds de fonds Digital 2 est souscrit à c. 61% par la groupe CDC, 30% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

Définitions des indicateurs présentés

Millésimes : Année de création des fonds.

Taille : La taille d'un fonds correspond au montant total souscrit par les souscripteurs (ou à l'engagement total).

Appels : Les appels correspondent aux montants libérés de l'engagement pris par le(s) souscripteur(s) durant l'année passée. Ces montants appelés permettent au fonds de réaliser ses opérations d'investissement et/ou de réinvestissements et de financer ses frais (commissions de gestion, frais courants et honoraires en lien avec les opérations).

Amortissements : Les amortissements correspondent aux distributions remontées aux souscripteurs des fonds. Ces distributions sont qualifiées en amortissements jusqu'à ce que les appels cumulés soient totalement remboursés. Toute distribution opérée au-delà du montant totalement amorti sera qualifiée en distribution de plus-value. La société de gestion peut également décider d'opérer une distribution des revenus distribuables du fonds. Les revenus distribuables sont égaux au résultat net augmenté s'il y a lieu du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. Ces distributions sont souvent réalisées par des fonds de capital développement ayant des souscriptions dans des instruments de taux (Obligations, Obligations convertibles...). Les plus-values et les distributions de résultats sont présentées dans l'item « **Distributions de PMVR / résultats** » du tableau ci-dessus.

Au terme de l'année 2022, les fonds gérés sur ressources publiques (partiellement ou totalement) s'élèvent à 12,5Md€. Sur l'année écoulée, un montant total de 1 033,3 M€ a été décaissé sur l'ensemble des fonds et 240,1M€ ont été distribués aux souscripteurs. Ramenés au périmètre des fonds issus des différents programmes PIA, ces flux s'élèvent à fin 2022 à 684,5 M€ pour les décaissements et à 199,3 M€ pour les distributions.

Depuis la création de tous ces fonds, 5,5 Md€ ont été décaissés et plus de 0,9 Md€ ont été remontées par le biais des distributions. Les montants appelés sont amortis à 17 %. L'engagement résiduel, au titre des souscriptions non libérées, s'élève à près de 7 Md€. Au titre des différents programmes PIA, un montant total de près de 3,2 Md€ a été déployé et 738 M€ ont été encaissés au titre des distributions opérées par les fonds, soit plus de 23 % des montants déployés.

6.2. Performance souscripteur des fonds gérés au titre du PIA et pour le compte d'autres tiers publics à fin 2022 (en M€)

Fonds	Origine des dotations	Millésimes	Taille	DPI net	RVPI net	TVPI net
FRPME ¹	PIA	2020	94	-	0,8	0,8
Definvest ²	DGA	2018	50	-	0,8	0,8
FIT2 ³	CDC	2020	187	-	1,0	1,0
FAA 2 ²⁻⁴	APE	2021	264	-	0,8	0,8
Lac1 ⁵	CDC	2020	3 898	0,0	1,1	1,1
French Tech Souveraineté ²	PIA	2022	150	nd	nd	nd
Capital Développement			4 642	0,00	1,03	1,04
Definvest ²	APE	2018	50	-	1,1	1,1
French Tech Souveraineté ²	PIA	2021	200	nd	nd	nd
Maladies rares	PIA	2013	50	0,3	1,2	1,4
Fonds Accélérateur Biotech Santé ²	PIA	2016	100	-	0,6	0,6
French Tech Accélération ²	PIA	2015	80	0,0	0,9	0,9
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2021	50	-	0,8	0,8
Fonds Ecotechnologies	PIA	2012	225	0,1	0,7	0,8
Ville de demain	PIA	2015	50	0,1	0,7	0,8
Tech&Touch ²	PIA	2020	100	-	0,9	0,9
PSIM	PIA	2017	270	0,3	0,7	0,9
French Tech Seed	PIA	2019	150	0,5	0,3	0,8
Ambition Amorçage Angels	PIA	2016	50	0,7	2,0	2,6
SPI	PIA	2015	700	0,3	0,5	0,9
FABS (SPI) ²	PIA	2016	40	-	0,0	0,0
Fonds Innovation Défense	DGA	2021	100	-	1,6	1,6
Fonds Patient Autonome ⁶	CDC	2021	96	-	0,8	0,8
Fonds Ecotechnologies 2	PIA	2022	150	-	0,9	0,9
SPI2	PIA	2022	666	-	0,9	0,9
Total Innovation			3 126	0,25	0,71	0,96
FPCR	Etat	1998	91	1,0	0,0	1,0
FNA	PIA	2011	580	0,3	1,3	1,6
FNA 2	PIA	2018	500	-	1,0	1,0
French Tech Accélération ²	PIA	2015	120	0,2	1,6	1,8
French Tech Accélération 2 ²	PIA	2021	50	-	0,8	0,8
FFR ²	PIA	2016	81	0,1	1,1	1,2
FABS ²	PIA	2016	60	-	1,0	1,0
FFQP	PIA	2016	50	-	0,7	0,7
FFMC2	PIA	2014	650	0,4	1,3	1,6
FF Edtech	PIA	2016	30	-	1,1	1,1
FMC3 ²	PIA	2018	600	0,0	1,1	1,1
Tech & Touch	PIA	2020	25	-	0,9	0,9
FF Growth ⁷	CDC	2020	405	-	1,0	1,0
FF Digital ⁸	CDC	2017	139	0,0	1,6	1,6
Mandat APE - Fonds Aéro	APE	2020	150	-	0,9	0,9
FAA 2 ²⁻³	APE	2021	66	-	0,6	0,6
FFRER - Relance ⁹	Etat	2021	250	-	0,9	0,9
FFD 2 ⁹	CDC	2022	165	-	0,7	0,7
FMC4	PIA	2022	600	-	1,0	1,0
Total Fonds de fonds			4 732	0,27	1,14	1,41
Total			12 500	0,18	0,99	1,17
dont total fonds PIA			6 419	0,25	0,98	1,23
dont total fonds souscrits par l'Etat (APE, DGA...)			796	0,27	0,78	1,05
dont total fonds souscrits par la CDC			579	0,31	1,08	1,39
dont autres souscriptions			4 705	0,00	1,05	1,05

1 Le fonds FRPME est souscrit à hauteur de 53% par Bpifrance et à 47% par le PIA

2 S'agissant des fonds/poches multi-métiers, un découpage par métier a été opéré

3 Le fonds FIT 2 est souscrit à hauteur de 43% par la CDC, 32 % par Bpifrance et 25 % par la BEI

4 Le FAA2 est souscrit à hauteur de 31,8% par l'APE, 45,5% par des tiers privés et 22,7% par Bpifrance

5 Le fonds Lac1 est souscrit à hauteur de 1,5% par la CDC et 33,3% par Bpifrance

6 Le Fonds Patient Autonome est souscrit à hauteur de 21% par la CDC et à 65% par Bpifrance

7 Le Fonds de fonds Growth est souscrit à près de 25% par la groupe CDC

8 Le Fonds de fonds Digital est souscrit à 72% par la groupe CDC, 17% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

9 Le Fonds de fonds Digital 2 est souscrit à c. 61% par la groupe CDC, 30% par Bpifrance et le solde par des tiers privés

Définitions des indicateurs présentés :

TVPI (Total Value To Paid-In) Net : (Distributions versées + valeur de l'actif net des fonds) / Capitaux appelés. Cet indicateur concentre donc la performance réalisée et latente du fonds. Si le TVPI Net > 1 alors la somme de la valeur de l'actif net du fonds et des distributions réalisées est supérieure aux appels cumulés ; le souscripteur du fonds est donc en position de gain en capital.

DPI (Distribution to Paid-In) Net est le taux de retour effectif, c'est-à-dire la somme réellement versée aux investisseurs rapportés aux capitaux appelés.

RVPI (Residual Value to Paid-In) Net : (Actif Net du fonds / Appels cumulés) est le taux de retour espéré, c'est-à-dire la valeur estimative du fonds rapporté aux capitaux appelés.

A fin 2022, les capitaux déployés font ressortir un TVPI Net de 1,17x le montant investi, soit un gain latent, à ce stade, de c.+17%.

7. LISTE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES SIGNIFICATIVES DÉTENUES DANS DES ENTREPRISES AU SEIN DU PORTEFEUILLE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Ligne	Fonds	Secteur GICS	Par ordre de taille au bilan de Bpifrance Participations au 31/12/2022		Par ordre de taille au bilan de Bpifrance Participations au 31/12/2021	
			#	Taux de détention par Bpifrance	#	Taux de détention par Bpifrance
ST MICROELECTRONICS	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Information Technology	1	13,9%	1	13,9%
STELLANTIS	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Consumer Discretionary - Automobiles & Components	2	6,2%	2	6,2%
ORANGE	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Communication Services	3	9,6%	3	9,6%
SOITEC	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Information Technology	4	11,4%	4	10,3%
DOCTOLIB	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Information Technology	5	12,5%	7	9,7%
WORLDLINE	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Information Technology	6	5,50%	5	5,5%
EUTELSAT	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Communication Services	7	26,0%	6	20,0%
PAPREC	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Industrials	8	18,9%	8	28,8%
CMA CGM	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Industrials	9	3,0%	24	3,0%
VERALLIA	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Consumer Staples	10	7,5%	12	7,6%
NEXANS	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Industrials	11	7,7%	11	7,7%
TOTAL EREN	FONDS ETI 2020	Utilities	12	12,3%	15	12,3%
TECHNIP ENERGIES	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Energy	13	8,9%	21	6,9%
GALILEO	FONDS ETI 2020	Consumer Discretionary - Other	14	9,9%	20	9,9%
ALTRAD	FONDS ETI 2020	Industrials	15	0,0%(1)	13	10,20%(1)
VALEO	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Consumer Discretionary - Automobiles & Components	16	5,20%	10	5,20%

ESSILORLUX OTTICA	LAC I	<i>Consumer Discretionary - Other</i>	17	0,5%(2)	9	0,5%(2)
NEOEN	FONDS ETI 2020	<i>Utilities</i>	18	4,4%	19	4,7%
CONTENT SQUARE	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	<i>Information Technology</i>	19	5,6%	28	5,9%
TOP - BIDCO SB (SCIACI SAINT- HONORE)	BPIFRANCE PARTICIPATIONS	<i>Financials</i>	20	9,5%	22	9,5%

(1) : Bpifrance détient un crédit vendeur sur Altrad suite à la session au quatrième trimestre 2022
(2) : Bpifrance détient 33,16% du fonds LAC I qui détient 1,50% d'Essilorluxottica 31/12/2022

Annexes

1. Annexe 1 – Glossaire

AAP : Appel à Projet

Acteur de place : employé ici pour évoquer le fait que Bpifrance s'inscrit comme un acteur majeur du marché bancaire français.

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

Amorçage : l'amorçage est un terme relatif aux prémices d'une entreprise. On y a recours pour évoquer, d'une part, la période de commencement d'un projet entrepreneurial et de l'autre, les fonds consacrés au financement de cette phase.

BEI : Banque Européenne d'Investissement

Bottom up : soutien à l'innovation structurelle non ciblée pour financer de façon pérenne les entreprises. S'oppose à l'innovation dirigée.

Coefficient multiplicateur : le coefficient multiplicateur, rapport entre les engagements en risque de Bpifrance et le montant de la dotation, est validé par les Comités Financement-Garantie auxquels participe l'État. Il est calculé par Bpifrance en fonction du risque que représentent les bénéficiaires ciblés et les types de prêts garantis. Cet effet de levier permet de maximiser l'impact des crédits publics dédiés à la Garantie Bpifrance.

Concours garantis : financement garanti.

Contrat de garantie : Le partenaire agréé bénéficie d'une capacité d'engager la Garantie sur un ensemble de dossiers suivant une enveloppe annuelle, des critères d'éligibilité et des conditions générales propres définis dans un Contrat de Garantie PME. Cela ne concerne que les finalités « création » (dont ex nihilo), « transmission », « développement » et « Renforcement de Trésorerie ». Le partenaire bénéficie de la Garantie dans la limite d'un encours de Crédit de 200 000 euros, par entreprise ou groupe d'entreprises indépendamment de l'encours des crédits garantis par Bpifrance en dehors du Contrat de Garantie.

Crédit acheteur bilatéral : Le crédit acheteur est une technique de financement des exportations par laquelle un banquier, résident dans le pays de l'exportateur, consent à l'acheteur étranger un ou des crédits, grâce auxquels celui-ci, règle son fournisseur (l'exportateur français).

Fonds mezzanine : en finance, la dette mezzanine est un terme financier qui désigne la dette la plus risquée, dont le remboursement est subordonné à celui de la dette senior. Elle est donc davantage rémunérée.

Garantie notifiée : Demande de garantie transmise par un partenaire agréé et étudiée par le réseau de Bpifrance (via la Demande de Garantie en Ligne majoritairement) débouchant sur un accord de garantie sur un dossier donné avec des clauses particulières et des conditions générales à respecter (garantie notifiée au cas par cas).

Licornes : start-up évaluée à plus d'un milliard de dollars.

PIA : Programme d'investissements d'avenir.

Prêts bonifiés : un prêt bonifié est un prêt dont le taux d'intérêt est subventionné par l'État, par une collectivité locale ou un autre organisme.

Quotité : part du financement garantie.

Rachat de crédit fournisseur : il s'agit d'un rachat du crédit accordé par l'exportateur à son client, qu'il soit un État, un organisme public ou parapublic, une banque ou une entreprise étrangère.

2. Annexe 2 – État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre de l'action « Aides à l'innovation bottom-up », du volet « Aides guichet » de France 2030, au 31 décembre 2022

Actions	Dispositifs	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	i-LAB	78	78	28 415
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	i-NOV	93	93	72 405
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	i-DEMO	56	151	210 405
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Première usine	11	11	45 863
Financement des investissements stratégiques	Objectif 2 : Devenir le leader de l'hydrogène vert	7	7	1 471 084
Financement des investissements stratégiques	Objectif 4 : Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	89	89	172 915
Financement des investissements stratégiques	Objectif 6 : Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	5	5	29 804
Financement des investissements stratégiques	Objectif 7 : Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain	6	7	29 820
Financement des investissements stratégiques	Objectif 9 : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale	13	15	11 285
Financement des investissements stratégiques	Levier 1 : Dans le champ des matières premières, sécuriser, autant que possible, l'accès à nos matériaux	4	5	52 896
Financement des investissements stratégiques	SA 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications	25	84	84 046
Financement des investissements stratégiques	SA Alimentation durable et favorable à la santé	18	25	29 036
Financement des investissements stratégiques	SA Batteries	12	16	51 716
Financement des investissements stratégiques	SA Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes	11	12	35 581
Financement des investissements stratégiques	SA Cloud	12	51	68 314
Financement des investissements stratégiques	SA Cybersécurité	24	48	33 200
Financement des investissements stratégiques	SA Digitalisation et décarbonation des mobilités	4	19	39 576
Financement des investissements stratégiques	SA Maladies infectieuses émergentes - menaces nucléaires radiologiques biologiques et chimiques	12	23	54 517
Financement des investissements stratégiques	SA Santé numérique	31	62	86 939
Financement des investissements stratégiques	SA Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique	19	27	17 000
Financement des investissements stratégiques	SN Déchets Nucléaires	38	39	68 637
Financement des investissements stratégiques	Stratégie polaire	1	1	12 999
Actions de soutien aux investissements de modernisation	RELANCE	126	169	224 150
Grands Défis	Grands Défis	20	33	11 377
Programme d'investissements d'avenir 3	Accompagnement et transformation des filières	1	1	1 584
Programme d'investissements d'avenir 3	Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité	6	18	12 834
Programme d'investissements d'avenir 3	Projets industriels d'avenir	1	1	2 715
Totaux		723	1 150	2 959 116

Objectif 1 - Production d'énergie décarbonée

Sujets rattachés :

- Nucléaire (SA nucléaire, SMR, réacteurs nucléaires innovants)
- ENR (SA Technologies avancées pour les systèmes énergétiques – TASE + industrialisation des ENR).

Bpifrance est uniquement en charge des sujets nucléaires.

Décisions en 2022 : 68 637K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Production d'énergie décarbonée	Solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs	38	99	68 637	1-juin-21	2/11/2021 1/03/2022

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 :

- Notification du projet SMR (*Small Modular Reactor*, ou petit réacteur modulaire) Nuward auprès de la Commission européenne (conduite pour l'État par Bpifrance) ;
- AAP Réacteurs nucléaires innovants (Lancement mars 2022).

Objectif 2 : Hydrogène vert

Sujets rattachés :

- PIIEC H2 ;
- SA H2 briques technologiques.

Bpifrance a uniquement la charge de la contractualisation et du suivi de certains PIIEC H2 (vague 1 et 2), à partir des dernières étapes de notification. Ces projets répondent à 3 objectifs prioritaires : la production d'électrolyseurs, le développement d'équipement clé pour la mobilité à hydrogène et la production d'hydrogène pour la décarbonation de sites industriels.

En 2022, les PIIEC ont été financés sur France 2030 et Relance (programme 362).

Décisions en 2022 : 1 471 084K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Production d'énergie décarbonée	PIIEC H2 - industrialisation	7	7	1 471 084		

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 :

- Préparation de la contractualisation des PIIEC H2 de la vague 4.

Objectif 4 : Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides

Sujets rattachés :

- SA Digitalisation et décarbonation des mobilités ;
- Batteries ;
- Véhicules connectés zéro émission.

Bpifrance est impliqué sur les différents sujets. Les projets portent sur de la R&D jusqu'à des sujets d'investissement dans des capacités de production (AAP diversification des sous-traitants automobile). L'Ademe a directement la charge de certains AAP.

Décisions en 2022 : 275 426K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Transport	AMI CORAM 2021	4	23	39 615	1-mars-22	08/06/2022 8 novembre 2022
Transport	Mobilité routière automatisées, infrastructures de services et bas carbone	3	7	11 181	20-oct-21	12/01/2022 15/06/2022 11/01/2023
Transport	Solutions et technologies innovantes pour les batteries	12	16	51 716	13-oct-21	30/09/2021 30/03/2022 13/11/2022 10/01/2023
Transport	Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de la filière automobile	83	83	91 327	20-déc-21	15/03/2022 27/09/2022
Transport	Gré-à-gré	6	6	81 588		

Il n'y a pas eu d'autres actions initiées en 2022 sans engagement 2022.

Actions engagées en 2023 :

- AMI des projets stratégiques sur la chaîne de valeur des batteries (Lancement mars 2023) ;
- AAP investissements automobiles (Lancement janvier 2023).

Objectif 5 – Avion bas carbone.

Sujets rattachés :

- Conseil pour l'aéronautique civile (CORAC) ;
- Avion Bas Carbone ;
- Carburant durable pour l'aviation.

Bpifrance a la charge de l'AAP Produire en France des Aéronefs Bas Carbone, lancé en décembre 2022.

L'Ademe et la DGAC sont en charge des autres sujets.

Décisions en 2022 : 0M€

Objectif 6 : alimentation Saine et durable.

Sujets rattachés :

- SA Alimentation durable et favorable à la santé – ADFS ;
- SA Systèmes agricoles durables et équipements pour la transition écologique – SADEA ;
- Fermes du futur, entrepreneurs du vivant ;
- Bois de construction.

Bpifrance est en charge des AAP concernant les SA ADFS et SADEA, ainsi que de coordonner l'organisation du jury de sélection des agroéquipements éligibles à l'aide à l'achat mise en place par FranceAgriMer à destination des agriculteurs.

Décisions en 2022 : 78 474K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	Besoins alimentaires de demain	18	25	29 036	5-nov.-21	13/12/2021 09/03/2022 08/06/2022
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	Innovier pour réussir la transition agroécologique	6	13	8 761	5-nov.-21	15/12/2021 24/03/2022 16/06/2022
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	Innovier pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire	4	5	2 896	28-juil.-22	9 novembre 2022 8 mars 2023 13 juin 2023
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	Pré-série	9	9	5 343	22-déc.-21	16/02/2022 31/05/2022 05/10/2022
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030	6	6	32 438	12-avr.-22	19/06/2022 13/11/2022

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 :

- AAP équipements pour la 3ème révolution agricole – Lancement Nov 2022

Objectif 7 – Produire 20 biomédicaments dans les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux innovants de demain

Sujets rattachés :

- SA Santé numérique ;
- SA Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ;
- SA Maladies infectieuses (ré)émergentes et menaces NRBC ;
- 20 biomédicaments ;
- DM numériques innovants ;
- AMI Capacity Building (Relance) ;
- Grands défis liés à la santé (Bioproduction ou IA et Santé).

Décisions en 2022 : 185 433K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Santé	Maladies Infectieuses Emergentes et Menaces NRBC	11	22	39 565	8-mars-21	22/04/2021 28/06/2021
Santé	Nouvelles biothérapies et outils de production	7	8	24 649	10-févr.-21	12/04/2021
Santé	Santé numérique	11	40	64 947	1-mars-21	16/06/2021
Santé	Appel à projets : « Industrialisation et Capacités Santé 2030 »	6	7	30 953	7-mars-22	14 juin 2022 10 janv 2023 09 mai 2023 19 sept-2023 09 janv-2024
Santé	Evaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle	6	8	4 241	16-sept.-21	02/03/2022
Santé	Innovations en biothérapies	3	3	7 194	7-janv.-22	17/05/2022 23/11/2022 23/05/2023 21/11/2023

Santé	Gré-à-gré	1	1	2 606
-------	-----------	---	---	-------

GRAND DEFIS (FII)	Biomédicament, améliorer les rendements et maîtriser les coûts de production	1	1	800
GRAND DEFIS (FII)	Data Challenge – Health Data Hub 2021	6	6	1 343
GRAND DEFIS (FII)	Evaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle	9	18	7 068
GRAND DEFIS (FII)	Gré-à-gré	3	7	2 065

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 ou initiées en 2023 :

- AAP Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers (Lancement juillet 2022) ;
- AAP évaluation du bénéfice médical et / ou économique des DM à base d'IA (lancement nov 2022 – une seule relève en janvier 2023) ;
- AAP Démonstration de la valeur clinique et médico-économique des DM d'équipements innovants (Lancement février 2023).

Objectif 8 – Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs

Sujets rattachés :

- Industries culturelles et créatives (ICC)

Cette thématique a été traitée par Bpifrance via le concours i-Nov en 2022.

Objectif 9 : Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale

Sujets rattachés :

- SA Espace ;
- Sujets Espace du PIA.

Bpifrance est en charge des Appels à projets sur les différentes briques technologiques : micro-mini lanceurs, constellations, surveillance de l'espace (SSA) et services en orbite (SEO).

Le CNES porte les Appels d'Offres et les autres sujets relatifs au secteur spatial (études...). Le CNES a aussi la charge de leur contractualisation avec les bénéficiaires, les crédits étant transférés sur demande du SGPI en transitant par Bpifrance.

Décisions Bpifrance en 2022 : 11 285K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Spatial	Développement de mini et micro-lanceur	12	14	11 009	17-déc.-21	20/01/2022 02/06/2022 19/01/2023 06/06/2023 23/01/2024
Spatial	Spatial – Dév. de systèmes pour les Services en Orbite (SEO)	1	1	276	5-mai-22	27/06/2022 15/11/2022 10/05/2023

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 :

- AAP Développement de systèmes pour la Surveillance de l'Environnement Orbital – *Space Situational Awareness SSA* (Lancement mai 2022 – 1ère DPM en janvier 2023) ;
- AAP Développement et industrialisation de constellations de satellites de et leurs technologies habilitantes (Lancement octobre 2022).

Objectif 10 – Investir dans le champ des fonds marins

Sujets rattachés :

- Grands fonds marins ;
- Stratégie Polaire.

Décisions en 2022 : 12 999K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)
Stratégie polaire	Gré-à-gré	1	1	12 999

Lancement	Relèves
-----------	---------

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 :

- AAP grands fonds marins (lancement janvier 2023)

Levier 1 – Matières premières / Sécurisation des approvisionnements

Sujets rattachés :

- SA Ville durable et bâtiments innovants ;
- SA Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés ;
- SA Produits biosourcés et biotechnologies, carburants durables ;
- Métaux critiques et durables.

Bpifrance est en charge des AAP les sujets métaux critiques

Décisions en 2022 : 52 896K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)
Matériaux durables	Métaux critiques	4	5	52 896

Lancement	Relèves
10-janv.-22	24/05/2022 04/10/2022 31/01/2023 31/05/2023 03/10/2023 30/01/2024

Actions initiées sans engagement 2022 :

- AMI intrants dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne.

Les projets relevés dans cet AMI sont réorientés vers d'autres AAP.

Levier 2 – Composants électroniques et Robotique

Sujets rattachés :

- SA Electronique ;
- Composants électroniques ;
- Robots industriels.

Décisions en 2022 : 0K€

Actions initiées en 2022 sans engagement 2022 :

- AMI Industrie du Futur (initié DGE et poursuivi par Bpifrance) ;
- AMI partenaire des IPCEI ME/CT ;
- AAP Offre de robots et machines intelligentes d'excellence (lancement juillet 2023) ;
- IPCEI ME / CT (contractualisation avec les chefs de file) ;
- Projet Liberty d'aide à l'implantation d'une gigafactory de puces électroniques dans le cadre du Chips Act.

Levier 3 – Numérique : technologies souveraines et sûres

Sujets rattachés :

- SA Cloud ;
- SA Telecom/ 5G ;
- SA Cybersécurité ;
- SA Intelligence Artificielle ;
- SA Quantique ;
- Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières.

Décisions en 2022 : 185 660K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Numérique	AMI Développement et renforcement de la filière française et européenne du Cloud	13	52	68 427	16-févr.-21	21/05/2021
Numérique	Franco-allemand sur les réseaux privés 5G	2	7	3 429	15-juin-21	01/09/2021
Numérique	Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunication	22	76	80 504	16/02/2021 puis 14/10/2021	30/06/2021 08/06/2022
Numérique	AMI-Startup Studio - Grand Défi Cybersécurité	5	5	750		
Numérique	Développement de technologies innovantes critiques	13	18	19 814	15-déc.-21	04/05/2022 (relève intermédiaire 08/02/2022)
Numérique	MVDC-CTI Grand défi Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber - Cyber Threat Intelligence	2	15	8 037	28-juil.-21	16/11/2021
Numérique	Projets innovants sur le Campus Cyber	4	10	4 599	9-sept.-21	18/11/2021
GRAND DEFIS (FII)	GRANDS DEFIS CYBERSECURITE	1	1	100		01/07/2021 01/09/2021 18/10/2021

Actions initiées sans engagement 2022 :

- AAP Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée (Lancement nov 2021 – DPM sur 2023) ;
- AAP Développement de suites bureautiques Cloud de travail collaboratif (Lancement mars 2022) ;
- AAP « Espace de données mutualisées » (lancement juillet 2022 puis Juin 2023) ;
- AAP SecNumCloud (Lancement décembre 2022) ;
- AAP Telecom 5G – Solutions innovantes pour les réseaux du futur 5G / 6 G (Lancement janvier 2023) ;
- AAP développement de technologies innovantes critiques Cyber - Suite (Lancement juin 2023) ;
- AAP Maturation technologique et démonstration de systèmes de confiance intégrant des briques d'intelligence artificielle (lancement mai 2023) ;
- AMI Partenaires IPCEI Cloud ;
- Préparation de la contractualisation des IPCEI Cloud chefs de file.

Levier 5 – Startups innovantes bottom-up – émergence et industrialisation.

Sujets rattachés au niveau national les dispositifs suivants :

- Concours d'innovation i-Lab (sélection en régional et national puis géré au niveau régional)
- Concours d'innovation i-Nov
- I-Démo
- 1ère usine
- Conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation de la filière ferroviaire (CORIFER)
- Conseil d'orientation pour la recherche et l'innovation des industriels de la mer (CORIMER)

Ces sujets sont ouverts de façon générique, avec une reconduction dans la durée.

Le concours i-Lab est né de la volonté de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes, de mieux accompagner les startups aux premières années de leur développement et d'encourager l'esprit d'entreprendre, en particulier auprès des chercheurs et des jeunes de l'enseignement supérieur. L'édition 2022 était la 24^{ème} édition. Il y a une relève annuelle.

Le concours i-Nov est dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine, pouvant notamment prétendre à une envergure nationale. Il y a deux relèves annuelles.

Le dispositif i-Démo, avec une relève tous les deux mois environ, soutient des projets structurants de R&D visant au développement de nouveaux produits, services et technologies très innovants, visant des retombées économiques, technologiques et sociétales directes ainsi que des retombées indirectes en termes de structuration de filières. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes). Lui sont rattachés les AAP de filières (CORIFER, CORIMER) qui n'ont pas d'enveloppe dédiée spécifique.

L'AAP 1^{ère} usine vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des startups industrielles, ou PME/ETI innovantes. L'objectif de cet AAP s'inscrit dans une logique

incitative, destinée à faire émerger des projets relevant d'une forte ambition, qui devront permettre d'embarquer ou de compléter des capitaux privés.

Les AMI CORIMER et CORIFER ne disposent pas d'enveloppe en propre. Les projets sont répartis pour instruction et contractualisation entre Ademe et Bpifrance selon les AAP auxquels ils peuvent être rattachés. Pour Bpifrance, ils sont financés dans un cadre i-Démo mais validés par le CPMO Transports.

A l'exception du concours i-Lab, entièrement en subvention, tous les projets sont financés sous forme d'un mix entre subventions et avances récupérables.

Décisions 2022 : 375 939K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
Innovation et startups	i-LAB 2022	78	78	28 415		
Innovation et startups	AAP France 2030 – Première Usine	10	10	43 229		
Innovation et startups	Concours d'innovation i-Nov Vague 8	54	54	33 812		
Innovation et startups	Concours d'innovation i-Nov Vague 9	53	53	56 344		
Innovation et startups	i-Démo : soutien aux projets structurants de R&D	46	114	151 771		
Innovation et startups	I-Démo Europe 1	2	6	8 849		
Transport (structurel)	CORIMER	1	4	6 798		
Transport (structurel)	CORIMER 2022	4	11	29 938		
Transport (structurel)	AMI CORIFER 2021	1	6	16 783		

Autres dispositifs.

En 2022, des décisions ont été prises par ailleurs sur des dispositifs PIA 3 et dans le cadre des AAP Relance Secteurs critiques :

- Dispositifs PIA 3 notamment ;
- PSPC ;
- Technologies d'IA franco-allemand.

Décisions 2022 : 17 134K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
PIA3	Accompagnement et transformation des filières	1	1	1 584		
PIA3	AAP Franco-Allemand « Technologies d'intelligence artificielle pour la prévention des risques, la gestion des crises et la résilience	5	13	8 739		
PIA3	Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité - AAP 8	-	2	1 172		
PIA3	Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité - AAP 9	1	3	2 923		
PIA3	PIAVE CORAM	1	1	2 715		

- Projets Relance Secteurs critiques

Décisions 2022 : 224 150K€

Thématiques	Appels à projets / Appels à Manifestation d'Intérêts	Nombre de Projets	Nombre de Bénéficiaires	Montants d'aides (K€)	Lancement	Relèves
RELANCE	Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques (volet national)	126	169	224 150		

Ces projets ont été financés à hauteur de :

- 166M€ par des budgets MEFR Relance ;
- 30M€ sur du PIA 4 structurel (i-Démo) ;
- 28M€ sur du PIA 4 dirigé (rattaché à différentes stratégies d'accélération).

3. Annexe 3 – État d'avancement des dispositifs portés par Bpifrance dans le cadre du plan de relance financés par la mission Relance (hors PIA4) au 31 décembre 2022

i. Axe Ecologie (programme 362 du budget de l'État)

Soutien à la filière automobile

Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile.

Description : Fonds d'accompagnement public à la modernisation, à la diversification et à la transformation environnementale des procédés de la filière automobile.

Enveloppe allouée : 423M€

Indicateurs :

- Projets décidés : 560 pour 405,8M€
- Projets contractualisés : 556 pour 402,6M€

Fonds Avenir Automobile 2

Description : Fonds créé par le groupe PSA (aujourd'hui Stellantis), le groupe Renault, l'État et Bpifrance afin d'accompagner les sous-traitants de l'industrie automobiles française.

Enveloppe allouée : 105M€

Indicateurs :

- Montants souscrits : 45,5M€
- Nombre d'entreprises investies en direct : 2
- Montants directement investis : 20,5M€
- Fonds en portefeuille : 2

Investissements indirects :

- Montants souscrits : 25M€
- Entreprises indirectement détenues : 0
- Montant investis dans les entreprises en indirect : 0M€

Soutien à la filière aéronautique

Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique.

Description : Fonds d'accompagnement public à la modernisation, à la diversification et à la transformation environnementale des procédés de la filière aéronautique.

Enveloppe allouée : 295M€

Indicateurs :

- Projets décidés : 496 pour 288,7M€
- Projets contractualisés : 493 pour 287,8M€

Fonds Ace Aero Partenaires

Description : Fonds d'investissement aéronautique notamment co-financé par l'État, Airbus, Safran, Thales, Dassault Aviation, Bpifrance et par Tikehau Capital.

Enveloppe allouée par l'État : 150M€

Indicateurs :

- Montants investis : 422M€
- Nombre d'entreprises investies : 11

Soutien à la filière nucléaire

Plan de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences de la filière nucléaire.

Description : Subvention à la modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, et au renforcement des compétences.

Enveloppe allouée : 150M€

Indicateurs :

- Projets décidés : 243 pour 149,8M€
- Projets contractualisés : 239 pour 146,5M€

Accompagnement à la filière agro écologie (ou agroéquipement)

Description : Accompagnement pluridimensionnel visant à soutenir les entreprises dans la phase de rebond et à accompagner leur développement notamment les exploitations agricoles, les agroéquipements, l'agriculture de précision, le biocontrôle et la bio stimulation.

Enveloppe allouée : 10M€

Indicateurs :

- Nombre d'accompagnements : 54
- Coût total des accompagnements : 3,5M€
- Dont crédits relance : 2M€

Fonds Bois & Eco-Matériaux

Description : Fonds de capital investissement créé afin d'accompagner le développement des entreprises de la filière Bois et des Matériaux biosourcés.

Enveloppe allouée : 5M€

Indicateurs :

- Montants investis : 21M€
- Nombre d'entreprises investies : 7

Nouveau produit climat de Bpifrance

Prêt Vert

Description : Prêts pour les PME et ETI indépendantes souhaitant financer un programme de transition écologique et énergétique. Ce prêt finance : Les dépenses immatérielles, matériels à faible valeur de gage, besoin en fonds de roulement visant à :

- Optimiser les procédés, ou améliorer la performance afin de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour salariés, marchandises et produits ;
- Innover en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non ;
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Les projets d'investissements portés par les entreprises positionnées sur la chaîne de valeur énergétique et environnementale ou qui fournissent les innovations de technologies et de procédés permettant de répondre aux objectifs climatiques et environnementaux de taxonomie européenne sont aussi éligibles.

Indicateurs :

- Entreprises bénéficiant d'un accord : 1 283 pour 1699,8M€
- Entreprises bénéficiant d'un engagement : 1 137 pour 1543M€

ii. Axe compétitivité (programme 363 du budget de l'État)

Fonds France Relance État-régions

Description : Prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Enveloppe allouée : 250M€

Indicateurs :

- Nombre total de fonds partenaires ayant fait l'objet d'un engagement du fonds : 11
- Montant total engagé par le FFREER dans les fonds partenaires : 109M€
- Nombre total de fonds partenaires souscrits par le FFREER : 9
- Montant total souscrit par le FFREER dans les fonds partenaires : 59,6M€

Soutien aux secteurs critiques

Projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unité de production dans les filières et chaînes de valeurs stratégiques.

Description : Sécurisation des approvisionnements critiques pour les chaînes de valeur dans les secteurs suivants : produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire et télécommunications.

Enveloppe allouée : 571M€

Indicateurs :

- Dossiers décidés : 586 pour 569,2M€
- Dossiers contractualisés : 579 pour 542M€
- Projet partenaires décidés : 420 pour 569,2M€
- Projets partenaires contractualisés : 416 pour 542,0M€

Soutien aux projets industriels dans les territoires

Description : Dispositif visant à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.

Enveloppe allouée : 713M€

Indicateurs :

- Dossiers décidés : 1 736 pour 690,7M€
- Dossiers contractualisés : 1 719 pour 683,6M€

Accompagnement à la transformation numérique des TPE/PME

Description : Dispositif de sensibilisation et des accompagnements collectifs de l'ensemble des TPE et des PME dans le cadre de France Num.

Enveloppe allouée : 33M€

Indicateurs :

- Nombre d'accompagnements : 23 408
- Montant des accompagnements : 5,3M€
- Note de satisfaction globale : 8,3/10
- Note de recommandation globale : 8,3/10

Garantie Développement Relance

Description : Hausse de la quotité (à 60%) et baisse du coût de la garantie pour faciliter l'accès au crédit d'investissement et financer le BFR induit.

Indicateurs :

- Nombre de prêts garantis : 5 940
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 75 mois
- Différé moyen d'amortissement : 2 mois
- Montant total des prêts octroyés : 1,3Md€
- Montant garanti : 544,6M€

Garantie Création Relance

Description : Hausse de la quotité (à 70%) et baisse du coût de la garantie en faveur de la création des entreprises.

Indicateurs :

- Nombre de prêts garantis : 18 564
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 73 mois
- Différé moyen d'amortissement : 2 mois
- Montant total des prêts octroyés : 2,1Md€
- Montant garanti : 1,3Md€

Garantie Transmission Relance

Description : Hausse de la quotité (à 70%) et baisse du coût de la garantie en faveur de la transmission des entreprises.

Indicateurs :

- Nombre de prêts : 2 677
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 83 mois
- Différé moyen d'amortissement : 2 mois
- Montant total des prêts : 1,2Md€
- Montant garanti : 529,2M€

Garantie de Fonds Propres Relance

Description : Garantie d'apports en fonds propres ou quasi-fonds propres réalisés au capital d'entreprises en création ou en développement.

Indicateurs :

- Nombre d'autorisations notifiées : 923
- Montant des autorisations notifiées : 292,2M€
- Montant d'engagement en risque : 161,7M€
- Nombre d'entreprises bénéficiaires : 662

Garantie Verte

Description : Garantie pour les prêts des PME souhaitant financer un programme de transition écologique et énergétique

Indicateurs :

- Nombre de prêts : 40
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 96 mois
- Différé moyen d'amortissement : 5 mois
- Montant total des prêts : 22,4M€

- Montant garanti : 9,95M€

Prêt Croissance Relance

Description : Prêt pour encourager les TPE, PME et ETI à préparer la relance économique en engageant des projets d'investissement visant à :

- Renforcer et étendre la capacité de production ;
- Augmenter la performance ;
- Renforcer l'efficacité industrielle ;
- Réaliser des opérations de croissance externe.

Indicateurs :

- Entreprises bénéficiant d'un accord : 318
- Entreprises bénéficiant d'un engagement : 290
- Montant des prêts accordés : 562,2M€
- Montant des prêts engagés : 508,8M€

iii. Axe cohésion (programme 364 du budget de l'État)

Aide VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) Vert

Description : Aide financière de 8 000 € versée par Bpifrance pour le compte de l'État pour les 1 000 premiers VTE « verts » afin de permettre le recrutement de jeunes dans des TPE et PME sur des métiers de transformation écologique des modèles économiques.

Indicateurs :

- Demandes éligibles : 177
- Aides versées : 104
- Montant des demandes éligibles : 1,8M€
- Montant des aides versées : 1M€

Garantie des prêts étudiants

Description : Garantie sur les prêts octroyés aux étudiants pour financer leur cycle d'études.

Indicateurs :

- Nombre de prêts : 36 238
- Durée moyenne d'amortissement des crédits : 90 mois
- Différé moyen d'amortissement : 38 mois
- Montant total des prêts : 452,9M€
- Montant garanti : 317M€

Prêts d'honneur solidaire

Description : Prêt permettant aux créateurs ou repreneurs accompagnés et remplissant certaines conditions d'obtenir un financement pour la constitution de leurs fonds propres.

Indicateurs :

- Nombre de prêts accordés : 9 915
- Montant des prêts accordés : 53M€
- Nombre de prêts versés : 9 774
- Montant des prêts versés : 52,4M€
- Age moyen des bénéficiaires : 37 ans

Prêt d'honneur création/reprise

Description : Prêt permettant au porteur de projet accompagné par un opérateur d'accompagnement, dans le cadre de son projet de création, développement ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 13 592
- Montant des prêts versés : 97,9M€
- Age moyen des bénéficiaires : 38 ans

Prêt d'honneur renfort

Description : Prêt permettant au représentant légal actionnaire ou à un actionnaire majoritaire d'une entreprise d'en renforcer les fonds propres.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 461
- Montant des prêts versés : 9,5M€
- Age moyen des bénéficiaires : 41 ans

Micro-crédit personnel véhicules propres

Description : Permet à des personnes en situation de fragilité sociale ou financière de bénéficier de prêts garantis par le fonds de cohésion sociale (FCS), visant à leur insertion sociale ou / et professionnelle et à la création d'entreprises à partir de projets personnels.

Indicateurs :

- Nombre de prêts versés : 86
- Montant des prêts versés : 445K€

Programme inclusion par le travail indépendant des personnes en difficulté d'accès à l'emploi

Description : Vise à soutenir des opérateurs d'envergure nationale, en mesure de permettre rapidement à un nombre significatif de personnes d'accéder à la création / reprise d'entreprise lorsqu'il s'agit de la solution pertinente pour leur projet et également soutenir la mise en œuvre d'une offre de service renforcée, adaptée à la diversité des besoins et des profils des personnes concernées.

Enveloppe allouée : 15M€

Indicateurs :

- Montant de l'aide décaissée à date auprès des opérateurs d'accompagnement : 7,8M€
- Nombre d'accompagnements : 23 116

4. Annexe 4 – Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2022

SITUATION COMPTABLE DES FONDS DE GARANTIE

en M€

Fonds de garantie	Fonds de place vs fonds associé à un PSG	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Dotations 2022	Remboursements et redéploiements 2022	Résultat 2022	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Contenu et intérêts à payer	Clients Commission s Perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie	Engagements	Bailleurs
Fonds de réserve											
FONDS DE RESERVE	Pyramide	618	-2	0	4	618	0	0	618	0	Epio Bpifrance
FONDS DE MUTUALISATION DES FONDS DE GARANTIE	Pyramide	262	0	0	2	263	0	0	0	0	Etat P134
Part (Anciens Tranches) (550)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DEVELOPPEMENT PME ET TPE	Fonds de place	-14	0	0	2	-13	4	0	-9	16	TréSOR
TEXTILE	Fonds de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Etat P134
CREATION PME ET TPE	Fonds de place	470	-81	0	8	398	237	16	651	2 150	TréSOR
PRÊT A LA CREATION D'ENTREPRISE (PCE)	Fonds associé à un PSG	6	0	0	6	6	0	0	6	0	TréSOR
TRANSMISSION PME ET TPE	Fonds de place	238	-62	0	6	182	112	9	303	999	TréSOR
RENFORCEMENT STRUCT. FIN PME TPE	Fonds de place	-3	0	0	1	-1	9	0	8	37	TréSOR
RT CC	Fonds de place	11	0	0	1	12	1	0	22	34	TréSOR
RENFORCEMENT DE LA TRESORERIE	Fonds de place	62	-4	0	2	60	23	0	90	189	TréSOR
RSF RECONVERSION	Fonds de place	12	0	0	0	12	0	0	13	1	TréSOR
INNOVATION DES PME ET TPE	Fonds de place	31	-3	0	1	35	38	2	75	243	TréSOR
FONDS DE SURMUTUALISATION	Pyramide	0	0	0	0	0	0	0	0	0	TréSOR
FINANCEMENT SPECIF. ET PME ET TPE	Fonds de place	12	2	0	0	14	12	3	0	186	TréSOR
INTERNATIONAL COURT TERME	Fonds de place	12	0	-1	11	2	0	0	13	57	TréSOR
AFFACTURAGE	Fonds de place	7	0	0	1	8	0	0	8	24	TréSOR
FASEP	Fonds de place	75	9	0	-2	83	2	0	85	106	TréSOR
GARANTIE FONDS PROPRES 2001/2002	Fonds de place	1	0	0	1	0	0	0	1	0	TréSOR
GARANTIE FONDS PROPRES - FEI 2003/2004	Fonds de place	0	0	0	0	0	0	0	0	1	TréSOR
GARANTIE FONDS PROPRES - FEI 2007/2009	Fonds de place	7	0	0	0	7	0	1	8	0	TréSOR
GARANTIE FONDS PROPRES - FEI 2010/2012	Fonds de place	10	0	0	0	10	0	0	10	0	TréSOR
GARANTIE DE FONDS PROPRES 2013/2015	Fonds de place	11	0	0	-1	10	1	2	12	4	TréSOR
GARANTIE DE FONDS PROPRES 2016/2018	Fonds de place	33	0	0	1	33	0	0	34	15	TréSOR
PRÊT PARTICIPATIF D'AMORCAGE	Fonds associé à un PSG	52	0	0	-7	45	15	4	64	81	TréSOR
CAUTIONS SUR LES PROJETS INNOVANTS	Fonds de place	47	0	0	0	47	8	0	0	0	TréSOR
BIOTECHNOLOGIE GARANTIE	Fonds de place	19	0	0	0	19	0	0	19	7	TréSOR
FINANCEMENTS STRUCTURES	Fonds de place	32	0	0	0	32	0	0	32	10	TréSOR
CONTRAT DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (RHB)	Fonds associé à un PSG	540	-67	0	8	481	124	21	626	2 121	TréSOR
PFMTR	Fonds associé à un PSG	47	0	0	-1	46	8	54	0	23	Etat Autre
PRETS VERTS	Fonds associé à un PSG	50	0	0	1	51	1	0	52	2	PIA
INNOVATION DEVELOPPEMENT DURABLE	Fonds de place	8	0	0	0	8	0	0	8	1	PIA
PPD BOIS	Fonds associé à un PSG	7	0	0	0	7	1	0	8	10	Etat Autre
PRÊT ECONOMIE D'ENERGIE (PEE)	Fonds associé à un PSG	23	0	0	24	1	0	0	25	20	Etat Autre
PREFINANCEMENT CICE	Fonds de place	1	0	0	0	1	0	0	1	0	TréSOR
PRÊT POUR L'INNOVATION	Fonds associé à un PSG	99	-15	0	-6	78	32	13	123	375	TréSOR
PRÊT NUMERIQUE	Fonds associé à un PSG	36	0	0	1	37	3	0	40	4	PIA
PIPC	Fonds associé à un PSG	2	0	0	0	2	0	0	2	0	PIA
SOPRIED	Fonds associé à un PSG	9	0	0	0	9	2	0	11	7	Etat Autre
PRÊT ROBOTIQUE	Fonds associé à un PSG	33	0	0	0	33	5	0	38	31	PIA
PRÊT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonds associé à un PSG	2	0	0	0	2	0	0	2	0	TréSOR
PRÊT CROISSANCE INDUSTRIE	Fonds associé à un PSG	22	0	0	0	22	2	0	25	15	PIA
PRÊT VERT 2	Fonds associé à un PSG	30	0	0	2	32	2	0	34	76	PIA
PRÊT D'AMORCAGE INVESTISSEMENT	Fonds associé à un PSG	76	15	0	-10	80	19	16	116	252	TréSOR
PRÊT ENTREPRISES ET QUARTIERS	Fonds associé à un PSG	2	0	0	0	2	0	0	2	0	TréSOR
PRÊT CROISSANCE AUTOMOBILE	Fonds associé à un PSG	10	0	0	0	10	4	0	13	0	TréSOR
RENFORCEMENT TRESORERIE SECTEUR ELEVAGE	Fonds de place	12	0	0	0	12	2	0	15	20	Etat Autre
PRÊT CROISSANCE INDUSTRIE 2	Fonds associé à un PSG	48	0	0	-2	46	32	3	81	344	PIA
PRÊT FILIERE BOIS	Fonds associé à un PSG	10	0	0	0	10	0	0	10	2	Etat Autre
FORêt METHANISATION AGRICOLE	Fonds associé à un PSG	10	0	0	0	10	0	0	10	4	Etat Autre
CREAT KIK 2019	Fonds de place	57	1	0	-6	52	22	22	96	797	TréSOR
DEV KIK 2019	Fonds de place	1	0	0	0	1	6	7	15	274	TréSOR
TRANS KIK 2019	Fonds de place	40	1	0	-1	39	14	13	67	783	TréSOR
REN F TRESOR KIK	Fonds de place	3	2	0	4	4	0	0	11	129	TréSOR
INTER DEV KIK	Fonds de place	0	0	0	0	0	4	0	1	15	TréSOR
CREA CG	Fonds de place	65	18	0	-8	74	40	39	153	1 377	TréSOR
CREA EIM	Fonds de place	10	0	0	-5	5	11	0	11	260	TréSOR
TRANS CG	Fonds de place	3	1	0	0	5	2	2	8	108	TréSOR
DEV CG	Fonds de place	1	0	0	-2	-1	7	6	12	233	TréSOR
RT CG	Fonds de place	-3	1	0	-1	4	3	-1	8	62	TréSOR
sous- Total fonds de garantie partie 1		3 215	-172	-5	-8	3 030	810	192	4 032	11 571	

en M€

Fonds de garantie	Fonds de place vs fonds associé à un PSG	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Dotations 2022	Remboursements et redéploiements 2022	Résultat 2022	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Contenu et intérêts à payer	Clients Commission s Perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie	Engagements	Bailleurs
sous- Total fonds de garantie partie 1		3 215	-172	-5	-8	3 030	810	192	4 032	11 571	
AVANCE - OUTRE MER	Fonds associé à un PSG	8	0	0	0	8	0	0	8	15	Etat Autre
Surgarantie RT TPE-PME Covid19	Fonds de place	29	0	0	0	29	2	0	31	12	TréSOR
Surgarantie RT ETI Covid19	Fonds de place	32	0	0	-1	32	1	0	33	18	TréSOR
Surgarantie LCC TPE-PME Covid19	Fonds de place	6	0	0	0	6	0	0	6	0	TréSOR
Surgarantie LCC ETI Covid19	Fonds de place	1	0	0	-1	0	1	0	1	1	TréSOR
RT TPE-PME Covid19	Fonds de place	7	0	0	0	7	0	0	8	2	TréSOR
RT ETI Covid19	Fonds de place	22	0	0	0	22	0	0	22	4	TréSOR
LCC TPE-PME Covid19	Fonds de place	1	0	0	0	1	0	0	1	0	TréSOR
LCC ETI Covid19	Fonds de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	TréSOR
Garantie ATOUT PME	Fonds associé à un PSG	106	0	0	-17	90	24	1	114	356	TréSOR
Garantie ATOUT ETI	Fonds associé à un PSG	283	0	0	-12	271	82	6	359	984	TréSOR
RT AUTOMOBILE	Fonds de place	23	0	0	0	23	0	0	23	0	Etat Autre
PRÊT VERT ADME BPIFRANCE	Fonds associé à un PSG	10	0	0	9	0	0	0	11	39	Etat Autre
PRÊT METHANISATION INJECTION	Fonds associé à un PSG	10	0	0	0	10	0	0	10	6	Etat Autre
France NUMERIQUE	Fonds de place	26	0	0	0	26	0	0	26	0	PIA
PRÊT ECONOMIE D'ENERGIE (FDS PEE)	Fonds associé à un PSG	25	0	0	0	25	0	0	25	26	Etat Autre
PRÊT VERT 4	Fonds associé à un PSG	133	58	0	-17	174	25	36	235	1 019	TréSOR
PRÊT CROISSANCE RELANCE	Fonds associé à un PSG	68	9	0	-1	77	2	14	94	454	TréSOR
DEVELOPPEMENT RELANCE	Fonds de place	2	0	0	-2	0	4	9	13	536	TréSOR
DEVELOPPEMENT RELANCE CONTRAT	Fonds de place	1	0	0	0	1	0	0	1	0	TréSOR
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT RELANCE	Fonds de place	0	0	0	0	0	0	0	0	1	TréSOR
PRÊT D'HONNEUR RENFORT RELANCE	Fonds associé à un PSG	12	0	0	0	12	0	0	12	2	TréSOR
PRÊT D'HONNEUR CREATION REPRISE RELANCE	Fonds associé à un PSG	25	8	0	0	33	0	0	33	30	TréSOR
Création Standard Relance Cas par Cas	Fonds de place	23	52	0	1	76	1	11	88	878	TréSOR
Création Standard Relance Contrat	Fonds de place	27	11	0	-3	36	4	6	47	300	TréSOR
Transmission Relance	Fonds de place	25	35	0	1	61	0	7	68	675	TréSOR
Transmission Relance Contrat	Fonds de place	1	2	0	0	4	0	1	4	45	TréSOR
Création Ex-Nihilo Relance Contrat	Fonds de place	4	28	0	1	33	2	13	48	387	TréSOR
GARANTIE DE FONDS PROPRES RELANCE	Fonds de place	75	33	0	1	108	0	0	108	48	Etat P363
GARANTIE VERTE	Fonds de place	12	1	0	0	13	0	0	13	13	Etat P134
Création Ex-Nihilo Relance Cas par Cas	Fonds de place	4	2	0	0	6	0	0	7	35	TréSOR
Garantie Verte Contrat	Fonds de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Etat P134
RHB Industrie	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	0	3	3	168	TréSOR
PRÊT NOUVELLE INDUSTRIE	Fonds associé à un PSG	0	40	0	0	40	0	2	43	52	Etat PIA
CAPITAL DEVLPT ET PRETS PARTICI.	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Etat
RENFORCEMENT TRESORERIE PME - (RT PME)	Fonds de place	42	0	0	0	41	9	0	51	37	TréSOR
SURGARANTIE RENFORCEMENT TRESO PME - (S RT PME)	Fonds de place	11	0	0	0	6	5	0	11	6	TréSOR
RENFORCEMENT TRESORERIE ETI - (RT ETI)	Fonds de place	11	0	0	0	11	5	0	16	8	TréSOR
SURGARANTIE RENFORCEMENT TRESO ETI - (S RT ETI)	Fonds de place	4	0	0	3	7	15	0	21	18	TréSOR
LIGNES CREDIT CONFIRME PME - (LCC PME)	Fonds de place	2	0	0	0	2	3	0	5	3	TréSOR
SURGARANTIE LIGNES CREDIT CONFIRME PME - (S LCC PME)	Fonds de place	2	0	0	0	2	5	0	7	5	TréSOR
LIGNES CREDIT CONFIRME ETI - (LCC ETI)	Fonds de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	TréSOR
SURGARANTIE LIGNES CREDIT CONFIRME ETI - (S LCC ETI)	Fonds de place	1	0	0	0	1	0	0	1	0	TréSOR
FGKP TRANCHE 1	Fonds de place	20	0	0	0	20	3	0	23	10	TréSOR
FGKP TRANCHE 2	Fonds de place	26	0	0	0	26	7	0	33	47	TréSOR
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T2	Fonds de place	4	0	0	0	4	1	0	4	3	TréSOR
FGKP TRANCHE 3	Fonds de place										

PLF 2024 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

en M€

Fonds de garantie	Fonds de place vs fonds associé à un PSG	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Dotations 2022	Remboursements et redéploiements 2022	Résultats 2022	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Contentieux et intérêts à payer	Clients Commission Perques d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie	Engagements	Bailleurs
FRANCE INVESTISSEMENT GARANTIE	Fonds de place	124	0	0	-6	117	5	-1	121	93	CDC
PRÊT TOURISME	Fonds associé à un PSG	194	0	0	1	194	8	10	213	542	CDC
Autres fonds		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
GARANTIE FONDS PROPRES - FEDER IDF	Fonds de place	2	0	0	0	2	0	0	2	0	Treosol
GARANTIE DE VALEUR LIQUIDATIVE	Fonds de place	6	0	0	0	6	0	0	6	0	CDC
UIMM	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Autre Bailleur
PPD UIMM MIDI-PYRENEES	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	1	0	1	2	Autre Bailleur
RESEAU ENTREPRENDRE CROISSANCE	Fonds associé à un PSG	1	0	0	0	1	0	0	1	2	Autre Bailleur
UIMM MEDITERRANEE	Fonds associé à un PSG	1	0	0	0	1	0	0	1	0	Autre Bailleur
UIMM LIM PCH	Fonds associé à un PSG	1	0	0	0	1	0	0	1	1	Autre Bailleur
CO-INNOVATION PDL	Fonds associé à un PSG	1	0	0	0	1	0	0	1	1	Autre Bailleur
BEST WESTERN	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Autre Bailleur
FEDERATION NATIONALE DEL'HABILLEMENT	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Autre Bailleur
PPD UIMM GRAND NORD EST	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Autre Bailleur
PPD UIMM NATIONAL	Fonds associé à un PSG	1	0	0	0	1	0	0	1	2	Autre Bailleur
PPD UIMM NATIONAL 2	Fonds associé à un PSG	0	0	0	0	1	1	0	1	5	Autre Bailleur
UIMM FRENCH FAB	Fonds associé à un PSG	1	0	0	0	1	0	0	2	2	Autre Bailleur
Autres gestions	Fonds associé à un PSG	196	0	0	-10	186	1	0	187	2	
FONDS DE GARANTIE		5 025	111	-5	-51	5 080	1 125	325	6 389	19 571	

RESULTATS DES FONDS DE GARANTIE AU 31/12/2022

en M €

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus-values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions Pré-contentieuses	Résultats
Fonds de réserve							
FONDS DE RESERVE	4	0	0	0	0	0	4
FONDS DE MUTUALISATION DES FONDS DE GARANTIE	2	0	0	0	0	0	2
AFT (Agence France Trésor)							
DEVELOPPEMENT PME ET TPE	0	0	0	-1	0	0	2
TEXTILE	0	0	0	0	0	0	0
CREATION PME ET TPE	7	0	13	15	0	-4	9
PRÊT A LA CREATION D'ENTREPRISE (PCE)	0	0	0	0	0	0	0
TRANSMISSION PME ET TPE	3	0	7	7	0	-3	6
RENFORCEMENT STRUCT. FIN PME ET TPE	0	0	0	0	0	-1	1
RT CCE	0	0	0	0	0	-1	1
RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE	1	0	1	3	0	-2	2
RSF RECONVERSION	0	0	0	0	0	0	0
INNOVATION DES PME ET TPE	1	0	1	2	0	-1	1
FONDS DE SURMUTUALISATION	0	0	0	0	0	0	0
FINANCEMENT SPECIF. CT PME ET TPE	0	0	0	2	0	0	-2
INTERNATIONAL COURT TERME	0	0	0	2	0	0	-1
AFFACTURAGE	0	0	0	0	0	0	1
FASEP	0	0	0	3	0	0	-2
GARANTIE FONDS PROPRES 2001/2002	0	0	0	0	0	0	0
GARANTIE FONDS PROPRES - FB 2003/2004	0	0	0	0	0	0	0
GARANTIE FONDS PROPRES - FB 2007/2009	0	0	0	0	0	0	0
GARANTIE FONDS PROPRES - FB 2010/2012	0	0	0	0	0	0	0
GARANTIE DE FONDS PROPRES 2013/2015	0	0	0	1	0	0	-1
GARANTIE DE FONDS PROPRES 2016/2018	0	0	0	0	0	0	1
PRÊT PARTICIPATIF D'AMORCAGE	0	0	2	8	0	1	-7
CAUTIONS SUR LES PROJETS INNOVANTS	0	0	0	0	0	0	0
BIOTECHNOLOGIE GARANTIE	0	0	0	0	0	0	0
FINANCEMENTS STRUCTURES	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (RH6)	4	0	18	17	0	-4	8
PPMTR	0	0	0	2	0	0	-1
PRETS VERTS	0	0	0	0	0	0	1
INNOVATION DEVELOPPEMENT DURABLE	0	0	0	0	0	0	0
PPD BOIS	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT ECO-ENERGIE (PEE)	0	0	0	0	0	0	0
PERFINANCEMENT CICE	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT POUR L'INNOVATION	1	0	6	8	0	6	-6
PRÊT NUMÉRIQUE	0	0	0	0	0	-1	1
PPC	0	0	0	0	0	0	0
SORRED	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT ROBOTIQUE	0	0	1	1	0	0	0
PRÊT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT CROISSANCE INDUSTRIE	0	0	0	1	0	-2	1
PRÊT VERT 2	0	0	1	0	0	-1	2
PRÊT D'AMORCAGE INVESTISSEMENT	1	0	5	11	0	5	-10
PRÊT ENTREPRISES ET QUARTIERS	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT CROISSANCE AUTOMOBILE	0	0	0	0	0	-2	2
RENFORCEMENT TRÉSORERIE SECTEUR ELEVAGE	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT CROISSANCE INDUSTRIE 2	0	0	3	5	0	1	-2
PRÊT FILIERE BOIS	0	0	0	0	0	0	0
PRÊT METHANISATION AGRICOLE	0	0	0	0	0	0	0
CREAT KIK 2019	0	0	9	10	0	6	-6
DEV KIK 2019	0	0	3	2	0	1	0
TRANS KIK 2019	0	0	6	4	0	4	-1
RENF TRESOKIK	0	0	1	2	0	0	-1
INTER DEV KIK	0	0	0	0	0	0	0
CREA CG	1	0	19	24	0	4	-8
CREA EX N	0	0	5	5	0	0	0
TRANS CG	0	0	1	0	0	0	0
DEV CG	0	0	3	4	0	1	-2
RT CG	0	0	1	1	0	1	-1
sous-Total fonds de garantie partie 1	29	1	106	136	0	8	-8

PLF 2024 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

en M €

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus-values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions Pré-contentieuses	Résultats
sous-Total Fonds de garantie partie 1	29	1	106	136	0	8	-8
AVANCE+ OUTREMER	0	0	0	0	0	0	0
Surgarantie RT TPE- PME Covid 19	0	0	0	1	0	-1	0
Surgarantie RT ETI Covid 19	0	0	0	0	0	1	-1
Surgarantie LCC TPE- PME Covid 19	0	0	0	0	0	0	0
Surgarantie LCC ETI Covid 19	0	0	0	0	0	1	-1
RT TPE- PME Covid 19	0	0	0	0	0	0	0
RT ETI Covid 19	0	0	0	0	0	0	0
LCC TPE- PME Covid 19	0	0	0	0	0	0	0
LCC ETI Covid 19	0	0	0	0	0	0	0
Garantie ATOUT PME	1	0	1	18	0	1	-17
Garantie ATOUT ETI	2	0	6	0	0	20	-12
RT AUTOMOBILE	0	0	0	0	0	0	0
PRÉVERT A DEME BPIFRANCE	0	0	0	1	0	-1	0
PRÉMETHANSATION INJECTION	0	0	0	0	0	0	0
France NUMERIQUE	0	0	0	0	0	0	0
PRÉTECONOMIE D'ÉNERGIE (FDS PEG)	0	0	0	0	0	0	0
PRÉVERT 4	0	0	7	0	0	24	-17
PRÉCROISSANCE RELANCE	0	0	3	0	0	2	1
DEVELOPPEMENT RELANCE	0	0	2	1	0	3	-2
DEVELOPPEMENT RELANCE CONTRAT	0	0	0	0	0	0	0
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT RELANCE	0	0	0	0	0	0	0
PRÉT D'HONNEUR RENFORT RELANCE	0	0	0	0	0	0	0
PRÉT D'HONNEUR CREATION REPRISE RELANCE	0	0	0	0	0	0	0
Création Standard Relance Cas par Cas	0	0	2	0	0	1	1
Création Standard Relance Contrat	0	0	2	2	0	2	-2
Transmission Relance	0	0	1	0	0	0	1
Transmission Relance Contrat	0	0	0	0	0	0	0
Création Ex- Nihilo Relance Contrat	0	0	3	0	0	1	1
GARANTIE FONDS PROPRES RELANCE	0	0	0	0	0	0	1
GARANTIE VERTE	0	0	0	0	0	0	0
Création Ex- Nihilo Relance Cas par Cas	0	0	0	0	0	0	0
Garantie Verle Contrat	0	0	0	0	0	0	0
RIB Industrie	0	0	0	0	0	0	0
PRÉNOUVELLE INDUSTRIE	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAL DEVLPT ET PRETS PARTICI	0	0	0	0	0	0	0
RENFORCEMENT TRESORERIE PME - (RT PME)	0	0	0	1	0	0	0
SURGARANTIE RENFORCEMENT TRESORERIE PME - (S RT PME)	0	0	0	0	0	0	0
RENFORCEMENT TRESORERIE ETI - (RT ETI)	0	0	0	0	0	0	0
SURGARANTIE RENFORCEMENT TRESORERIE ETI - (S RT ETI)	0	0	0	-3	0	0	3
LIGNES CREDIT CONFIRME PME - (LCC PME)	0	0	0	0	0	0	0
SURGARANTIE LIGNES CREDIT CONFIRME PME - (S LCC PME)	0	0	0	0	0	0	0
LIGNES CREDIT CONFIRME ETI - (LCC ETI)	0	0	0	0	0	0	0
SURGARANTIE LIGNES CREDIT CONFIRME ETI - (S LCC ETI)	0	0	0	0	0	0	0
FGKP TRANCHE 1	0	0	0	0	0	0	0
FGKP TRANCHE 2	0	0	0	1	0	0	0
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T2	0	0	0	0	0	0	0
FGKP TRANCHE 3	1	0	1	-2	0	-1	4
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T3	0	0	0	0	0	0	0
FGKP TRANCHE 4	1	0	6	3	0	-3	6
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT - T4	0	0	0	1	0	0	-1
DROM	1	0	0	-4	0	0	5
CDC (Caisses des Dépôts et Consignations)							
FRANCE INVESTISSEMENT GARANTIE	0	5	0	11	0	0	-8
PRÉTOURISME	-1	0	2	1	0	0	1
Autres fonds							
GARANTIE FONDS PROPRES - FEDER IDF	0	0	0	0	0	0	0
GARANTIE DE VALEUR LIQUIDATIVE	0	0	0	0	0	0	0
UMM	0	0	0	0	0	0	0
PPD UMM MIDI-PYRENEES	0	0	0	0	0	0	0
RESEAU ENTREPRENDRE CROISSANCE	0	0	0	0	0	0	0
UMM MEDITERRANEE	0	0	0	0	0	0	0
UMM LMPCH	0	0	0	0	0	0	0
CCI INNOVATION PDL	0	0	0	0	0	0	0
BEST WESTERN	0	0	0	0	0	0	0
FEDERATION NATIONALE DELYHABILLEMENT	0	0	0	0	0	0	0
PPD UMM GRAND NORD EST	0	0	0	0	0	0	0
PPD UMM NATIONAL	0	0	0	0	0	0	0
PPD UMM NATIONAL 2	0	0	0	0	0	0	0
UMM FRENCH FAB	0	0	0	0	0	0	0
Autres gestions(*)	0	0	3	13	0	0	-10
FONDS DE GARANTIE	38	6	146	182	0	60	-51

SITUATION COMPTABLE DES FONDS DE GARANTIE BPIFRANCE REGIONS

(en M€)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Dotations 2022	Remboursements et redéploiements 2022	Résultats 2022	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Contentieux et intérêts à payer	Clients Commissions perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie	Engagements Sains et Contentieux donnés	
Midi-Pyrénées	3	0	0	0	3	1	0	11	7	
Région Haut-Rhin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Région PACA	23	-1	0	-1	21	2	0	23	81	
Auvergne	2	0	0	0	2	1	0	3	2	
Pays de Loire	30	3	0	0	33	4	1	38	43	
Poitou-Charentes	2	0	0	0	2	1	0	3	1	
Champagne-Ardenne	2	0	0	0	2	1	0	3	2	
Seine et Marne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gironde Fac33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Picardie	3	0	0	0	3	1	0	4	3	
Région Centre	4	0	0	0	4	2	0	6	4	
Centre-Val de Loire	5	0	0	-1	4	1	0	6	13	
Lorraine	12	0	0	0	13	4	0	16	3	
Corse	13	0	-11	1	3	1	0	10	5	
Alsace	3	0	0	0	3	1	0	4	2	
Haute-Normandie	4	0	0	0	4	1	0	5	11	
Franche-Comté	4	0	0	0	3	1	0	5	3	
Moselle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ile-de-France	38	15	0	-6	107	44	8	159	562	
Sarthe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aquitaine	2	0	0	0	2	0	0	3	1	
Paris	5	0	0	0	5	1	0	6	1	
Basse-Normandie	7	0	0	0	7	2	0	3	13	
Languedoc-Roussillon	1	0	0	0	1	1	0	2	1	
Région Bas-Rhin	1	0	0	0	2	0	0	2	0	
Région Bretagne	20	0	0	0	20	4	1	24	38	
Bourgogne	2	0	0	0	2	1	0	3	2	
Nord-Pas-de-calais	10	0	-2	0	8	3	0	11	27	
Rhône-Alpes	13	0	0	0	13	4	0	16	7	
Limousin	3	0	0	0	3	1	0	4	2	
Assurance des fds reg	55	1	0	1	57	0	0	57	0	
Fip Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rhône-Alpes FRERA	0	0	0	0	0	1	0	1	1	
Hauts-de-France	18	0	2	0	13	3	2	23	83	
Normandie	5	0	0	0	5	2	0	7	21	
Auvergne Rhône-Alpes	20	0	0	-1	19	4	1	24	56	
Occitanie	16	0	0	0	16	2	1	18	35	
Bourgogne Franche-Comté	7	3	1	0	17	1	0	18	32	
Grand Est	13	0	0	0	12	1	1	14	27	
Nouvelle Aquitaine	13	0	0	0	13	1	1	15	71	
Réunion	1	0	0	0	1	0	0	1	1	
Guadeloupe	10	0	0	0	10	0	0	10	6	
Total	0	445	27	-11	-8	453	95	15	564	1 185

RESULTATS DES FONDS DE GARANTIE AU 31/12/2022

(en K€)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions pré-contentieuses	Frais de gestion FEDER	Résultats
Midi-Pyrénées	47	0	72	69	-235	151	0	104
Région Haut-Rhin	1	0	0	1	0	0	0	2
Région PACA	84	0	25	-3	-390	-256	-120	-660
Auvergne	15	0	17	182	-208	-22	0	-15
Pays de Loire	119	0	274	896	-1010	-370	-17	-107
Poitou-Charentes	12	0	6	146	-84	5	0	86
Champagne-Ardenne	15	0	12	33	-57	-14	0	-11
Seine et Marne	1	0	0	15	0	0	0	16
Gironde fac33	1	0	0	3	0	0	0	3
Picardie	13	0	5	145	-97	1	-5	62
Région Centre	27	0	42	-73	-238	178	0	-64
Centre-Val de Loire	25	0	118	-184	-100	-573	0	-715
Lorraine	79	0	42	354	-401	122	0	196
Corse	67	0	47	418	-83	107	0	557
Alsace	17	0	18	102	-154	11	0	-7
Haute-Normandie	20	0	3	219	-187	17	-20	51
Franche-Comté	25	0	21	19	-21	38	0	82
Moselle	0	0	0	2	0	0	0	3
Ile-de-France	630	0	3 925	-5 351	-4 419	-163	0	-5 379
Sarthe	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	13	0	0	78	-49	112	0	154
Paris	27	0	1	201	-106	44	0	167
Basse-Normandie	40	0	32	-131	-64	41	-21	-103
Languedoc-Roussillon	10	0	11	138	-216	96	0	38
Région Bas-Rhin	7	0	0	68	1	0	0	76
Région Bretagne	107	0	324	-648	-461	269	0	-410
Bourgogne	17	0	24	54	-58	-3	0	33
Nord-Pas-de-calais	54	0	22	1 387	-1 299	127	-22	269
Rhône-Alpes	77	0	76	267	-499	93	0	14
Limousin	19	0	9	285	-64	-52	0	196
Assurance des fds reg	1 094	0	0	0	0	0	0	1 094
Fip Franche-Comté	1	0	0	0	0	0	0	1
Rhône-Alpes FRERA	4	0	2	123	-1	-18	0	109
Hauts-de-France	89	0	575	-326	-470	-180	0	-313
Normandie	29	0	209	-574	-147	177	0	-306
Auvergne Rhône-Alpes	100	0	642	-833	-1 087	-165	0	-1 443
Occitanie	76	0	271	-489	-225	156	0	-211
Bourgogne Franche-Comté	53	0	214	-192	-330	-100	-6	-301
Grand Est	60	0	235	-277	-57	-118	0	-157
Nouvelle Aquitaine	62	0	389	-883	0	193	0	-239
Réunion	5	0	7	-6	0	-33	0	-28
Guadeloupe	20	0	0	0	0	0	-6	14
Total	3 163	0	7 670	-5 405	-12 819	-132	-217	-7 740

PLF 2024 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

SITUATION COMPTABLE DES FRGI

(en KE)									
Fonds de garantie	Solides des fonds de garantie au 31 décembre 2021	Détachés 2022	Remboursements et redéploiements 2022	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2022	Solides des fonds de garantie au 31 décembre 2022	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de fonds de garantie	ENCOURS HORS BILAN DONNÉS
Limousin									
Subventions	322	0	0	0	-258	64	0	64	54
PTZ	2 962	0	-536	0	27	2 426	0	2 288	1 127
AR	276	0	0	0	30	234	300	595	327
Franche-Comté									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	1 284	0	0	0	-496	788	0	793	354
AR	863	0	0	0	-1	862	235	1 263	672
Franche-Comté fisco									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	65	0	0	0	-8	57	0	57	0
Bourgogne - Franche-Comté									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	9 377	2 566	0	0	-3 564	3 379	0	3 282	2 436
AR	2 487	1 000	0	0	-80	4 487	634	5 042	5 958
Bourgogne - LAB									
Subventions	1 263	500	0	0	-146	1 623	380	1 622	1 230
PTZ	6 474	3 000	0	0	-1 196	8 448	0	8 448	2 462
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris									
Subventions	5 726	0	-2 250	0	-2 223	1 247	0	1 247	1 081
PTZ	1	0	-1 560	0	75	1	0	1	0
AR	2 852	0	0	0	0	2 852	0	820	124
Pays de Loire									
Subventions	396	0	0	0	13	409	0	408	10
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs									
Subventions	97	0	0	0	20	117	0	117	43
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1	0	0	0	1	1	0	1	0
Franche-comté CAGB									
Subventions	37	0	0	0	-4	33	0	33	38
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	93	0	0	0	0	93	0	93	75
Franche-comté Haute-Saône									
Subventions	23	0	0	0	0	23	0	23	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	59	0	0	0	0	59	0	59	0
Franche-comté Jura									
Subventions	33	0	0	0	0	33	0	33	15
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard									
Subventions	-1	0	0	0	0	-1	0	-1	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	9	0	0	0	0	9	0	9	0
Franche-comté Delfort									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	120	0	0	0	-26	94	26	120	26
Franche-comté Agglo de Delfort									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	160	0	0	0	4	174	74	244	95
Île de France									
Subventions	33 389	14 000	0	0	-16 207	31 182	0	31 182	4 715
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1 625	0	0	0	1	1 637	0	1 637	1 051
Nouvelle-Calédonie									
Subventions	15	0	0	0	0	15	0	15	0
PTZ	86	0	0	0	0	86	0	86	86
AR	144	0	0	0	0	144	0	144	0
Bretagne									
Subventions	385	1 000	0	0	-3 501	1 089	0	1 089	2 281
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	983	0	0	0	-25	958	30	984	360
Loirene									
Subventions	83	0	0	0	0	83	0	83	83
PTZ	3 040	0	0	0	-285	2 755	274	3 149	1 183
AR	2 570	0	0	0	-83	2 486	725	3 216	1 937
Loirene fisco									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alsace									
Subventions	203	0	0	0	-26	227	0	227	106
PTZ	1 179	0	0	0	82	1 261	0	1 261	75
AR	3 184	0	0	0	-850	2 635	705	3 340	1 280
Grand Est									
Subventions	607	500	0	0	-267	840	0	840	384
PTZ	4 434	500	0	0	-430	4 504	1 902	6 406	5 752
AR	3 415	600	0	-20	-1 455	2 580	2 789	5 379	6 566
Haute-Normandie									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	172	0	0	0	-1	171	0	171	99
AR	726	0	0	0	-160	566	98	723	443
Languedoc-Roussillon									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	6 886	0	0	0	-3	6 883	580	7 443	3 937
AR	3 100	0	0	0	-802	2 298	1 141	3 440	1 920
Languedoc-Roussillon fisco									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	123	0	0	0	0	123	0	123	79
AR	501	0	0	0	-157	345	223	567	244
Champagne-Ardenne									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	111	0	0	0	13	124	44	168	49
AR	3	0	0	0	0	3	0	3	0
PACA									
Subventions	795	0	0	0	11	806	0	806	48
PTZ	131	0	0	0	0	131	0	131	0
AR	1 494	0	0	0	-257	1 237	563	1 499	1 197
PACA fisco									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	128	0	0	0	-3	125	93	218	83
AR	240	0	0	0	-9	231	49	270	80
Basse-Normandie									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	-33	0	0	0	0	-33	0	-33	0
Normandie									
Subventions	332	250	130	0	-411	301	0	301	159
PTZ	3 928	0	112	0	-303	3 758	490	4 249	6 433
AR	3 776	750	-282	-18	-890	2 436	1 267	4 700	6 214
Martinique									
Subventions	166	100	295	0	141	370	0	370	12 282
PTZ	634	-430	-295	11	0	0	0	0	0
AR	443	300	0	0	-9	727	0	727	261
AURA									
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	2 394	0	0	0	-86	2 308	25	2 293	2 430
ILES DE FRANCE - FRICES									
Subventions	399	0	0	0	0	399	0	399	81
PTZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	554	0	0	0	21	575	180	765	0
Total	119 963	24 669	-4 668	29	-31 601	168 920	13 972	122 832	76 969

PLF 2024 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

RESULTATS DES FRGI AU 31/12/2022

(en K€)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décassement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Limousin								
Subventions	0	0	0	0	-258	0	0	-258
PTZI	0	0	-4	0	0	32	0	27
AR	0	0	-3	0	0	21	0	13
Franche-Comté								
Subventions	0	0	0	0	-695	0	0	-695
PTZI	0	0	-1	0	0	0	0	-1
AR	0	0	-1	0	0	114	0	113
Franche-Comté fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-8	0	0	0	0	-8
Bourgogne - Franche-Comté								
Subventions	0	-207	0	0	-3 356	0	0	-3 564
PTZI	0	-33	-7	0	0	-34	0	-80
AR	0	0	-1	0	0	-145	0	-146
Bourgogne - LAB								
Subventions	0	-80	0	0	-1 116	0	0	-1 196
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris								
Subventions	0	-72	0	0	-2 157	0	0	-2 229
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	6	0	0	-16	0	-10
Pays de Loire								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	13	0	0	13
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	20	0	0	20
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté CAGB								
Subventions	0	0	0	0	-4	0	0	-4
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Jura								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	-35	0	-36
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	5	0	5
Ile de France								
Subventions	0	-833	0	0	-15 454	0	0	-16 287
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	3	-1	0	0	0	0	22
Nouvelle Calédonie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne								
Subventions	0	-3	0	0	-351	0	0	-360
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	-5	0	0	0	-30	0	-35
Lorraine								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-5	0	0	-260	0	-265
AR	0	0	-6	0	0	-77	0	-83
Lorraine fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Alsace								
Subventions	0	0	0	0	-26	0	0	-26
PTZI	0	0	0	0	0	83	0	82
AR	0	0	-5	0	0	-545	0	-550
Grand Est								
Subventions	0	-6	0	0	-261	0	0	-267
PTZI	0	0	-12	0	0	-801	0	-813
AR	0	22	-2	0	0	-1 475	0	-1 455
Haute-Normandie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-1	0	0	0	0	-1
AR	0	0	-3	0	0	-158	0	-160
Languedoc-Roussillon								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	2	-3	0	0	4	0	-3
AR	0	0	-7	0	0	-735	0	-802

PLF 2024 – Rapport relatif aux liens financiers entre l'État et le Groupe Bpifrance

Languedoc-Roussillon fixe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	-156	0	0	-157
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	13	0	0	13
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	11	0	0	0	0	0	0	11
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	8	-3	0	0	-663	0	0	-657
PACA fixe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	3	0	0	3
AR	0	6	0	0	0	-25	0	0	-19
Basse-Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	2	0	0	2
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	-24	0	0	-388	0	0	0	-411
PTZI	0	-52	-13	0	0	-238	0	0	-303
AR	0	-115	-4	0	0	-630	0	0	-810
MARTINIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	-2	0	0	-133	0	0	0	-141
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	-16	0	0	0	0	0	0	-16
AURA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	-73	-7	0	0	0	0	0	-86
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ILES DE France - FRICES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	21	0	0	0
Total	0	-1	0	0	-24	-6	0	0	-32